



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

PROCES-VERBAL

Réunion du 29 mars 2024

Budget primitif 2024



Publication mise à disposition du public et consultable sur place à l'Hôtel du Département :
Direction des Assemblées - 7 rue Gaston Manent - 1^{er} étage - Porte N°109 - 65000 Tarbes
Communicable sur simple demande à M. le Président du conseil départemental - Direction des Assemblées,
à l'adresse rappelée ci-dessous ou par téléphone au 05.62.56.78.64

Hôtel du Département – 7 rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES Cedex 9

29 mars 2024

Deuxième réunion de 2024

Séance du 29 mars 2024

Présidence de M. Michel Pélieu

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées s'est réuni dans la salle des délibérations.

M. le Président – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte notre deuxième réunion de 2024, principalement consacrée au Budget Primitif 2024.

(La séance est ouverte à 9 heures 30)

Je demande à notre collègue Joëlle Abadie de procéder à l'appel nominal.

(Mme Abadie assure le secrétariat de la séance et procède à l'appel nominal)

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrieutort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségnéré, Mme Virginie Siani Wembou, M. Bernard Verdier.

Avaient donné pouvoir : M. Louis Armary à Mme Maryse Carrère, Mme Andrée Souquet à M. Jean Buron.

Absente excusée : Mme Véronique Thirault.

Le quorum est atteint.

M. le Président – Mesdames et Messieurs, chers collègues,

La période est à l'adoption des budgets et cet exercice ne se déroule pas sans difficultés, cette année, pour les Départements.

Plombés, d'une part, par la progression des dépenses sociales, la facture énergétique et l'inflation, et plombés d'autre part, par la baisse des DMTO, de la TVA, et des dotations de l'Etat, les Départements sont au bord de l'asphyxie.

Certains ont toutes les peines à boucler leur budget.

D'autres, au mieux, doivent diminuer leurs dépenses d'investissement, au risque d'aggraver encore davantage la fracture territoriale.

Dans ce contexte morose, le Département des Hautes-Pyrénées s'en sort plutôt bien.

Même si nous n'échappons pas à cet effet de ciseaux entre les recettes qui diminuent et les dépenses qui augmentent, nous arrivons à y faire face.

Et cette année encore, si vous l'approuvez, nous allons adopter un budget qui s'astreint, à la fois, à maîtriser les dépenses de fonctionnement et soutenir un haut niveau d'investissement à un montant record de 85 millions d'euros, pour la deuxième année consécutive.

Si nous parvenons ainsi à conserver, en 2024, malgré le contexte, cette stratégie budgétaire constante, c'est grâce à une gestion que je ne qualifierai pas de prudente, mais au contraire d'opportuniste.

Car, lorsque le contexte est difficile et incertain, il faut faire preuve davantage d'opportunisme que de prudence, pour tirer le meilleur parti des circonstances.

Et c'est cet opportunisme qui nous a permis de nous constituer des réserves bienvenues pour affronter les difficultés actuelles.

C'est grâce à cette gestion maîtrisée et opportuniste que le Département va pouvoir maintenir, en 2024, un haut niveau d'investissement.

Investir toujours dans des projets, des équipements, des aménagements, des infrastructures

Investir dans des collèges, dans les routes, dans la transition énergétique.

C'est la condition du développement de notre département sur le plan économique mais aussi social.

Investir, c'est créer de la richesse à tous les niveaux, susciter l'implantation des entreprises, créer des emplois, redonner du pouvoir d'achat et également générer des recettes supplémentaires pour investir à nouveau.

Avec ce budget record de 85 millions d'euros, nous serons cette année encore le premier donneur d'ordre public des Hautes-Pyrénées. Et notre programme prévisionnel de chantiers, nous permettra d'être présents sur tout le département, avec l'accompagnement, je souhaite le souligner, de monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées et ses services.

Nous interviendrons, pour ce qui concerne les chantiers les plus importants : à Tarbes pour les archives et les collèges, à Tournay, Bagnères, Arreau, Lannemezan, Maubourguet, Loures Barousse pour les collèges, à Saint-Sever de Rustan et Bonnemazon pour les abbayes.

C'est grâce à cette gestion maîtrisée et opportuniste que le Département va pouvoir également continuer, en 2024, à aider toutes les communes du territoire.

C'est important de rester un partenaire actif des communes au moment où leurs aides publiques s'amenuisent. Sans le soutien indéfectible du Département, beaucoup ne pourraient pas engager leur projet pour améliorer la qualité de vie de leurs administrés.

Néanmoins, si nous résistons mieux que d'autres cette année, nous ne pouvons pas ignorer la tendance de fond qui fragilise durement les Départements.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer la situation nationale des finances publiques et la tentation de l'Etat de faire participer les Collectivités Locales à l'effort de réduction des dépenses publiques.

Mais il faut s'empresse de rappeler que les Départements n'ont plus aucune marge de manœuvre, dans les conditions actuelles, pour participer au désendettement de la France et à la diminution des dépenses publiques : nous n'avons plus aucune autonomie fiscale, nos recettes sont en baisse avec la chute des DMTO et de la TVA et nos dépenses sociales sont en hausse.

Il faut rappeler également que la nécessité de diminuer la dépense publique ne peut pas avoir pour corollaire un appauvrissement supplémentaire de nos territoires ruraux.

Le clivage continue de se creuser entre les villes gagnantes de la mondialisation et les territoires ruraux qui la subissent. Et les mouvements sociaux nous le rappellent régulièrement.

Il faut protéger la France périphérique, lutter contre l'enclavement de nos territoires, lutter contre les déserts médicaux, contre la fermeture des services publics et des usines. Tout cela nécessite des moyens.

Bruno Le Maire prétend que les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction des dépenses car « elles ne sont pas superbement sérieuses » selon ses mots.

Je voudrais lui opposer que les politiques nationales, qui nous créent des dépenses nouvelles alors que nous n'avons aucune maîtrise de nos recettes, rendent de plus en plus difficiles la bonne gestion des collectivités locales.

29 mars 2024

Par ailleurs, est-il réellement sérieux de laisser les Départements assumer à sa place une dépense de 10 milliards d'euros par an, au titre des allocations individuelles de solidarité, à savoir l'APA, la PCH et le RSA ?

Pour les Hautes-Pyrénées, c'est 40 millions d'euros que le Département doit prendre sur ses propres ressources pour financer ces allocations qui relèvent de la solidarité nationale, faute de compensation suffisante de l'Etat.

Qu'en sera-t-il demain si le Gouvernement décide de basculer les chômeurs en fin de droits au RSA, comme l'annonce le Premier Ministre ?

L'Etat masquera une baisse de ses dépenses par une augmentation imposée des dépenses des Départements, et viendra nous reprocher de ne pas être très sérieux ?

Je crois au contraire que nos ratios de gestion témoignent de notre sérieux : l'évolution de nos effectifs suit une tendance à la baisse, nous parvenons à faire progresser plus rapidement nos dépenses productives d'investissement que nos dépenses de fonctionnement et notre endettement reste bien en deçà de la moyenne nationale.

Nous devons poursuivre sur cette voie d'une gestion maîtrisée et opportuniste qui nous permet d'adopter cette année encore un budget cohérent avec les défis sociaux et territoriaux des Hautes-Pyrénées.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de passer immédiatement à l'examen des dossiers.

1re Commission - Solidarités sociales

101 CONTRAT DE VILLE CADRE TARBES-LOURDES-PYRENEES ENGAGEMENTS
 QUARTIERS 2024-2030

5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique

501 AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

502 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAILLE : COMPTE DE
 GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

503 MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE : BUDGET
 PRIMITIF 2024

504 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET
 AFFECTATION DES RESULTATS 2023

505 BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024

506 INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU
 PRESIDENT

Voeu

- « Réforme de la Dépendance : un cinquième risque pour bien vieillir ! » *proposé par le Groupe « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires », soutenu par les groupes « Nos Territoires En Commun », « Socialistes et Apparentés »*

Nous abordons les dossiers tels qu'ils ont été examinés par la première commission.

Dossier 101.

Dossier n°101.

Mme Lafourcade, rapporteur.

Rapport du Président

**« CONTRAT DE VILLE CADRE TARBES-LOURDES-PYRENEES
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2024-2030**

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, votée le 21 février 2014, constitue jusqu'à présent, dans son article 6, le cadre d'action contractuel en matière de politique de la ville, localement pilotée à l'échelle intercommunale et mise en œuvre par le GIP Politique de la Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Pour rappel, le GIP est composé de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, du Département et de la CAF. En 2023, le Département a contribué au budget du GIP à hauteur de 185 000 € et je vous propose de prévoir une participation identique en 2024.

Les 2 contrats de ville 2015-2020 en cours, l'un pour l'agglomération tarbaise et l'autre pour la ville de Lourdes, sont prorogés jusqu'au 31 mars 2024.

A compter du 1^{er} avril 2024, ce sera le contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2030 qui leur succèdera, conformément :

- *à la circulaire du 31 août 2023 relative à leur élaboration,*
- *à l'instruction du 4 janvier 2024 relative à leur gouvernance.*

Celles-ci rappellent les objectifs inhérents à ce dispositif :

- *simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;*
- *assurer des réponses adaptées aux attentes des habitants en matière d'emploi, de transition écologique, d'éducation, d'accès à la culture, au sport et plus généralement d'accès à tous aux services publics.*

Le Contrat de Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2024-2030, joint en annexe, décline les nouvelles orientations de la politique de la ville sur la base de la nouvelle géographie prioritaire (périmètres dans la partie « Annexes ») définit comme suit :

- *quartiers prioritaires pour Tarbes et Lourdes :*
 - *Tarbes Est (Val d'Adour/Mouysset/Ormeau-Bel Air), Tarbes Ouest (Solazur/Debussy) et Tarbes Nord (Laubadère/La Planète) ;*
 - *Lourdes : Ophite ;*

- anciens quartiers de veille active qui appellent désormais à une vigilance particulière:
 - Aureilhan (Cèdres/Arréous/Courréous / Agau) ;
 - Lourdes (IRIS Lannedarré).

Il est structuré autour d'enjeux prégnants identifiés en lien avec les habitants par quartier autour de 3 axes forts :

- pour le plein emploi,
- pour un accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion de tous,
- pour la transition écologique, numérique et sociale.

Sa mise en œuvre continuera à être assurée par le GIP et le cadre d'action de la politique de la ville renouvelée fera l'objet d'une actualisation en 2027.

Je vous propose d'examiner le contenu du contrat cadre de ce nouveau contrat de ville à l'horizon 2030 ci-annexé, d'en accepter les termes et de m'autoriser à le signer ainsi que tout document inhérent à sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Lafourcade – La première commission vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 185 000 euros au GIP Politique de la ville pour l'année 2024,
- d'approuver le Contrat de Ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées Engagements quartiers 2024-2030, joint au rapport,
- d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département, ainsi que tout document inhérent à sa mise en œuvre.

M. le Président – Merci Mme Lafourcade.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Mme Doubrère.

Mme Doubrère – Merci Président. En tant que présidente du GIP politique de la ville, je ne voterai pas cette délibération. Je voudrais, Président, mes chers collègues, vous remercier de ce nouvel engagement du département et cette politique volontariste. Je voudrais saluer le travail partenarial entre les services du département, les équipes du GIP et les autres partenaires. Malgré tout ce que vous venez de dire, Président, vous proposez le même montant de subvention que l'année précédente. Ce nouveau contrat de ville sera signé le 4 avril prochain mais nous ne connaissons toujours pas, à cet instant, la dotation de l'État. Le département s'engage, l'agglomération s'engage mais nous attendons toujours la dotation de l'État. L'écriture de ce contrat a été particulièrement

contrainte. Il a été prorogé à deux reprises, jusqu'au 31 décembre d'abord et maintenant jusqu'au 31 mars. Nous recevons des ordres nationaux concernant par exemple le premier axe relatif au plein emploi et on sait ce que signifie le plein emploi dans les quartiers prioritaires. Donc nous attendons les dotations de l'État. Merci.

M. le Président – Merci Mme Doubrère pour votre intervention.

M. Lavit.

M. Lavit – M. le Président, chers collègues, merci pour cette participation aujourd'hui indispensable à un outil très performant et à l'heure où des opérations sont engagées dans les quartiers cités, on peut regretter la disparition des quartiers de veille active (QVA) ; c'est à mon avis catastrophique mais espérons que l'État sera au rendez-vous. Je remercie le préfet qui, à ma demande, a maintenu le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPPV) de l'Ophite jusqu'à la fin des opérations NPNRU mais j'aurais souhaité que les QVA soient maintenus. Permettez-moi de remercier, comme l'a fait le président de l'agglomération, Mme Doubrère, pour son engagement et sa sincérité envers les habitants des quartiers. Mme Doubrère, je vous remercie, vous ne déviez jamais de votre trajectoire et je peux y associer Marie-Henriette Cabane. Merci.

M. le Président – Merci M. Lavit.

M. Boubée.

M. Boubée – Pour appuyer les propos de mon collègue Thierry Lavit, on peut en effet regretter la disparition des quartiers de veille active que sont Lannedarré à Lourdes, Courréous/Cèdres à Aureilhan ; ce n'est pas parce qu'on enlève une étiquette au label que les problèmes disparaissent. Les taux de familles monoparentales sont extrêmement importants et les difficultés sociales et de cohésion sociale sont bien réelles. En tout cas je me félicite du fait que le département garde le même niveau de subvention malgré la disparition de ces quartiers de veille active et nous serons d'autant plus légitimes pour demander que les subventions attribuées auparavant à ces quartiers soient maintenues pour les années futures. Merci.

M. le Président – Merci M. Boubée.

Pas d'autres interventions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Des votes contre ?

M. Boubée, Mme Doubrère, Mme Lamon, M. Lavit, Mme Péraldi, Mme Siani Wembou, ne participent pas au vote.

Le rapport est adopté.

Dossier 501.

Dossier n°501.
Mme Lamon, rapporteur.

Rapport du Président

« AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS »

I - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sont présentées en annexe 1 en détail uniquement les modifications ayant un impact budgétaire théorique, et notamment :

- *La transformation et la création d'emplois pour s'adapter aux besoins des services (3 modifications d'emplois permanents),*
- *La création d'emplois non permanents (1 poste en contrat de projet et 1 poste dans le cadre du dispositif CIFRE),*
- *Le coût total de ces ajustements représente une hausse théorique de 4 945 €.*

Les incidences financières présentées dans le rapport sont des calculs basés sur des moyennes de la rémunération brute annuelle du cadre d'emplois cible, afin de prévoir les crédits budgétaires correspondants.

Les incidences réelles dépendent des situations statutaires effectives des agents retenus dans le cadre des mobilités ou des recrutements.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services, je vous propose de mettre en œuvre les incidences sur les emplois correspondants aux métiers modifiés et aux besoins d'adaptation des services, avec date d'effet à compter du 01 avril 2024 conformément au tableau en annexe 1 : ajustement du tableau des emplois.

II/ CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Le présent rapport détaille les créations d'emplois non permanents et notamment :

II-1/ La création d'1 poste : contrat de projet à la Direction de la solidarité départementale/ Direction de l'autonomie

1 poste de Chef de projet « Soutien Secteur du Domicile » en référence au métier de Chef de projet études et développement ou de Travailleur social rattaché au service sénior sur le grade d'attaché territorial ou d'assistant sociaux-éducatif en contrat de projet (CDD) à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 maximum (Délibération II.1).

Cet agent devra assurer le pilotage et le suivi des actions visant à la modernisation de l'offre à domicile en articulation avec les initiatives déjà mise en place.

Ses principales missions seront les suivantes :

- *Suivi administratif et financier de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) « budget d'intervention de la CNSA » pour la durée 2023-2026,*
- *Accompagnement à la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en Services Autonomie à Domicile,*
- *Appui aux services du Département dans le déploiement des actions de soutien au secteur du domicile.*

Ce contrat de projet est financé à 100 % par la CNSA, le reste à charge pour le Département est de 0 €.

II-2/ la création d'1 poste non permanent : convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE) : recrutement d'un doctorant

Le dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), créé et financé par le ministère chargé de la recherche, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi des docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Il concourt au processus d'innovation des entreprises et des administrations publiques françaises.

Il a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômé du grade master, dans les conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises ou collectivités territoriales et établissements et les laboratoires.

Ce dispositif est créé et géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du ministère de l'Education nationale.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse.

La collectivité territoriale recrute le doctorant sous la forme d'un contrat de travail de droit privé régi par le code du travail, à durée déterminée pour trois ans. Elle doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse.

La collectivité verse à l'étudiant un salaire brut minimum annuel de 25 200 € (2 100 € par mois) hors cotisations patronales. Le coût brut chargé est porté à 35 955 € annuel. En compensation, la collectivité reçoit de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT), une subvention annuelle de 14 000 € pendant 3 ans.

Le reste à charge pour la collectivité est de 21 955 € par an. Dans ce cadre, une convention est signée pour une période de trois ans entre la collectivité territoriale et l'ANRT.

En parallèle, le travail de l'étudiant est réalisé en collaboration directe avec une équipe de recherche. De ce fait, un contrat de collaboration doit être signé entre la collectivité territoriale et le laboratoire d'accueil qui encadre les travaux du salarié doctorant. Ce contrat garantit notamment les conditions de déroulement des recherches et les clauses de propriété des résultats obtenus par le doctorant.

Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour le Département dans le cadre d'un projet de recherche d'une doctorante sur l'adaptation au changement climatique dans les Hautes Pyrénées : comment les acteurs territorialisés travaillent-ils à construire un équilibre durable et vertueux entre le développement économique et la préservation des ressources dans un contexte de changement climatique ?

Je vous propose :

- *de créer un poste non permanent (n°11911) pour 3 ans, en contrat de projet pour l'emploi de Chef de projet « Soutien Secteur du Domicile »,*
- *de créer un poste non permanent de droit privé (n°11912) pour 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE,*
- *de m'autoriser à engager les démarches partenariales avec l'Université, le Laboratoire, l'ANRT et de signer les actes concordants pour mettre en œuvre ce contrat,*
- *de procéder au recrutement du doctorant, à compter de la signature de la convention de collaboration.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Lamon – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le tableau des emplois modifié à compter du 1er avril 2024, conformément au tableau joint au rapport ;
- d'approuver la création d'un contrat de projet selon les modalités précédemment définies à partir du 01 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 maximum ;
- d'approuver la création d'un emploi non permanent de chef de projet « soutien au secteur du domicile » en contrat de projet à 100 % à compter du 01 avril 2024, pour une durée d'un an renouvelable sur une durée de 3 ans maximum, relevant de la catégorie A de la filière administrative ou médico-sociale, des cadres d'emplois des attachés ou des assistants socio-éducatifs, sur le poste n°11911. Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.
- de créer un poste non permanent de droit privé n°11912 pour 3 ans dans le cadre du dispositif CIFRE,
- d'engager toutes les démarches partenariales avec l'Université Toulouse II J. Jaurès et le laboratoire LISST (laboratoire interdisciplinaire Solidarité, Société, Territoire) pour établir le contrat de collaboration, et avec l'ANRT (Agence Nationale de la recherche et de la technologie) pour établir la convention et d'autoriser le Président à signer ces documents,
- d'autoriser le Président à signer le contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans avec le doctorant,
- de percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT,

29 mars 2024

Les crédits correspondants seront inscrits au budget, chapitre 012, au titre de l'année 2024.

M. le Président – Merci Mme Lamon.

Des interventions ? Il n'y en a pas.

Des avis contraires ?

Des abstentions ?

Le dossier est adopté.

Dossier 502.

Dossier n°502.
Mme Prugent, rapporteur.

Rapport du Président

**« MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation 2023 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :

- *L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;*
- *Le compte administratif qui retrace l'exécution :*
 - *Des recettes totales pour 386 263 € ;*
 - *Des dépenses totales pour 359 721 € ;*
- *L'affectation des résultats à l'exercice suivant :*
 - *Un excédent de 26 518 € en fonctionnement ;*
 - *Un excédent de 25 € en investissement.*

I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

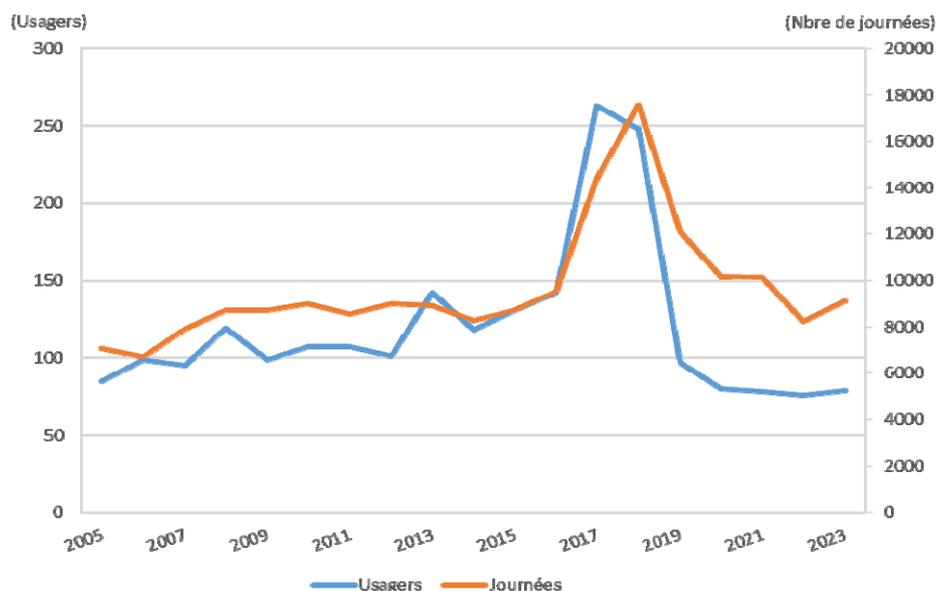
II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir en urgence :

- *Des mineurs au sein du foyer de l'enfance (FDE) d'une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgées de 8 à 18 ans ;*
- *Des parents isolés avec leurs enfants au sein de la maison parentale, structure habilitée à accueillir 8 familles, avec un soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans.*

Evolution du nombre d'usagers et du nombre de journées



Année	Total MDEF...		...dont foyer de l'enfance		...dont maison parentale	
	Usagers	Journées	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	85	7 074	51	4 024	34	3 050
2006	99	6 686	57	3 172	42	3 514
2007	95	7 910	50	2 642	45	5 268
2008	119	8 726	77	3 889	42	4 837
2009	99	8 711	62	4 726	37	3 985
2010	107	9 010	72	4 089	35	4 921
2011	107	8 544	64	3 650	43	4 894
2012	101	9 010	63	4 471	38	4 539
2013	142	8 922	91	4 788	51	4 134
2014	118	8 267	68	4 496	50	3 771
2015	131	8 709	95	4 718	36	3 991
2016	142	9 514	91	5 860	51	3 654
2017	263	14 412	209	8 269	54	6 143
2018	248	17 594	215	11 204	33	6 390
2019	97	12 095	59	5 580	38	6 515
2020	80	10 153	40	4 873	40	5 280
2021	78	10 113	40	5 492	38	4 621
2022	76	8 233	43	5 170	33	3 063
2023	79	9 117	55	5 425	24	3 692

Après la forte baisse de 2022 (fermeture temporaire de l'internat du foyer de l'enfance sur 1 mois), le nombre de journées d'accueil augmente et se situe au niveau de 2016, avec un total de 9 117 journées soit (+11%) entre 2022 et 2023.

Concernant le foyer de l'enfance, le nombre de mineurs accueillis est en forte hausse, tout comme le nombre de journées d'accueil avec un taux d'accueil à 99% de sa capacité.

Concernant la maison parentale, si le nombre d'usagers est en baisse (24 contre 33 en 2022), on observe par contre une augmentation des journées d'accueil, ce qui traduit un allongement des prises en charge.

Sur la période 2017-2019, la forte activité s'explique par l'accueil des MNA. En effet, jusqu'à la création d'un dispositif spécifique « SAMADE » géré par l'association Père le Bideau à compter du 05 août 2019, les MNA 1^{ères} phases étaient accueillis sur la MDEF.

En 2023, le Foyer de l'enfance a repris une activité normale, suite à la fermeture temporaire de l'internat de la MDEF en 2022 : ceci explique la progression du nombre de journées entre 2022 et 2023.

II.2. L'exécution budgétaire

Les frais de personnel permanent et les dépenses d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

En investissement, les dépenses directes de la MDEF concernent notamment l'achat de petit mobilier, de matériel et de petit outillage.

		Budget total 2023	CA 2023	Taux d'exécution
Recettes (ordre + réel)	Fonctionnement	401 463	372 063	92,7%
	Investissement	18 676	14 201	76%
	Total	420 139	386 264	91,9%
Dépenses (ordre + réel)	Fonctionnement	401 463	345 545	86,1%
	Investissement	18 676	14 176	75,9%
	Total	420 139	359 721	85,6%

II.2.1. Section de fonctionnement

Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus (345 545 €), les dépenses réelles s'élèvent à 338 782 € contre 294 586 € au CA 2022 soit une hausse de près de 15 % (+ 44 182 €). Cette augmentation des dépenses de la MDEF s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des dépenses liées aux fluides (électricité, chauffage,) avec une hausse constatée d'environ 40% sur ces dépenses soit + 16 300 €,
- Une augmentation des dépenses en personnel intérimaire (+31 000 €) pour un montant total de 128 303 €.

Comme en 2022, la MDEF a dû faire appel à l'intérim pour faire face notamment à :

- Des périodes de remplacement liés à de nombreux arrêts maladie ;
- D'arrêts pour longue maladie ;
- De postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (manque de candidatures).

En 2023, sur un total de recettes de fonctionnement de 372 063 €, les recettes réelles s'élèvent à 357 887 €, et sont principalement constituées de la subvention du Département pour 300 000 €, de la reprise de l'excédent antérieur pour 18 692 € et de remboursement de journées par des départements extérieurs pour 27 738 €.

II.2.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à 14 179 € (ordre et réel).
Sur un total de recettes d'investissement de 14 201 €, les recettes réelles s'établissent à 7 438 € en 2023. Elles correspondent à la subvention d'investissement versée par le Département pour 6 900 € et à la reprise du résultat antérieur pour 538 €.

II.3. Le calcul des résultats :

II.3.1. Fonctionnement

Recettes de l'exercice	353 370,86
Excédent antérieur	18 691,73
Total	372 062,59

Dépenses de l'exercice	345 545,04
Total	345 545,04

Résultat de l'exercice	7 825,82
Résultat antérieur	18 691,73
Résultat cumulé de fonctionnement	26 517,55

II.3.2. Investissement

Recettes de l'exercice	13 663,00
Excédent antérieur	537,88
Total	14 200,88

Dépenses de l'exercice	14 176,00
Total	14 176,00

Résultat de l'exercice	-513,00
Résultat antérieur	537,88
Résultat cumulé	24,88

III. AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette de fonctionnement pour 26 517,55 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette d'investissement pour 24,88 €.

La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur départemental :

- *Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -67 375 €,*
- *La réserve de compensation, constatée au titre des exercices antérieurs (au compte 10686, débudgété) : 54 189 €.*

Je vous propose :

- *de constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;*
- *d'approuver le compte administratif ;*
- *d'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Prugent – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2023 de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, qui est conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental,

- d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation comme suit :

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette pour 26 517,55 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette pour 24,88 €.

- de constater deux résultats figurant dans le compte de gestion du Payeur :
 - *Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : - 67 375 €,*
 - *La réserve de compensation constatée au titre des exercices antérieurs : 54 189 € (au compte 10686, débudgété).*

M. le Président – Des interventions ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 503.

29 mars 2024

Dossier n°503.
Mme Prugent, rapporteur.

Rapport du Président

**« MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE :
BUDGET PRIMITIF 2024**

Vous trouverez ci-après le rapport du budget primitif 2024 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF).

RÉSUMÉ

Le budget de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) pour 2024 s'équilibre à 368 471 € en fonctionnement et à 15 316 € en investissement.

Il est financé, en fonctionnement et en investissement, par la reprise des résultats excédentaires de 2023 (26 518 € en fonctionnement et 25 € en investissement), et par des subventions d'équilibre venant du budget principal (324 637 € et 8 520 €).

I. VUE D'ENSEMBLE

Le budget annexe de la MDEF pour 2024 s'élève à 383 787 €.

Il est pour l'essentiel un budget de fonctionnement :

- 368 471 € en fonctionnement (345 545 € au CA 2023) ;
- 15 316 € en investissement (14 176 € au CA 2023).

Le budget proposé pour 2024 reprend les résultats du compte administratif 2023 :

- 26 518 € d'excédent de fonctionnement ;
- 25 € d'excédent d'investissement.

MDEF - BP 2024

		Dépenses	Recettes		
		383 787,00	383 787,00		
Fonctionnement	368 471,00	Charges courantes	247 200,00	Subvention versée par le Département	324 637,45
		dont frais d'alimentation	100 000,00	Participation usagers	500,00
		dont fluides et viabilité	67 500,00	Autres subventions et participations	6 000,00
		Personnel médical/paramédical intérimaire	100 000,00	Autres recettes	150,00
		Frais liés à la structure	14 500,00	<i>Excédent reporté</i>	<i>26 517,55</i>
		Sous-total réel fonctionnement	361 700,00	Sous-total réel fonctionnement	357 805,00
		Amortissement matériel	6 771,00	Amortissement subventions	10 666,00
	Total dépenses de fonctionnement	368 471,00	Total recettes de fonctionnement	368 471,00	
Investissement	15 316,00	Amortissement subventions	10 666,00	Amortissement matériel	6 771,00
		Outillage	1 000,00	Subvention versée par le Département	8 520,12
		Matériel de bureau et informatique	500,00	<i>Excédent reporté</i>	<i>24,88</i>
		Mobilier	2 500,00	Sous-total réel investissement	8 545,00
		Autre équipement	500,00	Total dépenses d'investissement	15 316,00
		Autre dépenses	150,00	Total recettes d'investissement	15 316,00
		Sous-total réel investissement	4 650,00		

Les frais de personnel permanent et les coûts d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment...) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

II.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 361 700 € contre 338 782 € au CA 2023, soit une augmentation de +6,8% (22 918 €). Ceci s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à l'alimentation. Le marché actuel de fourniture de repas arrive à son terme en 2024, et compte-tenu de l'inflation importante sur les denrées alimentaires, nous projetons une augmentation des prix unitaires des repas dans le futur marché. Par contre, les propositions 2024 relatives au recours au personnel intérimaire sont

en baisse par rapport au CA 2023 (-28 303 €), puisque nous devrions revenir à une situation moins tendue en termes de besoin de renforts au sein de la structure.

De même, les dépenses d'énergie devraient également diminuer (-21%), en raison des tarifs plus avantageux qui ont pu être négociés grâce au groupement d'achat avec le SDE 65 (Syndicat départemental d'énergie).

II.2. Recettes de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'obtient d'une part, grâce au report du résultat antérieur, et d'autre part, grâce au versement de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal. En 2024, elle est prévue à hauteur de 324 637 €, contre 300 000 € au CA 2023, soit +8%. Cette augmentation est nécessaire pour compenser la progression des dépenses de fonctionnement évoquées au paragraphe II.1.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

III.1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 4 500 €, dont :

- Mobilier : 2 500 €
- Matériel et outillage : 1 000 €
- Matériel de bureau : 500 €
- Equipements généraux : 500 €

III.2. Recettes d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'obtient grâce au versement d'une subvention d'investissement de 8 520 € depuis le budget principal du Département.

**

Je vous propose d'approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la MDEF pour 2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Mme Prugent – La cinquième commission vous propose d'approuver, par chapitre nature, le budget primitif de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour 2024, qui reprend les résultats du compte administratif 2023 et s'équilibre en recettes et dépenses à 383 787 € dont :

- 368 471,00 € en fonctionnement,
- 15 316,00 € en investissement.

Le budget proposé pour 2024 reprend les résultats du compte administratif 2023 :

- 26 517,55 € d'excédent de fonctionnement,
- 24,88 € d'excédent d'investissement.

M. le Président – Des interventions ?

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Le dossier est adopté.

Dossier 504.

Dossier n°504.
M. le Président, rapporteur.

Rapport du Président

**« BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF
ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Vous trouverez ci-après le rapport relatif au compte administratif, conforme au compte de gestion, et à l'affectation des résultats du budget principal du Département pour 2023.

RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation du budget principal 2023 du Département :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
 - Des recettes totales pour 499 959 554 € ;
 - Des dépenses totales pour 458 166 614 € ;
- L'affectation du résultat cumulé, excédentaire de 41 792 940 €, à l'exercice suivant.

L'année 2023 a été marquée par une continuité dans la reprise d'activité économique.

Dans ce cadre, le Département a joué un rôle majeur en réalisant un volume record d'investissements (68,8 M€), qui a soutenu d'autant l'activité sur le territoire.

PLAN

I. IDENTITÉ DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. Evolution du budget

II.2. Analyse de l'exercice

III. RÉSULTATS

III.1. Arrêt des résultats

III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

**

I. IDENTITÉ DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

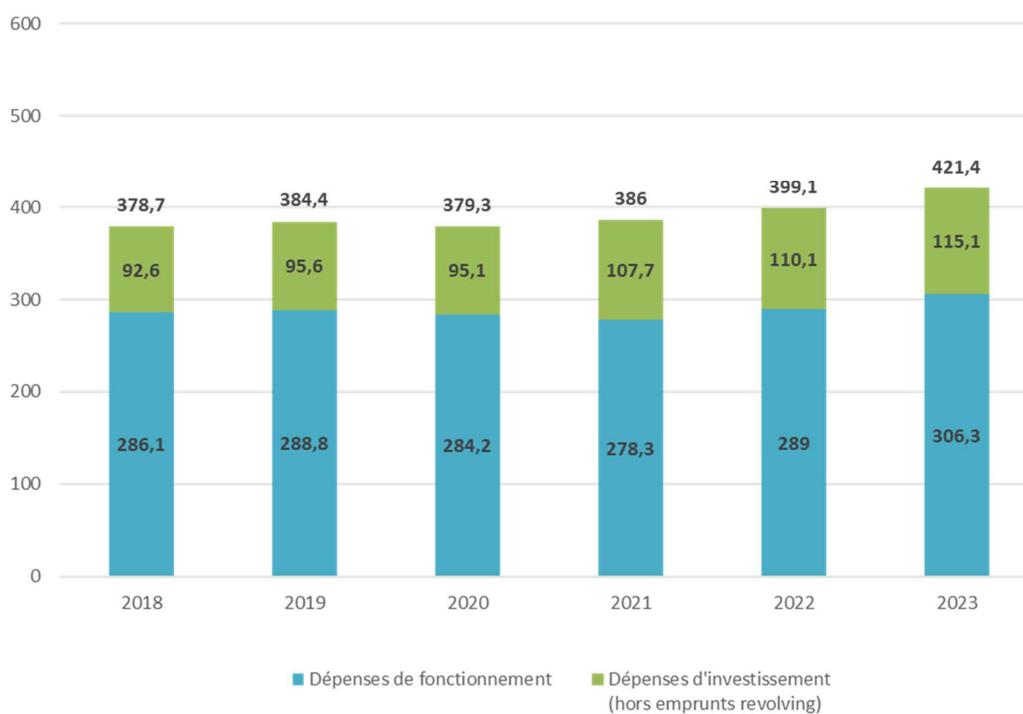
L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. Evolution du budget du Département

Dépenses réelles



En valeur absolue, les dépenses réelles, par rapport à 2022, ont augmenté de 17,3 M€ en fonctionnement et augmenté de 5 M€ en investissement.

Les 17,3 M€ supplémentaires réalisées en fonctionnement résultent principalement de la répercussion, en année pleine, des nouvelles dépenses décidées au niveau national dès 2022 (augmentation du point d'indice dans la rémunération des fonctionnaires, Ségur de la santé pour les revalorisations salariales dans les services d'accompagnement et d'aide à domicile, dans les structures sociales et médico-sociales...) et de l'augmentation des dépenses d'énergie (gaz, électricité, carburant).

En investissement, ces dépenses supplémentaires sont le reflet de la volonté du Département de soutenir l'activité du territoire, et de la progression de notre capacité d'exécution.

Dépenses réelles de fonctionnement

En fonctionnement, le taux de réalisation global pour 2023 se situe à 91 %, soit en-dessous de l'exercice précédent (94%).

Les 91% d'exécution sont calculés par rapport au budget total (BT), c'est-à-dire le budget primitif (BP), actualisé par les décisions modificatives (DM).



La hausse de 17,3 M€ de CA 2022 à CA 2023 se décompose ainsi :

- -0,6 M€ DRM
- +3 M€ DCBN
- +11,4 M€ DSD
- +0,2 M€ DDL
- +3,3 M€ DGS

Les dépenses liées aux politiques sociales restent les plus importantes avec 177 M€. Leur augmentation de 11,4 M€ par rapport à 2022 s'explique principalement par :

- L'augmentation des allocations individuelles de solidarité (AIS) +7,5 M€, et plus particulièrement par l'APA (+10% soit +4,6 M€)
- L'augmentation des dépenses d'hébergement +3,6 M€, et plus particulièrement celles de l'ASE (+10% soit +2,8 M€)

Sur la DCBN, les dépenses supplémentaires sont essentiellement dues à la hausse du coût de l'énergie.

Puis viennent les dépenses de la DGS avec 98,4 M€, dont 72,7 M€ pour la DRH.

Seule la DRM affiche en dépenses une baisse de 0,6 M€, majoritairement due à une surestimation des coûts de révision sur l'ensemble des marchés en cours.

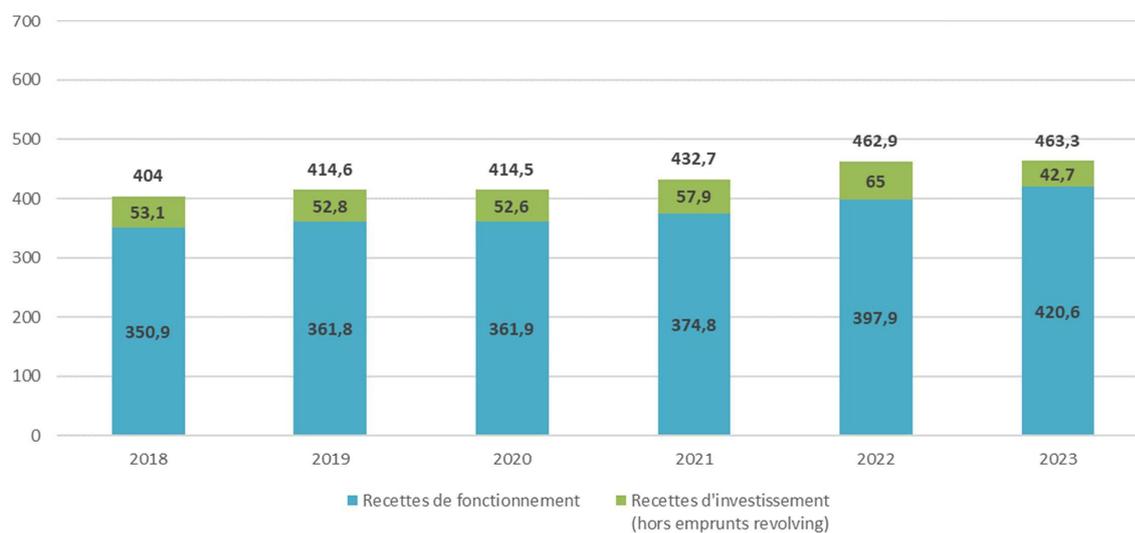
Dépenses réelles d'investissement

Le taux global de réalisation des dépenses réelles d'investissement 2023 s'élève à 90,4%. La réalisation progresse en volume puisqu'elle passe de 110,1 M€ à 115,1 M€ (+5 M€). Parmi ces investissements, on distingue notamment l'exécution d'un très important volume d'investissements réalisés (68,8 M€) au titre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).



En dehors de 2014 qui était une année exceptionnelle (année post-crués), l'année 2023 est la meilleure année en terme de réalisation d'investissement avec près de 69 M€.

Recettes réelles



L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de 22,7 M€ entre 2022 et 2023. Déduction faite de l'excédent de fonctionnement reporté des années passées, cette augmentation sur l'exercice 2023 est de 5,8 M€. Elle s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une baisse conséquente du produit de droits de mutation à titre onéreux (-6,4 M€) qui est absorbée par les augmentations de recettes qui suivent ;
- Une hausse du produit de fraction de TVA de 2,3 M€ (86,7 M€ en 2023, contre 84,4 M€ en 2022) ;
- Une hausse des recettes liées à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) de 3,4 M€ (56,2 en 2023, contre 52,6 M€ en 2022) ;
- Une hausse de la CVAE de +1M€ (fraction TVA et péréquation) ;
- Une hausse de la péréquation DMTO de 0,7 M€ ;
- Une hausse de la taxe sur la consommation d'électricité de 0,3 M€ ;
- Une hausse de la taxe de séjour de 0,3 M€ ;
- Une hausse de la taxe d'aménagement de 0,2 M€ ;
- Une hausse de recettes de la DSD de +3,1M€
- Une hausse de recettes à la DDL de 0,8 M€

En investissement, déduction faite du financement du solde d'investissement reporté, les recettes réelles d'investissement baissent de façon importante : effectivement, en 2023, compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêts et de notre trésorerie importante, nous avons pu éviter d'emprunter, alors qu'en 2022 l'emprunt a été de 18 M€.

II.2. Analyse de l'exercice 2023

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par DGA

	Budget Total (M€)	Réalisé (M€)	%
DGS	122,5	98,4	80,3%
DDL	10,0	9,6	96,0%
DSD	180,1	177,4	98,5%
DCBN	9,9	8,9	89,9%
DRM	13,4	12,0	89,6%
Total	335,9	306,3	91,2%

Réalisation des dépenses réelles d'investissement par DGA
(hors emprunts revolving)

	Budget Total (M€)	Réalisé (M€)	%
DGS	54,8	49,6	90,5%
DDL	17,6	14,9	84,7%
DSD	0,7	0,6	85,7%
DCBN	26,5	23,7	89,4%
DRM	27,8	26,3	94,6%
Total	127,4	115,1	90,3%

La ligne DGS ci-dessus en investissement comprend le résultat reporté des années précédentes pour 29,8 M€.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE

III.1. Arrêt des résultats

Le résultat global de 2023 est un excédent de 41 792 940 €.

III.1.1. Calcul du résultat en distinguant le résultat antérieur et le résultat de l'exercice

Le graphique ci-dessous (en M€) distingue le résultat reporté d'année en année (principale composante du résultat cumulé), du résultat de l'exercice. En 2023, ce dernier est négatif à hauteur de -22 M€. En y ajoutant le résultat antérieur de 2022 pour 63,8 M€, on obtient le résultat cumulé de 2023 : 41,8 M€, à reporter en 2024.



Le résultat de l'exercice de -22 M€ se décompose par section de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 33,5 M€
- Résultat de l'exercice en investissement : - 55,5 M€

Il s'explique au regard de certaines dépenses non réalisées :

- 21,4 M€ de dépenses imprévues de fonctionnement et 4,1 M€ de dépenses imprévues d'investissement ;
- 1 M€ de dépenses de fonctionnement à la DRH ;
- 2,7 M€ de dépenses de fonctionnement à la DSD, dont notamment 0,8 M€ d'AIS et 0,7 M€ d'hébergement ;
- 1,3 M€ de dépenses de fonctionnement à la DRM et 1,5 M€ en investissement ;
- 1 M€ de dépenses de fonctionnement à la DCBN et 2,7 M€ en investissement ;
- 2,8 M€ de dépenses d'investissement à la DDL.

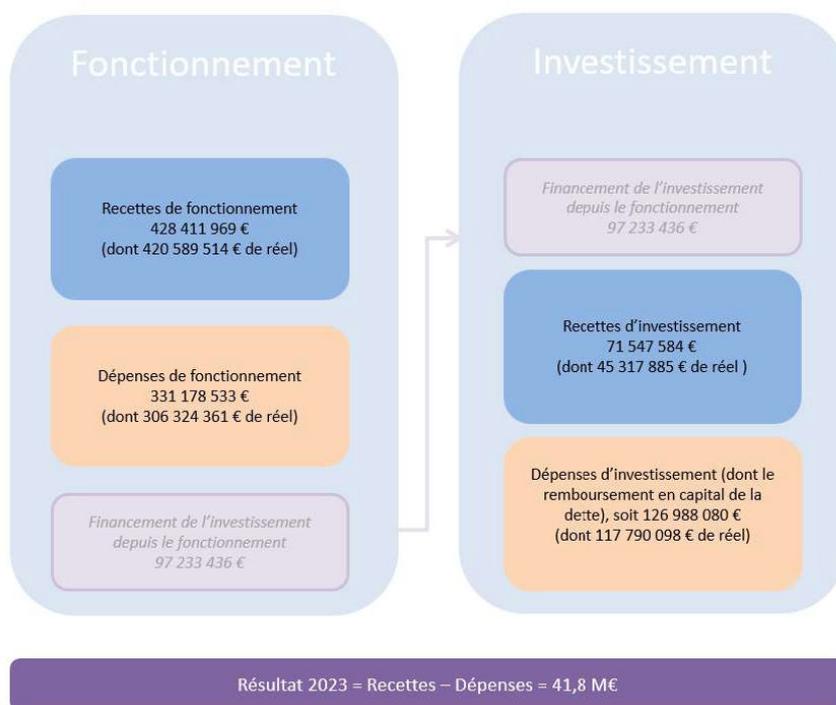
Malgré la dynamique moindre de nos recettes les plus volatiles (DMTO et fractions de TVA), les recettes de fonctionnement (hors reprise de résultat) se maintiennent en 2023 à 356,8 M€ (351 M€ en 2022). En investissement (et hors neutralisation du résultat), les recettes réelles

baissent de 18,7 M€, ce qui s'explique principalement par le fait que nous n'ayons pas réalisé d'emprunt en 2023, habituellement compris entre 15 et 18 M€.

III.1.2. Calcul du résultat en comparant la prévision et le réalisé

L'excédent cumulé de fonctionnement issu du budget principal 2023 peut aussi se calculer comme suit, en comparant le compte administratif au budget total.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	-87,3	+9,9
Investissement	-14,3	-69,7
	-101,6	-59,8
	41,8 M€	

III.1.3. Calcul du résultat à partir du réalisé

III.1.3.1. Résultat de fonctionnement

Recettes de l'exercice	364 630 358,16
Excédent reporté	63 781 611,34
Total	428 411 969,50

Dépenses de l'exercice	331 178 533,33
Total	331 178 533,33
Résultat de l'exercice	33 451 824,83
Résultat antérieur	63 781 611,34
Résultat cumulé de fonctionnement	97 233 436,17

III.1.3.2. Résultat d'investissement

Recettes de l'exercice	41 770 558,02
Neutralisation du solde d'investissement reporté	29 777 026,73
Total	71 547 584,75

Dépenses de l'exercice	97 214 919,80
Solde d'investissement reporté	29 773 161,10
Total	126 988 080,90

Résultat de l'exercice	-25 667 335,05
Résultat antérieur	-29 773 161,10
Résultat cumulé d'investissement	-55 440 496,15

Un solde négatif d'investissement ne résulte pas d'une mauvaise prévision ou d'une mauvaise exécution du budget. Il est mécaniquement produit par la nomenclature comptable applicable aux Départements qui prévoit que des crédits d'ordre de fonctionnement financent l'investissement mais interdit de les exécuter. C'est pourquoi généralement, la section d'investissement est équilibrée au budget primitif et en déficit au compte administratif. Cela ne pose pas de problème au global, sur l'ensemble du budget, dès lors, comme c'est le cas ici, que l'excédent de fonctionnement est supérieur au déficit d'investissement.

III.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

Le solde d'investissement reporté est affecté comme suit :

- En dépense, **au compte 001**, le solde d'investissement cumulé lui-même :
55 440 496,15 €
- En recette, **au compte 1068**, la neutralisation du solde d'investissement cumulé :
55 440 496,15 €

Déduction faite du financement du solde d'investissement cumulé, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, **au compte 002** : **41 792 940,02 €**.

**

Je vous propose de :

- Constaté l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Approuver le compte administratif ;
- Affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Président – La cinquième commission vous propose :

- d'approuver le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion dressé par Madame le Payeur départemental,
- d'approuver l'arrêt des résultats et leur affectation à l'exercice suivant comme suit :

Le solde d'investissement reporté est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le solde d'investissement cumulé lui-même : 55 440 496,15 €
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 55 440 496,15 €

Déduction faite du financement du solde d'investissement cumulé, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 41 792 940,02 €.

Je reste le temps de répondre à vos questions ; je me retirerai ensuite et Mme Abadie ou M. Lages mettra au vote ce compte administratif.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Laval.

M. Laval – Je ne devais pas présenter un powerpoint concernant le compte administratif ?

M. Lages – Non, c'est seulement pour le BP.

M. Laval – Avant il y en avait un avec des photos, etc. Il n'y est pas ?

M. Lages – Non, c'est le Président qui le fait.

M. le Président – Le compte administratif, c'est...

M. Laval – Oui mais ce que j'ai là dans le powerpoint...

M. le Président – Non, vous êtes rapporteur du budget.

M. Laval – Regardez, j'ai le compte administratif...

M. Lages – C'est toi qui fait l'affectation des résultats mais la partie compte administratif, c'est le Président.

M. Laval – J'ai compris. D'accord. Je vais réexpliquer. Le Président présente le compte administratif mais il y a, dans le powerpoint que j'ai sous les yeux, une explication du compte administratif que vous venez de présenter et qui est pour vous. Donc moi, a priori je ne vais pas forcément le faire.

M. Lages – Non, c'est pour expliquer l'affectation des résultats.

M. Laval – Comme le titre était « Compte administratif », j'ai cru que c'était compte administratif... désolé, c'est une mauvaise lecture.

M. Lages – Le résultat est indissociable du compte administratif...

M. Laval – J'ai compris, j'ai compris. Président, je fais comme vous voulez.

M. le Président – Votre fonction est celle de rapporteur du budget donc vous rapportez le budget et il s'agit du dossier suivant. Le compte administratif m'engage à titre personnel, vous approuvez, vous désapprouvez, vous faites les observations que vous souhaitez mais il n'y a pas d'éléments de langage particulier au niveau du rapporteur du budget. Le nom l'indique bien : rapporteur général du budget. Il ne s'agit pas du rapporteur du compte administratif.

M. Laval – Ce n'était pas mon objectif, Président.

M. le Président – Il y a peut-être deux diapos dans vos documents mais...

M. Laval – Non, il y a plus de diapos que ça. Regardez. Je veux bien rapporter les photos qui vont suivre, mais c'est votre action, Président. Ce n'est pas à moi de présenter cela mais je peux utiliser mon doigt pour montrer vos actions. Je pensais que je devais faire dérouler vos actions.

M. le Président – Les éléments de l'excédent du compte administratif reviennent sur le budget primitif donc vous aurez l'occasion de commenter l'excédent du compte administratif.

M. Laval – Si vous voulez. Parfait.

Le Président quitte la séance à 9 heures 59 avant le vote du dossier.

Mme Abadie – Le Président ayant quitté la salle, je soumetts à votre vote ce compte administratif.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

Mme Abadie – Ah...

(voix)

Mme Abadie – Vous êtes d'accord pour réintégrer M. Laval dans la présence pour le vote ?

(voix)

Mme Abadie – Ce vote est donc prononcé à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Président peut revenir.

Retour du Président en séance à 10 heures 02.

M. le Président – Très bien. Merci de votre confiance. On peut passer au dossier 505 et M. Laval va rapporter le budget primitif 2024.

Dossier n°505.
M. Laval, rapporteur.

Rapport du Président

« **BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024** »

Vous trouverez ci-après le rapport complet du budget primitif du budget principal du Département pour 2024, ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

- II.1. Vue d'ensemble
- II.2. Recettes réelles
- II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre nature

IV. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

V. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

- Annexe 1 : autorisations de programme
- Annexe 2 : maquette du budget

I. Synthèse : un budget primitif volontaire et ambitieux

Ce budget primitif a été construit sur la base des orientations retenues lors de la session du 9 février 2024 :

- Maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement ;
- Maintenir une section d'investissement à 85 M€ ;
- Poursuivre notre mobilisation pour rechercher des financements (DSID, Fonds Vert, FSE...) ;
- Poursuivre la gestion active de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé.

L'exercice 2023 se caractérise par un retournement de tendance marqué pour les Départements dont certains se retrouvent aujourd'hui en difficulté pour équilibrer leur budget.

La baisse des niveaux d'épargne, l'inflation toujours soutenue, la revalorisation du point d'indice, la chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), l'insuffisante compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS), comme celles liées à l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA), la perte de toute autonomie financière et fiscale... tel est l'environnement dans lequel les Départements doivent remplir leurs missions indispensables au bien vivre et au développement de leur territoire.

Dans ce contexte de plus en plus difficile, c'est grâce aux efforts consentis pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement sur les derniers exercices et à notre stratégie de gestion de la dette lorsque les conditions d'emprunt ont été particulièrement favorables que notre collectivité a pu se réserver des marges de manœuvre nous permettant aujourd'hui d'envisager la construction budgétaire 2024 toujours avec sérénité et ambition.

En effet, à la fin de l'exercice 2023, le résultat reporté des exercices antérieurs demeure important, à hauteur de 41,8 M€, même s'il a été diminué de 22 M€ pour amortir l'effet ciseaux provoqué par une augmentation subie de nos dépenses (principalement due à des dispositifs nationaux) trois fois plus importante que celle de nos recettes.

Dans la lignée des années précédentes, une réelle ambition peut également être affichée, car le maintien de notre situation financière nous permet de poursuivre nos investissements en faveur du développement du territoire sans dégrader notre encours de dette, au-delà de son niveau de début de mandature. Les dépenses d'investissement seront ainsi reconduites à 85 M€. Ces investissements

permettront d'entretenir, enrichir et améliorer nos infrastructures pour l'essentiel immobilières et routières, et soutiendront la réalisation des projets des acteurs publics du territoire. La volonté de renforcer encore et toujours plus notre capacité d'investissement reste animée par le souci de promouvoir une dynamique d'activité qui favorise l'emploi et ainsi réduit une part de nos dépenses sociales (RSA).

Le budget proposé reflète cette volonté d'action et affiche ainsi un niveau total en 2024 de 575 M€ dont 485 M€ d'écritures réelles :

- Fonctionnement dépenses : 329,5 M€ en réel
- Investissement dépenses : 155,6 M€ en réel, dont 85 M€ inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement

		Maquette 2024			
		Dépenses		Recettes	
		575 031 146		575 031 146	
Fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	329 455 663		Recettes réelles de fonctionnement	398 454 216
	Dont augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433		Dont excédent reporté	41 792 940
	Dépenses d'ordre	77 998 553		Recettes d'ordre	9 000 000
	Total dépenses de fonctionnement	407 454 216		Total recettes de fonctionnement	407 454 216
Investissement	Dépenses d'ordre	12 000 000		Recettes d'ordre	80 998 553
	Dépenses réelles d'investissement	155 576 930		Recettes réelles d'investissement	86 578 377
	Dont PPI (avec 1,5 M€ de travaux d'urgence)	85 000 000		Dont emprunt d'équilibre	16 000 000
	Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 469 767			
	Total dépenses d'investissement	167 576 930		Total recettes d'investissement	167 576 930

Plus en détail, concernant les recettes :

Il nous faut rester vigilants concernant nos recettes de fonctionnement, d'autant que nous n'avons plus de pouvoir de décision en la matière. A dotations quasi-stables, les seules dynamiques dont nous pouvons bénéficier relèvent de recettes dépendantes de la conjoncture économique, notamment les parts de TVA nationale (venues remplacer la taxe foncière sur les propriétés bâties et la CVAE) et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières réalisées dans le département.

Sachant que nous avons peu de visibilité quant à leurs évolutions et que nous constatons une baisse de leur dynamique sur l'exercice précédent, je vous propose d'inscrire :

- Une augmentation de la part de TVA de +2,25% soit la moitié de la prévision de l'Etat annoncée à 4,5% dans la loi de finances pour 2024. Cette proposition est assise sur le déroulé de l'année 2023 où la prévision de l'Etat a été diminuée de près de la moitié entre l'estimation en loi de finances et l'estimation revue au mois de septembre. Cette prudence se veut également fondée sur la révision dès ce mois de février d'une prévision de croissance économique à 1% contre 1,4% annoncée dans la loi de finances votée en décembre ;
- Une diminution de près de 15% pour les DMTO, correspondant aux prévisions des professionnels de l'immobilier et des analyses de l'ADF.

Pour financer une partie de nos investissements, je vous propose de porter la prévision d'emprunt à 16 M€, montant équivalent au remboursement en capital. Les conditions de prêts sont annoncées plus favorables au 2nd semestre 2024. Nous continuerons en parallèle à rechercher systématiquement d'autres sources de financement public (fonds européens, DSID, fonds vert...).

Concernant les dépenses :

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, et dans le but de les maîtriser au mieux, les crédits de dépenses de fonctionnement ont été inscrits au plus près des besoins et sont identiques au BP 2023. Les crédits supplémentaires inscrits par rapport au réalisé 2023 (CA) à hauteur de 13,8 M€ correspondent, soit à des financements répondant à des projets déjà validés par notre collectivité, soit à des dépenses contraintes qui nous sont imposées par des décisions nationales notamment dans le domaine social et sur les dépenses de personnel. Une enveloppe dédiée à des augmentations prévisionnelles est par ailleurs créditée de 9,5 M€ et nous permettra de faire face si nécessaire à de nouvelles dépenses imposées ou choisies.

Cette méthode vise à poursuivre une trajectoire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de répondre, malgré une dynamique moindre de nos recettes conjoncturelles, à notre exigence de maintenir à un niveau élevé nos investissements sur le territoire départemental pour 2024 tout en se préservant des marges de manœuvre pour les exercices suivants.

II. Les lignes directrices

II.1 Vue d'ensemble

Recettes	Budget Total 2023	CA 2023	Budget Primitif 2024	Evolution CA 2023 à BP 2024
Fonct réel	410 226 650	420 589 514	398 454 216	-5,3%
Fonct ordre	8 300 000	7 822 455	9 000 000	
Total fonctionnement	418 526 650	428 411 969	407 454 216	
Invt réel	55 653 256	45 317 886	86 578 377	91,0%
Invt ordre	85 620 923	26 229 699	80 998 553	
Total investissement	141 274 179	71 547 585	167 576 930	
Total recettes	559 800 829	499 959 554	575 031 146	
Dépenses	Budget Total 2023	CA 2023	Budget Primitif 2024	Evolution CA 2023 à BP 2024
Fonct réel	335 905 728	306 324 362	329 455 663	7,6%
Fonct ordre	82 620 922	24 854 171	77 998 553	
Total fonctionnement	418 526 650	331 178 533	407 454 216	
Invt réel	129 974 179	117 790 098	155 576 930	32,1%
Invt ordre	11 300 000	9 197 983	12 000 000	
Total investissement	141 274 179	126 988 081	167 576 930	
Total dépenses	559 800 829	458 166 614	575 031 146	

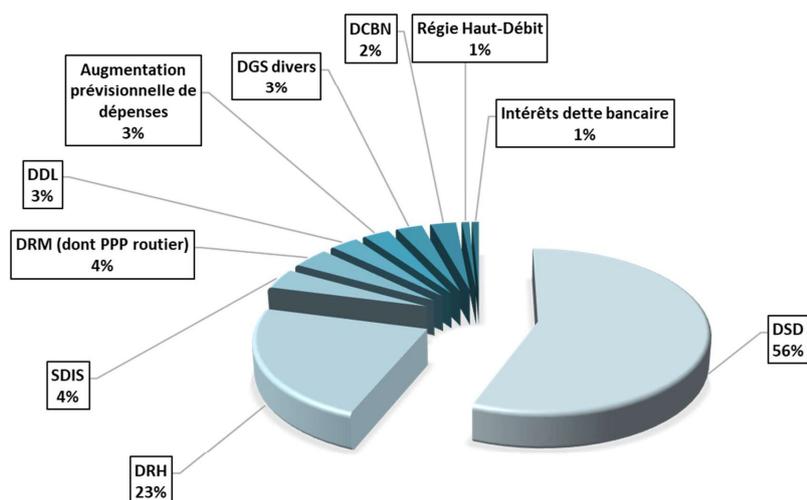
Le budget primitif total (ordre + réel) s'élève à 575 M€ dont 485 M€ d'écritures réelles. Les 2 principales variations ci-dessus (+91% et +32,1 %) s'expliquent, en recettes par le fait que nous n'avons pas réalisé d'emprunt en 2023 et que la neutralisation du résultat d'investissement reportée est beaucoup plus élevée en 2024 qu'en 2023 et, en dépenses, par le montant beaucoup plus élevé du résultat d'investissement reporté en 2024 qu'en 2023.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 329,5 M€ au BP 2024 comme en 2023. L'écart entre la prévision 2024 et le réalisé 2023 (306,3 M€) est de +7,6%. Cette différence est en partie due aux dépenses imprévues non consommées au compte administratif (9,4 M€ inscrits en 2024). Hors « dépenses imprévues » l'estimation des dépenses pour 2024 est en augmentation de 13,8 M€ par rapport au réalisé 2023. Cette augmentation prévisionnelle s'explique par des dépenses qui s'imposent à nous, notamment dans le domaine social (revalorisation de 4,6% du RSA, augmentation des dépenses ASE...), sur les dépenses de personnels (mesures nationales de revalorisations) qui ont également un impact important sur la contribution au SDIS, ou encore sur le coût des matières premières dans le domaine de l'entretien des routes.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 155,6 M€ contre 117,8 M€ réalisés en 2023, soit +32,1%. Parmi ces dépenses, le plan pluriannuel d'investissement (PPI), dont le périmètre est défini en retraçant de ce total le remboursement en capital (13,5 M€) et les écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 1,7 M€, solde d'investissement reporté 55,4 M€), est maintenu à un niveau élevé de 85 M€ en 2024.

Le résultat antérieur reporté de 2022 (63,8 M€) et la construction prudentielle du budget ont permis d'amortir les conséquences de l'effet ciseau marqué en 2023 par une augmentation de nos dépenses trois fois plus importante que l'augmentation de nos recettes. Aussi, ce résultat reporté quoiqu'en baisse (-22 M€) demeure à un niveau important en 2024 (41,8 M€). Cela permet de maintenir le PPI à 85 M€, niveau identique à 2023, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre fixé à 16 M€.

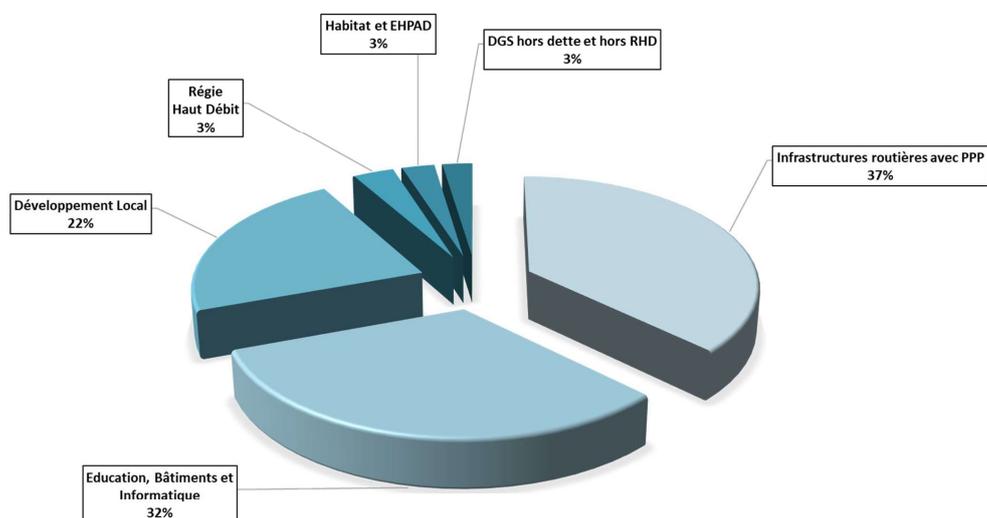
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



	BP 2024
DSD (dont assistantes familiales)	184 922 190
DCBN	9 035 866
DRM (dont PPP routier)	13 146 250
DDL	10 002 061
DRH	75 433 400
SDIS	13 238 098
Intérêts dette bancaire	2 500 000
Régie Haut-Débit	2 645 000
Augmentation prévisionnelle de dépenses	9 350 433
DGS divers*	9 182 365
Total	329 455 663

DGS divers* dont principalement reversement fonds péréquation DMTO (3M€), variation du stock Parc routier (1,8 M€), provisions (0,9 M€) et MDEF (0,3 M€).

Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2024

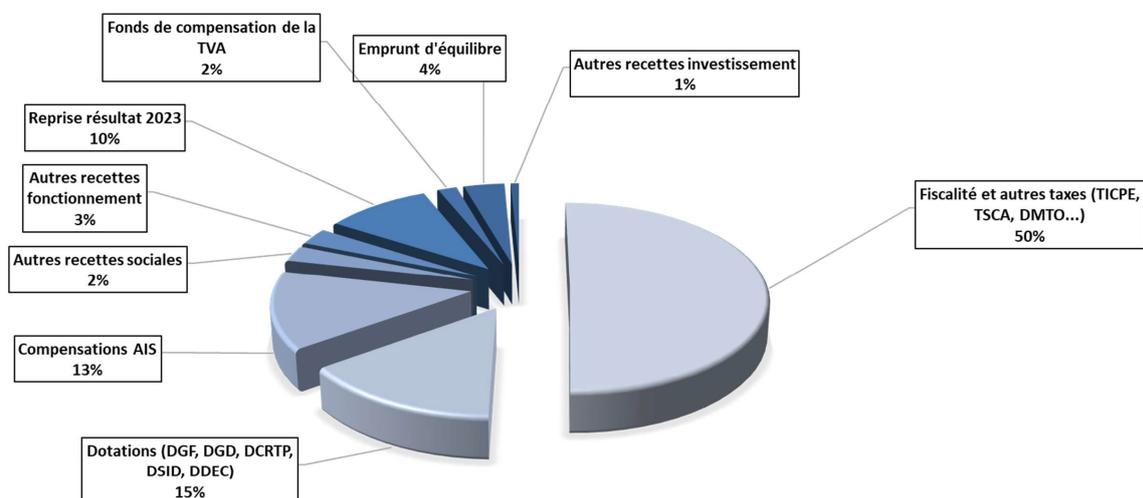


	BP 2024
Infrastructures routières avec PPP	31 657 667
Education, bâtiments et informatique	27 338 101
Développement local	18 999 301
Régie Haut Débit	2 770 000
Habitat et EHPAD	2 206 556
DGS hors dette et hors RHD	2 028 375
Total	85 000 000

La part des investissements sur notre patrimoine se maintient par rapport à 2023. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2024, de 68% et 32%.

II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Près de 427,9 M€ (hors emprunt revolving et neutralisation du résultat reporté investissement)



	BP 2024 (Fonctionnement)
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	215 521 779
Dotations (DGF, DGD, DCRTP)	60 300 000
Compensations AIS	57 039 698
Autres recettes sociales	11 601 154
Autres recettes	12 198 645
Excédent reporté	41 792 940
Total	398 454 216

	BP 2024 (Investissement)
Dotations (DDEC, DSID)	2 855 512
Fonds de compensation de la TVA	7 400 000
Emprunt d'équilibre	16 000 000
Autres recettes	3 215 702
Total	29 471 214

II.2.1 Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Hors excédent reporté, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2024 sont estimées à 356,7 M€, soit quasiment au même niveau qu'au CA 2023 (356,8 M€), même si certaines recettes varient d'une année sur l'autre.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos recettes entre le réalisé 2023 et les propositions 2024. Ces propositions découlent, soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'association des départements de France (ADF) ou réalisées en interne.

Recettes	CA 2023	Proposé 2024
IFER	1 834 483	1 700 000
Compensations fiscales	1 778 030	1 760 000
Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	86 742 786	88 708 700
Fraction TVA - CVAE	10 923 739	11 171 316
TICPE part complémentaire	3 781 333	3 800 000
FNGIR	7 683 763	7 683 763
Taxe d'aménagement	1 864 983	1 400 000
TSCA - SDIS Article 53	5 824 929	7 186 000
TSCA - SDIS Article 52	19 489 313	20 273 000
TSCA - Réforme TP article 77	30 849 947	30 391 000
TSCA	56 164 189	57 850 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 294 597	3 300 000
DMTO (base)	34 735 473	29 700 000
DMTO Taxe additionnelle	232 099	300 000
DMTO	34 967 572	30 000 000
Péréquation DMTO	6 072 979	5 900 000
Redevance des mines	332 047	300 000
Taxe de séjour	581 178	500 000
Taxe remontées mécaniques	1 095 704	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	309 039	300 000
Granulats	41 290	35 000
Taxe enlèvement ordures ménagères	12 737	13 000
Diverses taxes	2 371 994	2 248 000
Fiscalité et autres taxes	214 867 936	215 521 779
DGF - Dotation forfaitaire	25 423 725	25 600 000
DGF - Dotation de péréquation	9 945 014	9 600 000
DGF - Dotation de compensation	14 606 112	14 700 000
DGF	49 974 851	49 900 000
DGD	1 818 939	1 800 000
DCRTP	8 718 322	8 600 000
Dotations	60 512 112	60 300 000
Fonds de solidarité FSD (AIS)	4 833 596	4 800 000
Dotation de compensation péréquée	8 077 491	8 307 671
FMDI	1 361 022	1 300 000

Compensation RSA (TICPE)	17 127 028	17 127 027
Compensation APA	20 186 984	21 545 000
Compensation PCH	3 973 824	3 960 000
Compensations AIS	55 559 944	57 039 698
Autres recettes sociales	10 361 749	11 601 154
Autres recettes	11 171 989	12 198 645
Dont Fonds interdépartemental de solidarité	1 487 260	1 640 000
Dont Fraction TVA supplémentaire	1 813 664	1 800 000
Total fonctionnement (hors excédent reporté)	356 807 903	356 661 276

Si les dotations restent stables autour de 60,3 M€, les plus grandes variations concernent les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d'être dépendantes de la conjoncture économique, et dont le montant définitif ne sera connu qu'en fin d'année, voire en début d'année 2025, pour la fraction de TVA.

- Produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la fraction définitive et fixe attribuée au Département, 0,0413 %, sera appliquée au produit national net de TVA 2024 définitif, qui ne sera connu qu'en début d'année 2025. Cette recette va donc évoluer selon la dynamique plus ou moins importante du montant de la TVA nationale au cours de l'année. Je vous propose d'inscrire initialement 88,7 M€ correspondant à la moitié de la prévision de progression prévue dans la loi de finances pour 2024 (+2,25% par rapport au réalisé 2023).
- De même, je vous propose d'appliquer le même taux d'évolution à la fraction de TVA venue remplacer la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de porter l'inscription à cette recette à 11,2 M€ pour 2024.
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 57,9 M€ soit + 3 % par rapport au réalisé 2023, progression constatée sur les exercices précédents.
- La recette perçue au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) a significativement baissé en 2023 : nous n'avons perçu que 35 M€, contre le montant record de 41,4 M€ en 2022. Toujours sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, et sans

précision sur l'assouplissement des conditions d'accès à l'emprunt, je vous propose d'appliquer une baisse de près de 15% au produit perçu en 2023 et d'inscrire un montant prudentiel de 30 M€.

II.2.2. Le financement de l'investissement

Les principales prévisions de recettes d'investissement 2024 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, qui bénéficiait de conditions favorables les années précédentes, je vous propose de tenir compte du niveau de taux qui devrait baisser fin du 2nd semestre 2024, et donc de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt de 16 M€. Pour mémoire, nous n'avons réalisé aucun emprunt en 2023, en raison des taux élevés. Cela nous génère des marges de manœuvre nous permettant d'emprunter au même niveau que le remboursement en capital sur l'année, soit 15,8 M€ (dont 2,3 M€ de PPP routier), sans pour autant dégrader l'encours de dette du début de mandature.
- Au vu du volume record de dépenses d'investissement réalisées en 2023, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2024 est en augmentation et prévu à 7,4 M€, contre 6,5 M€ en 2023.
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2 M€ en 2024. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés entre 2020 et 2023, dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivrons le dépôt systématique des demandes de DSID, pour les nouveaux projets éligibles en 2024, pour un montant prévisionnel de 1 M€.
- Fonds vert : afin de répondre aux enjeux de la planification écologique, l'Etat a décidé de pérenniser le dispositif dit du « fonds vert » et avait initialement prévu (loi de finances pour 2024) de le renforcer à hauteur de 2,5 Mds d'€, avant de le ramener à 2 Mds d'€ dans le cadre de la recherche de 10 Mds d'économies en ce

début d'année. Ce fonds vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Le Département s'inscrira dans 3 des 15 mesures du dispositif : la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation aux risques émergents en montagne (avalanches, chutes de pierres) et l'accompagnement du déploiement des zones à faible émission (mobilités douces des agents et parkings). Ce fonds étant cumulable avec les autres financements de l'Etat, les services concernés sont chargés de déposer systématiquement, comme pour la DSID, des demandes pour les dossiers pouvant être éligibles. A noter que le travail de coordination avec les services de l'Etat nous permet d'optimiser ces financements.

II.3. Dépenses réelles par commission**1^{ère} commission – Solidarités sociales**

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Solidarités Sociales	Fonctionnement	177 093 000	178 589 459	176 007 684	183 263 690	4,1%
	Investissement	122 000	226 342	214 611	123 836	-42,3%
Total		177 215 000	178 815 801	176 222 295	183 387 526	4,1%

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales sont proposées à 183,3 M€ en fonctionnement et à 0,2 M€ en investissement.

Fonctionnement

En 2023, les dépenses des solidarités sociales ont enregistré une augmentation sans précédent de +7% par rapport au CA 2022, soit +11,5 M€. En 2024, cette tendance se poursuit et de nombreuses dépenses subies vont encore venir alourdir le budget de la DSD. Ces dépenses, pour leur grande majorité, sont pérennes. Dans ce contexte, les dépenses sociales pour 2024 sont estimées à 183,3 M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 4,1% (+ 7,2 M€) par rapport au réalisé 2023.

Nature des dépenses	BT 2023	CA 2023	BP 2024	% évolution CA à BP	Évolution CA à BP
Allocations	101 165 115	100 349 463	101 896 450	1,5%	1 546 987
APA	51 681 759	51 115 542	51 086 450	-0,1%	-29 092
PCH	13 184 366	13 166 962	13 675 000	3,9%	508 038
RSA	36 298 990	36 066 958	37 135 000	3,0%	1 068 042
Hébergement	61 471 189	60 804 355	64 676 740	6,4%	3 872 385
ASE	29 970 518	29 438 798	31 926 000	8,4%	2 487 202
PA	10 574 689	10 556 951	11 035 000	4,5%	478 049
PH	20 925 982	20 808 606	21 715 740	4,4%	907 134
Autres interventions sociales	15 953 154	14 844 215	16 690 500	12,4%	1 846 285
Total budget 1^{ère} Commission DSD	178 589 459	175 998 033	183 263 690	4,1%	7 265 657

➤ **Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 101,9 M€ (+1,6 M€ par rapport au CA 2023)**

- ❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,1 M€ (montant identique au CA 2023 du fait notamment de régularisations de la revalorisation salariale dans les SAAD 2022 sur le budget 2023)

APA 51,1 M€ (-0,1%/CA 2023)					
APA à domicile (APAD) 37,8 M€ (-0,1%/CA 2023)			Dépendance 13,3 M€ (+0,2%/CA 2023)		
Allocations APA	31,7 M€	+4,3%	Forfait global dépendance	10,4 M€	- 1%
Revalorisations salariales SAAD	3,9 M€	-10% <i>(mêmes modalités mais régularisations 2022 sur 2023)</i>	APAE (APA en établissement) : unité de soins longue durée et EHPAD hors 65	2,9 M€	+3%
Dotation qualité	2,1 M€	-30% <i>(modalités de paiement différentes)</i>			

- APAD : 37,8 M€ dont :
 - ✓ Allocation APAD prenant en compte un tarif plancher de 23,50 € (contre 23 € en 2023)
 - ✓ Revalorisations salariales dans les SAAD (avenant 43 et avenant 54)
 - ✓ Dotation qualité : attribution d'une dotation complémentaire aux SAAD pouvant aller jusqu'à 3,31 € de l'heure pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur :
 - Dotation compensée à 100% par la CNSA
 - 12 contrats pluriannuels et de moyens (CPOM) signés avec les SAAD pour cinq ans sur un volume d'heures contractualisé de 1,15 million et pour une dotation totale de 3,4 M€ en 2023 (APA + PCH)
 - 1 CPOM supplémentaire prévu en 2024 suite à l'appel à candidature
 - Des modalités de versement différentes en 2024 (acompte de 60% et solde au dialogue de gestion contre versement de 100% en 2023)

- La dépendance : 13,3 M€

Le forfait global dépendance est basé sur un point groupe iso-ressources (GIR) fixé à 7,53.

- ❖ La dépenses de PCH : 13,7 M€ (+0,5 M€ par rapport au CA 2023)

Au regard de la forte progression de la PCH sur les derniers exercices, je vous propose d'inscrire 13,7 M€ de crédits, soit une évolution de 4% par rapport au réalisé 2023. Ces crédits intègrent également :

- 210 000 € au titre de la compensation de la revalorisation salariale des SAAD (avenant 43 et avenant 54) ;
- 215 000 € au titre de la dotation qualité (cf. paragraphe précédent)

- ❖ Le RSA : 37,1 M€ (+1,1 M€ par rapport CA 2023)

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 37,1 M€. Le montant est en hausse de 3% par rapport au réalisé 2023. Il prend uniquement en compte la revalorisation annuelle du 1^{er} avril (*revalorisation des prestations légales au 1^{er} avril 2024 de 4,6 % dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024*). Le Département comptabilise 5 488 bénéficiaires du RSA (foyers payables) à fin novembre 2023, contre 5 558 à fin novembre 2022, soit -1,3%. Cette estimation se base sur une stabilité du nombre de bénéficiaires.

➤ **Hébergement : 64,6 M€ (+ 3,9 M€ par rapport au CA 2023)**

Les situations financières fragiles auxquelles sont confrontées les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et le contexte économique inflationniste ont nécessité de maintenir des Objectifs d'Evolution des Dépenses (OED) des ESMS à un niveau élevé pour 2024. Ainsi, le Département, lors de la commission permanente du 15 décembre 2023, a fixé les OED 2024 à 3,5% (contre 4,5% en 2023) ce qui aura un impact sur les dépenses d'hébergement évalué à environ 1,5 M€. En outre, les revalorisations salariales dans les établissements et services sous compétence du Département de 2022 et 2023 étant pérennes, elles sont reconduites sur les budgets à compter de 2024.

Les autres dépenses supplémentaires en hébergement (+2,2 M€) concernent essentiellement l'ASE.

➤ **Autres interventions : 16,7 M€ (+1,8 M€ par rapport au CA 2023)**

Ces crédits comprennent principalement les dépenses liées à la mission de protection maternelle et infantile (PMI), au service des actions de santé, aux actions d'insertion et aux actions de prévention et protection à domicile de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Pour le BP 2024, les dépenses sont estimées à 16,7 M€ soit +12,4% par rapport au réalisé 2023, et cette forte hausse s'explique par :

- ❖ La montée en charge de la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) (+ 600 000 € par rapport au réalisé 2023) ;
- ❖ La reconduction du BP 2023 pour les actions d'insertion (+ 500 000 € par rapport au réalisé 2023). Les actions favorisant le retour à l'emploi pourront être développées et renforcées. Pour cela il est prévu 500 000 €. Néanmoins, le détail de ces actions ainsi que les dépenses associées devront être priorisées et validées politiquement.
- ❖ Une hausse des dépenses d'ASE (hors hébergement) de 540 000 € avec par exemple la création d'une équipe de suivi de placement familial complexe (90 000 € et cofinancé avec le Fonds Social européen).

Concernant l'AVP, depuis fin 2022, le Département s'est engagé dans ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre du développement de l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Elle est destinée à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble ». 6 projets d'habitats inclusifs ont été retenus dans la programmation 2024-2030 et s'ajoutent donc aux 17 projets retenus en 2022 pour la programmation 2023-2029.

Selon l'intensité du projet de vie sociale et partagé, chaque porteur de projet reçoit une aide annuelle comprise entre 5 000 € et 10 000 € par place. A ce titre, je vous propose d'inscrire 1,12 M€ pour le financement de l'AVP soit + 600 000 € par rapport à 2023. A partir de 2025, sans prendre en compte la programmation 2025, les dépenses s'élèveront à 1,3 M€ du fait de la montée en charge de certains projets. En contrepartie, des recettes au titre de 2024 sont attendues de la CNSA à hauteur de 851 375 €, soit une dépense nette de 268 625 € pour le Département.

Au vu de la montée en charge de cette nouvelle prestation d'AVP, une analyse sera menée notamment sur la répartition territoriale de ces nouveaux habitats, afin d'adopter une stratégie et un cadrage pour les prochaines programmations et de maîtriser ces dépenses pour les années à venir.

Au titre des subventions d'actions sociales diverses, je vous propose d'inscrire au BP 2024 un montant global de 368 700 €, ce montant est reconduit à l'identique par rapport au budget 2023. Le montant des subventions attribuées et payées s'élevait à 368 465 € en 2023. Il est donc à noter que les dossiers supplémentaires ou les demandes d'augmentation devront faire l'objet d'un arbitrage lors de la décision d'attribution des subventions.

**

Présentation du budget par secteur d'intervention

Aide sociale à l'Enfance

Pour l'exercice 2024, le budget consacré à l'enfance est estimé à 37,9 M€, soit une augmentation de 9% par rapport au réalisé 2023, avec des dépenses qui ont déjà augmenté de 8% entre le réalisé 2022 et le réalisé 2023. De 2020 à 2023, ces dépenses ont déjà progressé de 20 %.

❖ Accueil familial : effets de la loi Taquet, hausse du SMIC et revalorisations des indemnités d'entretien viennent impacter le budget. Les dépenses de personnel des assistants familiaux comprennent d'une part la masse salariale (12,8 M€) et d'autre part diverses indemnités (indemnités d'entretien, frais de déplacements, allocation aide retour à l'emploi : 3,7 M€). Au total, elles représentent 16,5 M€ et augmentent de près de 2,5% (0,4 M€).

❖ Accueil en établissement : financement de mesures déjà validées en 2023, au regard de l'activité soutenue en protection de l'enfance qui a nécessité de renforcer la capacité d'accueil :

- Ouverture d'un lieu de vie au 1^{er} janvier 2024 de 6 places (370 000 €)
- Elargissement de 4 à 8 places du service de placement familial de la maison d'enfants à caractère social (MECS) ALPAJE (205 000 €)
- Prise en compte en année pleine de la création de 15 places en MECS au 1^{er} juin 2023 (515 000 €)
- Augmentation de la capacité d'accueil du dispositif SAMADE (service d'aide multi-professionnel pour enfants et adolescents en difficultés) dédié aux MNA 1^{ère} phase (*dispositif de mise à l'abri, d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*) lié principalement

aux MNA reconnus mineurs et confiés à l'ASE (2^{ème} phase) qui restent sur le SAMADE dans l'attente d'une place sur les dispositifs de protection de l'enfance (435 000 €)

D'autre part, les objectifs d'évolution des dépenses pour les établissements et services médico-sociaux fixés à 3,5% pour 2024 impactent le budget à hauteur de près de 500 000 €.

Personnes âgées

Le budget 2024 consacré aux personnes âgées s'élève à 63,8 M€ soit une augmentation de 1,3% par rapport au réalisé 2023. L'APA représente 51,1 M€ soit près de 80% du budget personnes âgées. Les crédits relatifs à l'aide sociale à l'hébergement représentent 11 M€ et sont en hausse de 4,5% par rapport au réalisé 2023. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (OED à +3,5%).

Personnes handicapées

Le budget 2024 en faveur de personnes en situation de handicap est de 39,2 M€ soit une hausse de 4% par rapport au réalisé 2023. Les dépenses au titre de la PCH s'élèvent à 13,7 M€. Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 21,7 M€, et augmentent de 4% incluant le taux d'OED fixé à 3,5% pour 2024.

Insertion

Pour l'essentiel, les crédits inscrits sont destinés au financement de l'allocation RSA pour un montant de 37,1 M€ (voir supra).

Egalement, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,9 M€ ;

- De maintenir notre soutien au financement des contrats aidés à hauteur de près de 1,1 M€ (dispositif Ha-Py Actifs).

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur la stratégie pauvreté, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CLAPAE) s'est achevée au 31 décembre 2023. Toutefois, la contractualisation se poursuivra en 2024 : le Département va s'engager sur le pilier emploi du pacte des solidarités (nouvelle génération de contrat), ce qui nous permettra de préparer la mise en place de la loi « plein emploi » qui devra se mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2025 pour l'ensemble des départements, avec comme mesures phares l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et la mise en œuvre des 15 heures d'activité hebdomadaire.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la DSD sont de 37 M€ contre 34,4 M€ réalisés en 2023. Cette augmentation nette de 2,6 M€ s'explique notamment par :

- Une augmentation des recettes de la CNSA pour 3,4 M€ avec notamment :
 - ❖ Augmentation du concours au titre de l'APA (+ 1,8 M€), suite au vote du budget 2024 de la CNSA qui prévoit, globalement une évolution de 15,5% du concours APA
 - ❖ Augmentation de la dotation qualité avec le versement du solde 2023 (+ 1,3 M€)
 - ❖ Une recette nouvelle : budget d'intervention de la CNSA pour 175 000 € (enveloppe totale 2023-2026 de 550 000 €) destiné à financer des actions menées par le Département (financées à 80%) autour notamment des axes suivants :
 - Accompagner les SAAD (appui à la transformation en Services Autonomie à Domicile, modernisation et professionnalisation de ces services),
 - Attractivité des métiers de l'autonomie
 - Soutenir les aidants de personnes en situation de handicap,
 - Promouvoir l'accueil familial
- Une diminution des recettes sur les contractualisations (-1 M€) : non-reconduction des crédits sur les différentes contractualisations qui arrivent à échéance en 2023/2024 (« stratégie pauvreté » et contrat de protection de l'enfance).

CONCOURS CNSA

A noter que l'ensemble des compensations et dotations versées par la CNSA (*dotations concours APA et PCH, conférence des financeurs, dotation qualité, aide à la vie Partagée, compensation avenant 43, compensation tarif plancher CNSA...*) se sont élevées à 28,6 M€ en 2023 et devraient s'élever à 31,9 M€ pour le BP 2024. Face à la complexification de ces dotations ces dernières années (12 concours différents en 2024 pour le Département), l'Etat prévoit cette année une réforme des concours de la CNSA versés aux Départements avec une mise en œuvre dès 2025. Vu le poids de ces recettes (86% des recettes de la DSD), il faudra rester vigilant sur les évolutions.

En outre, un fonds complémentaire de 150 M€ de soutien exceptionnel sera versé aux Départements en 2024, afin de rehausser le taux de couverture des dépenses d'APA. Les conditions et modalités d'attribution de ce fonds n'étant pas encore spécifiées, aucun crédit n'est inscrit à ce titre.

L'investissement

- Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4^{ème} commission.
Pour ce qui est de la 1^{ère} commission, ces dépenses comprennent :
 - ❖ Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de (re)construction ;
 - ❖ L'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé ;
 - ❖ Le soutien à l'investissement pour l'habitat inclusif.

- Sur 2024, les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 123 836 € et s'établissent comme suit :
 - ❖ 93 000 € pour le solde de la subvention pour l'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé de Bigorre (réhabilitation) ;
 - ❖ 8 500 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD ;
 - ❖ 22 336 € pour le soutien à l'investissement en faveur d'habitats inclusifs.

➤ **Création d'une AP pour soutenir l'investissement dans les établissements médico-sociaux**

Par ailleurs, je vous propose la création d'une AP de 1 000 000 € pour soutenir l'investissement dans les établissements médico-sociaux de notre compétence. Si un dispositif d'aide à l'investissement pour les EHPAD a été mis en place en 2015 par notre Assemblée Départementale et a permis de

soutenir de nombreux projets, il reste limité à la création ou réhabilitation de places et concerne uniquement les EHPAD. Il s'agit donc d'élargir notre soutien à l'investissement social avec une évolution des EMS éligibles et des travaux éligibles dans un contexte réglementaire contraint (décret tertiaire) et un contexte financier difficile pour les EMS.

Cette aide à l'investissement, en plus des opérations de réhabilitation ou reconstruction pourrait cibler :

- ❖ Des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- ❖ Des travaux d'amélioration du bâti pour les résidents.

Ce dispositif d'aide à l'investissement fonctionnerait sur le principe d'appel à projets, les modalités devront être travaillées par les services en 2024. Cette AP est créée pour la période 2024-2028. Les 1^{ers} crédits de paiement seront inscrits en 2025.

**

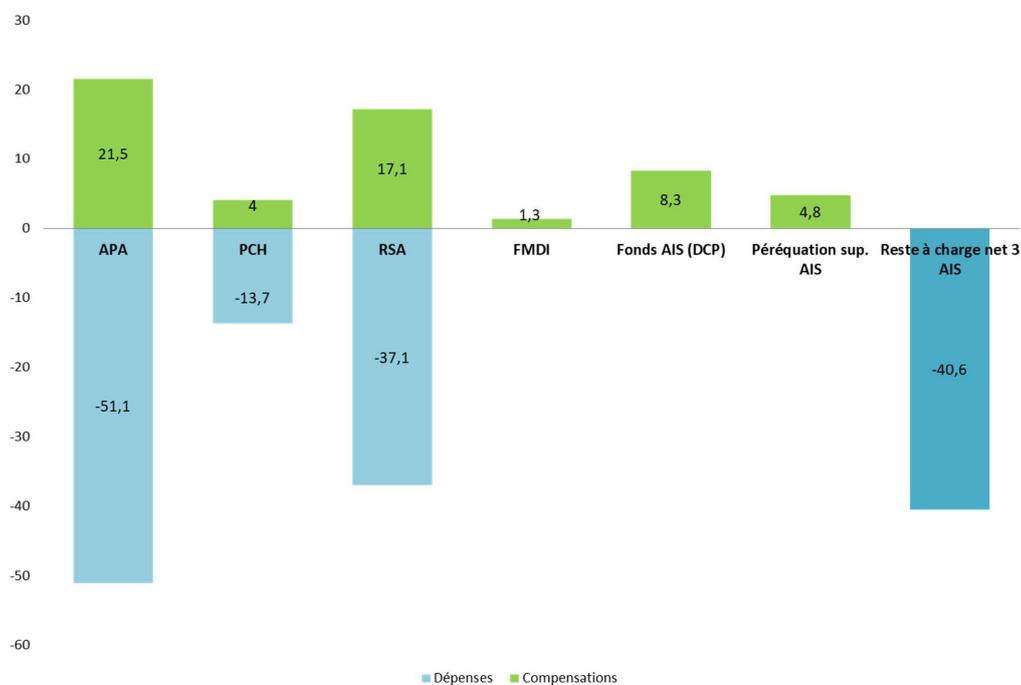
Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Le reste à charge (RAC)

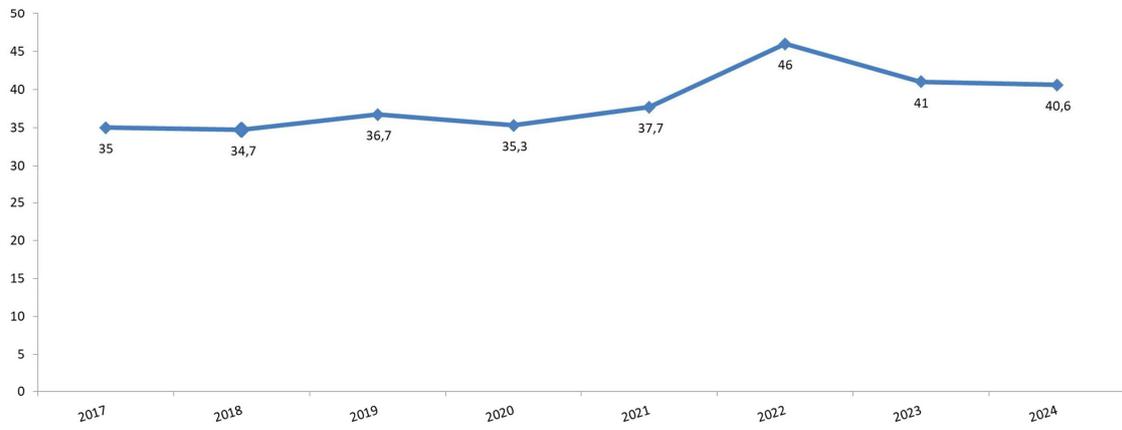
Allocations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
APA	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	46 557 268 €	51 115 542 €	51 086 450 €
PCH	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	11 535 691 €	13 166 962 €	13 675 000 €
RSA	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 735 141 €	36 066 958 €	37 135 000 €
Total des allocations	86 886 107 €	89 603 699 €	92 362 710 €	94 637 569 €	91 519 339 €	92 828 100 €	100 349 462 €	101 896 450 €
Compensations affectées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
FMDI	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 540 751 €	1 361 022 €	1 300 000 €
Dotation CNSA (APA)	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 178 565 €	20 186 984 €	21 545 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	3 421 248 €	3 973 824 €	3 960 000 €
Total des compensations affectées	36 064 611 €	39 096 815 €	38 955 146 €	35 834 630 €	37 564 204 €	39 267 592 €	42 648 858 €	43 932 027 €
RAC APA	30 322 734 €	28 950 755 €	32 413 268 €	31 786 369 €	33 416 599 €	34 910 734 €	30 308 401 €	29 378 703 €
<i>RAC APA en %</i>	73%	67%	68%	64%	65%	70%	65%	63%
RAC PCH	5 095 608 €	5 511 182 €	5 958 646 €	5 876 109 €	6 132 142 €	6 707 960 €	7 201 773 €	8 114 443 €
<i>RAC PCH en %</i>	71%	72%	72%	71%	72%	74%	73%	70%
RAC RSA	10 794 478 €	11 906 337 €	12 403 625 €	12 926 504 €	13 808 031 €	17 079 850 €	16 391 634 €	16 247 092 €
<i>RAC RSA en %</i>	37%	39%	40%	41%	43%	48%	47%	47%
RAC brut total 3 AIS	46 212 820 €	46 368 274 €	50 775 539 €	50 588 982 €	53 356 772 €	58 698 544 €	53 901 808 €	53 740 238 €
<i>RAC brut total 3 AIS en %</i>	59%	57%	58%	56%	58%	62%	59%	58%
Compensations non affectées	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Fonds AIS (DCP)	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	8 019 963 €	8 077 491 €	8 307 671 €
Péréquation sup. AIS (fnds de solidarité)	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	4 668 823 €	4 833 596 €	4 800 000 €
Fonds de stabilisation			984 879 €	0 €	989 013 €	0 €	0 €	0 €
RAC net 3 AIS	35 019 747 €	34 717 196 €	36 749 571 €	35 276 630 €	37 689 568 €	46 009 758 €	40 990 721 €	40 632 567 €
<i>RAC net 3 AIS en %</i>	45%	43%	42%	39%	41%	49%	45%	44%
Reste à charge net 3 AIS	35 019 747 €	34 717 196 €	36 749 571 €	35 276 630 €	37 689 568 €	46 009 758 €	40 990 721 €	40 632 567 €
<i>Taux de reste à charge net 3 AIS</i>	45%	43%	42%	39%	41%	49%	45%	44%

Ce tableau, ainsi que les deux graphiques suivants prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation) et, en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Le mode de calcul du RAC est basé sur la méthode de l'Etat.

Détail du reste à charge pour l'année 2024
(dépenses et compensations en M€)



Evolution du reste à charge total de 2017 à 2024 (M€)



2^{ème} commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 663 360	5 774 040	5 467 363	5 932 800	8,5%
	Investissement	17 470 212	17 122 027	14 403 055	18 466 261	28,2%
Total		23 133 572	22 896 067	19 870 419	24 399 061	22,8%

Les dépenses de la 2^{ème} commission consacrée aux solidarités territoriales sont proposées à 5,9 M€ en fonctionnement et à 18,5 M€ en investissement.

Fonctionnement : 5,9 M€ (+ 0,4 M€ par rapport au CA 2023)

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5,1 M€), Europe (0,8 M€) et projet de territoire (53 250 €).

- Attractivité et solidarité territoriale (5,1 M€)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4,3 M€), ainsi que l'environnement et l'aménagement (0,8 M€).

➤ Développement territorial (4,3 M€)

❖ Action économique : 150 600 €

Dont principalement 150 000 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial dans le cadre de la solidarité territoriale.

❖ Agriculture : 463 500 € répartis comme suit :

Objet	BP 2024
Soutien aux productions agricoles	250 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €

Je vous propose, à compter de 2024, de supprimer l'aide au gardiennage des estives (30 000 € en 2023) et de réorienter les crédits vers la section d'investissement pour l'aide aux équipements pastoraux.

❖ Tourisme : 3,3 M€

✓ Subventions et participations : 3,1 M€

Objet	BP 2024
Subvention à HPTE	2 821 100 €
Contribution au Syndicat mixte du pic du Midi	142 200 €
Subvention à l'association Clé vacances	45 400 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Partenariats touristiques	65 200 €

Les partenariats touristiques comprennent le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, la Fédération Départementale des Offices de Tourisme, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) au titre du label 'tourisme et handicap' et l'association des Gîtes de France.

✓ Autres dépenses : 179 200 €

- 9 300 € pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM),
- 26 400 € pour des études et missions dont la poursuite de l'action de prospection d'investisseurs dans l'hébergement touristique (16 800 € pour

cofinancer la prestation à parité avec les 9 EPCI) et la finalisation de la réflexion préalable à la mise en tourisme de la nuit (subvention acquise de 80% de l'Etat)

- 88 500 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme au titre de la dernière année pour les lauréats de la période 2022-2024.
 - 55 000 € pour des actions autour de la communication et la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé (RICE) du Pic du Midi : le Conseil départemental assure, dans le cadre du dossier subventionné par l'Etat et en partenariat avec les 3 co-gestionnaires (syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi, Parc national des Pyrénées, syndicat départemental d'énergie des Hautes-Pyrénées) de la RICE, la structuration d'une destination touristique autour de la thématique de la « nuit ». En 2024, il s'agit de réaliser, à la suite de la définition d'un plan de promotion et de communication touristiques, des outils de communication interne et externe et de diffusion de l'information à partager avec l'ensemble des acteurs. En effet, au-delà du champ traditionnel des cibles touristiques, il est apparu nécessaire de prévoir des actions de communication interne vers 3 cibles : socio-professionnels, élus et population.
- ❖ Transition énergétique : 5 800 € sont prévus pour les actions du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, selon le programme d'actions défini avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale et pour l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- En recette, je vous propose d'inscrire 137 200 € pour le fonctionnement du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées constitués de la subvention sollicitée auprès de la Région et de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération. Cette subvention couvre l'essentiel des dépenses de personnel dédié et les frais afférents aux activités (insertions presse, outils d'animation et de communication, déplacements...).

- ❖ Solidarités et animations territoriales : 322 000 € dont 290 000 € pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC), 1 000 € pour la cotisation à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays, 6 000 € pour l'opération « Villes et villages fleuris » et 25 000 € pour l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse.

- ❖ Projet Alimentaire Territorial : 15 500 €, essentiellement pour des prestations de service sur le diagnostic et l'animation d'ateliers.

- Environnement-Aménagement (0,8 M€)

- ❖ Environnement : 661 100 € dont notamment :
 - ✓ 465 000 € pour le fonctionnement du CAUE,
 - ✓ 33 000 € pour le programme d'actions pédagogiques du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires,
 - ✓ 96 800 € pour le fonctionnement du Conservatoire botanique. Une augmentation de 7 079 € permettra l'aménagement de nouveaux locaux temporaires,
 - ✓ 12 200 € pour la contribution à l'association pour la création du Parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées,
 - ✓ 45 000 € pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE),
 - ✓ 7 500 € pour le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER), du Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable (SATEP) et du lac de Puydarrieux.

- ❖ Eau : 164 100 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'institution Adour et 24 100 € pour le schéma d'aménagement des eaux Neste et rivières de Gascogne (SAGE).

- ❖ Maîtrise des déchets : 24 000 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 20 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Sur ce dernier point, l'augmentation de 12 000 € par rapport au CA 2023 est liée à

l'entrée d'un plus grand nombre de collègues dans la démarche, et à la mise en place de pesées de suivi pour l'évaluation des actions mises en place.

- ❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 79 400 €. Il s'agit des subventions des postes SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) et SATEP (service d'assistance technique à l'exploitation des ouvrages d'eau potable), et de la redevance d'occupation pour les barrages de Castelnau Magnoac et Lizon.

- Europe (0,8 M€) :

- Coopération territoriale : 187 300 € dont notamment :

- ❖ 18 500 € pour les cotisations (Occitanie Europe, Mission Opérationnelle Transfrontalière et Maison de l'Europe),
- ❖ 168 100 € pour la participation au groupement européen de coopération territoriale (GECT), soit une hausse de 47% par rapport au budget 2023 qui était de 114 000 €. Cette augmentation est due au recrutement du directeur en 2024 et à la mise en œuvre de nouveaux projets européens financés à 65% par le POCTEFA dont les dépenses feront l'objet d'avances :
 - ✓ Projet « Hermes » (gestion des risques aux tunnels Aragnouet-Bielsa et Pourtalet) ;
 - ✓ Projet « For alimenta » (plateforme transfrontalière alimentaire, valorisation des produits et formation en lien avec les lycées hôteliers) ;
 - ✓ Gestion déléguée de crédits européens octroyée à un territoire disposant de sa propre stratégie pour financer des projets transfrontaliers.

- Fonds social européen : 567 500 €

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par Département pour les 7 années du programme et leur délègue une enveloppe globale. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes : il avance le FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Sont prévus 317 500 € d'avances en 2024 sur ces nouveaux projets, ce qui correspond à 50% du coût total des projets portés par les structures externes.

Par ailleurs, les soldes des opérations financées lors de l'appel à projet 2022-2023 s'élèvent à 250 000 €.

Il est également prévu 95 400 € de recettes en matière d'assistance technique.

- Projet de territoire (53 250 €)

Le projet de territoire constitue la feuille de route commune à l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques des Hautes-Pyrénées.

Validée par l'assemblée départementale du 6 décembre 2013, la démarche prospective « projet de territoire 2020-2030 », a permis de définir collectivement les enjeux prioritaires en matière de développement durable du territoire dans ses dimensions économiques, sociales, sociétales et environnementales.

L'ambition partagée des acteurs du projet de territoire des Hautes-Pyrénées repose sur trois axes :

- Développer l'attractivité du département en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et l'espace métropolitain associant Pau-Tarbes-Lourdes ;
- Cultiver le moteur productif et mieux transformer les revenus touristiques en emplois locaux ;
- Concentrer les ressources publiques et privées pour créer des emplois et de la richesse.

Elle se traduit par une stratégie claire de développement du territoire assortie d'un plan d'actions réparti sur six chantiers et un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés :

- Chantier n°1 : Promouvoir et valoriser le territoire des Hautes-Pyrénées,
- Chantier n°2 : Accompagner le développement d'Ha-Py Saveurs et des circuits de proximité,
- Chantier n°3 : Rendre le territoire plus autonome énergétiquement,

- Chantier n°4 : Mettre en réseau les ressources dédiées au développement de la santé,
- Chantier n°5 : Accompagner le développement des nouvelles formes de l'économie,
- Chantier n°6 : Terre de jeux 2024

Concernant le budget 2024, je vous propose d'inscrire 53 250 € afin de financer l'association Ambition Pyrénées :

- 1 500 € correspondant à la cotisation annuelle à l'association ;
- 33 750 € de subvention de fonctionnement ;
- 18 000 € pour le chantier n°2, correspondant à la participation au budget Ha-Py saveurs.

Investissement : Attractivité et solidarité territoriale (18,5 M€)

Ces politiques regroupent le développement territorial (14,4 M€) et les actions liées à l'environnement (4,1 M€).

- Développement territorial : 14,4 M€ dont 11,3 M€ pour le financement des dossiers antérieurs et 3,1 M€ pour les dossiers 2024.

❖ Agriculture : 176 985 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département, qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, une AP « Agriculture et forêt » de 1 M€ a été votée pour la période 2021-2028. Je vous propose, à compter de 2024, d'augmenter cette AP de 35 000 € par an pour des crédits destinés aux travaux d'équipement pastoraux, soit une hausse de 175 000 € pour 2024 à 2028, portant ainsi cette AP à 1,2 M€.

En CP, je vous propose d'inscrire 176 985 €, dont 82 949 € pour les dossiers antérieurs et 94 036 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2024
Aide aux investissements des CUMA	-	60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales	75 185 €	30 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	7 764 €	4 036 €

❖ Tourisme : 2,3 M€

✓ Appel à projets pôles touristiques : 2,3 M€

Je vous propose de porter, comme en 2022 et 2023, chaque AP 2024 et suivantes à 2 M€ par an, soit une hausse de 15% (+ 262 500 €) pour soutenir le maintien et le développement de l'activité économique touristique dans les territoires.

En terme de CP, je vous propose d'inscrire 2,3 M€, dont 2M€ pour les dossiers antérieurs et 300 000 € pour les dossiers 2024, selon la répartition suivante :

Appel à projets pôles touristiques	CP 2024
2019	127 696 €
2020	137 746 €
2021	573 895 €
2022	684 600 €
2023	470 000 €
2024	300 000 €

✓ Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : 50 000 €

Le Département bénéficie d'une subvention de l'Etat - programme « *Avenir Montagne* » - pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la « pollution » lumineuse, au titre d'une action dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le Syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi et le Parc national des Pyrénées.

En terme de crédits de paiement, je vous propose de voter 50 000 €, pour les premiers travaux et équipements.

❖ Transition énergétique : 48 150 €, dont 42 650 € pour le cofinancement du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE et 5 500 € pour l'acquisition de petit équipement nécessaire aux activités du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées. Par ailleurs, tous les mandats ayant été émis, je vous propose de clôturer l'AP « Energies renouvelables » créée en 2019.

❖ Fonds d'aménagement rural (FAR) : 7,6 M€

Une AP annuelle de 6,5 M€ a été votée pour les dossiers FAR 2024 à 2028. Je vous propose de porter cette AP 2024 et les suivantes à 7,96 M€ soit au même niveau que 2023 pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

En CP, je vous propose de voter 7,6 M€ dont 5,4 M€ pour les dossiers antérieurs et 2,2 M€ pour les dossiers 2024 répartis comme suit :

FAR	CP 2024
2017	10 303 €
2018	34 000 €
2019	28 821 €
2020	117 747 €
2021	400 000 €
2022	1 000 000 €
2023	3 800 000 €
2024	2 200 000 €

❖ FAR fibre : 90 000 €

Une AP de 358 000 € a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre. Je vous propose d'inscrire 90 000 € en CP 2024 dont 61 000 € pour des dossiers antérieurs et 29 000 € pour des nouveaux dossiers.

❖ Fonds spécifique écoles : 120 000 €.

Une AP de 800 000 € existe pour la période 2021-2028. Pour 2024, je vous propose d'inscrire 120 000 € en CP, dont 85 103 € pour les projets antérieurs et 34 897 € pour les projets 2024 de rénovation ou de construction d'école.

❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 402 639 €.

Une AP de 2 133 332 € existe pour la période 2021-2028. Je vous propose d'inscrire 402 639 € en CP, dont 352 639 € pour les dossiers antérieurs et 50 000 € pour les dossiers 2024.

❖ Développement territorial : 3,6 M€

- ✓ Appel à projets Développement Territorial et Dynamisation des Communes Urbaines : 3,6 M€

Afin de poursuivre le soutien à la relance de l'activité dans les territoires, je vous propose une hausse de 1,2 M€ de chaque AP annuelle 2024-2028 afin de les porter, au même niveau que 2023, soit 3,8 M€.

En crédits de paiements, je vous propose 3,6 M€ dont 3,25 M€ pour les dossiers antérieurs et 350 000 € pour les dossiers 2024, et répartis comme suit :

Objet	CP 2024
Développement territorial 2020	275 000 €
Développement territorial 2021	311 000 €
Développement territorial et Communes urbaines 2022	1 010 800 €
Développement territorial et Communes urbaines 2023	1 645 900 €
Développement territorial et Communes urbaines 2024	350 000 €

- ✓ Plan avenir Lourdes :

La commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « Ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Une AP de 2 735 000 € a été créée en 2022 pour les projets portés par la Ville de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Compte

tenu de la redéfinition en cours, des projets relatifs à la reconstruction du pont Peyramale et à la rénovation des trois places centrales de la ville de Lourdes et dans l'attente de la finalisation des solutions alternatives et des concertations entre financeurs, il n'est pas proposé pour l'instant de crédits de paiement.

➤ Environnement aménagement: 4,1 M€ dont 3,3 M€ pour les dossiers antérieurs et 824 903 € pour les dossiers 2024

❖ Fonds départemental pour l'environnement (FDE) : 146 900 €. Une AP 2021 - 2028 de 1,4 M€ est en cours. En CP, je vous propose d'inscrire 146 900 €, dont 98 500 € pour les dossiers antérieurs, et 48 400 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

FDE	CP 2024
2021	2 237 €
2022	2 740 €
2023	93 523 €
2024	48 400 €

❖ Eau et assainissement : 3,6 M€, dont 2,9 M€ pour les dossiers antérieurs et 698 300 € pour les dossiers 2024 :

✓ Subventions eau potable et assainissement : 2 M€

Une AP annuelle de 1,2 M€ a été votée pour les dossiers assainissement et eau potable 2024 à 2028. Je vous propose de porter chaque AP annuelle 2024 et suivantes à 1,5 M€, soit le même montant qu'en 2023. En CP, je vous propose d'inscrire 2M€ dont 1,7 M€ pour les dossiers antérieurs et 278 300 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

AEP	CP 2024
2020	34 579 €
2021	113 900 €
2022	1 007 800 €
2023	561 900 €
2024	278 300 €

- ✓ Appel à projets réseaux, 574 100 €, dont 374 100 € pour les dossiers antérieurs et 200 000 € pour les dossiers 2024 :

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la création d'un appel à projets annuel, afin d'accompagner la dynamique de renouvellement des réseaux. Une première session a été organisée en 2023.

Je vous propose de reconduire ce dispositif sur la période 2024-2028 en votant des AP annuelles à hauteur de 500 000 €.

En CP, je vous propose d'inscrire 574 100 €, dont 374 100 € pour les dossiers antérieurs et 200 000 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

AAP	CP 2024
Réseaux 2023	374 100 €
Réseaux 2024	200 000 €

- ✓ Protection des captages : 5 000 €

Le Département assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 5 000 € pour la poursuite de ces opérations.

Des recettes sont attendues à hauteur de 8 000 €, correspondant à la participation des communes sur ces opérations.

- ✓ Institution Adour : 953 500 €

Une AP de 3,3 M€ couvre la période 2021-2028 pour soutenir les travaux de l'Institution Adour dont notamment les travaux de renforcement de la digue du barrage du Louet.

Les travaux sont à ce jour achevés et il convient de verser le solde de notre participation à l'Institution.

Par ailleurs, une AP de 666 666 € a été créée pour la période 2021-2028 pour les stockages et achats de foncier nécessaire à des futurs ouvrages.

En CP, je vous propose d'inscrire 953 500 €, dont 803 500 € pour les dossiers antérieurs et 150 000 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2024
Travaux hydrauliques	803 500 €	100 000 €
Stockage foncier	-	50 000 €

- ✓ Schéma départemental des boues de station d'épuration : 60 000 €

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réalisation d'un schéma départemental des boues. Une AP de 100 000 € a été votée en 2023, qui a été consacrée au choix du prestataire et à la recherche de partenariats.

En CP 2024, je vous propose l'inscription de 60 000 € pour honorer les dépenses afférentes, la consultation et la recherche de partenariats ayant été opérées en 2023.

- ✓ Etude de définition du réseau de suivi du niveau de la ressource : 10 000 €

L'assemblée départementale a validé le 9 décembre 2022 le projet de création d'un réseau de suivi de la ressource en eau. Il est prévu sur 2024 d'étudier les périmètres de ce suivi. Il convient donc de créer une AP de 100 000 € et de prévoir 10 000 € en crédits de paiement.

- ❖ Maîtrise des déchets : 355 000 €

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) accompagne les structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention et de réduction des déchets. Une AP de 1,6 M€ est en cours pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 355 000 €, dont 276 797 € pour les dossiers antérieurs et 78 203 € pour les dossiers 2024, répartis comme suit :

FDMD	CP 2024
2022	83 830 €
2023	192 967 €
2024	78 203 €

3^{ème} commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Infrastructures départementales et mobilité	Fonctionnement	23 537 950	23 302 230	20 973 277	22 182 116	5,8%
	Investissement	58 953 271	54 218 768	49 997 886	58 995 768	18,0%
Total		82 491 221	77 520 998	70 971 163	81 177 884	14,4%

Les dépenses de la 3^{ème} commission consacrée aux infrastructures, à la mobilité et aux systèmes d'information sont proposées à 22,2 M€ en fonctionnement et à 59 M€ en investissement.

Fonctionnement➤ **Infrastructures routières** : 11,7 M€

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

- ❖ **Les engagements contractuels** : 3,1 M€ (+13 % par rapport au CA 2023)
 - Un remboursement annuel d'un montant de 1,5 M€ concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers),
 - La participation du Département au Syndicat mixte Pyrénia, membre de la société publique locale aéroportuaire régionale (SPLAR), pour lequel la contribution 2024 se situe à 882 250 €,
 - La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragnouet-Bielsa à hauteur de 654 000 € (hors électricité).

- ❖ **L'entretien du réseau routier et la viabilité hivernale** : 8,6 M€ (+7% / CA 2023)
 - Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier permettent d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art). Les dépenses d'entretien 2024 (hors viabilité hivernale) d'un montant de 7,2 M€ sont en

augmentation par rapport au réalisé 2023 en raison de la hausse des prix des matières premières (carburant, bitume, pièces détachées, glissières, peinture routière...). Les dépenses permettant l'abattage des platanes lié au chancre coloré qui pourront intervenir n'ont pas été intégrées à ce stade.

- Les dépenses d'entretien permettent aussi d'assurer la viabilité hivernale (VH), poste de dépense en lien direct avec les conditions climatiques. En 2024, le montant prévisionnel de la VH à hauteur de 1,4 M€ correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux ». Il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2024, ce qui pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la première décision modificative (DM1).

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2024 sont relativement stables et estimées à 540 000 €. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que des prestations réalisées par le parc routier départemental (réparation sur les véhicules du SDIS et prestations de déneigement à la Mongie et à Nistos).

➤ Mobilités : 1,5 M€

❖ Transports : 1 M€ (-3% par rapport au CA 2023)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont prévues en légère baisse par rapport au réalisé 2023. Toutefois, de nouveaux marchés de transports vont être notifiés d'ici la rentrée de septembre 2024, et il conviendra d'ajuster les prévisions budgétaires à ce moment, avec des modifications éventuelles dans le cadre de la DM2. Les recettes de fonctionnement relatives aux transports (participation des familles et des établissements) sont estimées à 43 000 €.

❖ Véhicules administratifs et Plan Vélo : 484 000 €

Depuis 2023, la DRM gère aussi les véhicules administratifs, venant compléter le programme « mobilités » déjà existant. Le budget de fonctionnement 2024 alloué s'élève à 484 000 €, dont 165 000 € consacré au Plan Vélo, adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2023.

➤ Bâtiments et collèges : 6 460 966 €

❖ Les dépenses des bâtiments sont estimées à 2,3 M€ (-1,9% par rapport au CA 2023) et se décomposent comme suit :

- Location (108 800 €), taxes, impôts (170 000 €) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) : 1 M€ (-9,4% par rapport au CA 2023) : concernant le gaz et l'électricité, le Département fait partie du groupement de commande du SDE. Les prix du marché contractualisés par le SDE sont estimés à la baisse pour 2024 (-19% sur le gaz et -25% sur l'électricité). D'autre part, nous ne savons pas encore si nous pourrions bénéficier de l'amortisseur électricité cette année.
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations pour nettoyage de locaux externalisées) : 912 600 €
Ce poste de dépense augmente du fait notamment de la prise en charge directe par le Département des contrats de maintenance de chauffage des collèges (déduits par ailleurs de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux collèges).

❖ Les dépenses liées aux collèges sont estimées à 4,2 M€ (-3,8 % par rapport au CA 2023).

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Dotations aux collèges publics : 2 M€ (-18% par rapport au CA 2023). Cette diminution est liée à deux évolutions dans le calcul de la dotation 2024 :
 - Prise en compte de la diminution des tarifs d'énergie pour les établissements qui sont dans le marché du SDE. Une enveloppe pour dotation complémentaire éventuelle de 250 000 € est tout de même prévue, notamment pour les collèges qui ne sont pas dans le groupement d'achat d'énergie ;
 - Nouveau calcul ne tenant pas compte de la viabilisation du service de restauration (qui doit s'équilibrer désormais dans le budget restauration).
- Dotations aux collèges privés : 1,2 M€, en légère baisse par rapport au réalisé 2023 du fait de la diminution des effectifs (-22 élèves) ;

- Participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région et participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires : 436 000 € ;
- Actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT), les classes sportives et l'aide à l'UNSS : 32 000 € ;
- Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 22 500 € ;
- Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement de 0,10€ / repas pour inciter les établissements à atteindre l'objectif d'un approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40% : 35 200 € ;
- Subvention aux collèges de 225 000 €, pour compenser les cumuls d'inflation 2023 et 2024 des denrées et de l'énergie (soit +158 000€ par rapport à 2023). Cette inflation n'est répercutée que pour moitié aux familles à travers le tarif de restauration ;
- A noter une nouvelle dépense : l'aide à la restauration pour les boursiers du Département pour un montant de 110 000 €.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 2,6 M€ (+13% par rapport au CA 2023)

Les principales inscriptions budgétaires se décomposent comme suit :

- ❖ Prestations et maintenance des logiciels métiers : 1,3 M€ (+ 1% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique d'une part par la maintenance en section de fonctionnement des logiciels acquis initialement en section d'investissement, d'autre part en raison de la hausse des prix dans le secteur informatique due à l'augmentation du point d'indice SYNTEC applicable dans les révisions de prix des contrats.

- ❖ Frais de télécommunication : 726 100 € (+29% par rapport au CA 2023)

Les dépenses sont en augmentation pour une prise en compte de l'évolution des usages notamment dans le cadre du PCA (Plan Continuité d'Activités)

- ❖ Frais copieurs et d'imprimerie : 126 500 € (+24 % par rapport au CA 2023)

Augmentation liée uniquement à un décalage de facturation 2023 qui sera mandaté en 2024

❖ Affranchissement : 209 500 € (+31% / CA 2023)

Les dépenses nécessaires à l'affranchissement du courrier de la collectivité sont en augmentation par rapport au réalisé 2023 en raison d'une part du remplacement de la machine à mettre sous pli sous forme de location incluant la maintenance et d'autre part à une hausse des tarifs postaux estimés à 16 000€ par mois.

Les recettes de fonctionnement 2024 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont relativement stables et estimées à 1,4 M€. Elles sont essentiellement issues de participations de la Région Occitanie, du fonds départemental d'hébergement (FDH), des locations ainsi que du remboursement de frais par des tiers.

Investissement

➤ Infrastructures routières : 31,7 M€ (y compris le PPP routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles, d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant, et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers. Le reste des dépenses d'investissement consiste essentiellement en des financements d'opérations gérées par d'autres maîtres d'ouvrage, des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier, et la mise en œuvre du plan vélo.

❖ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points essentiels :

- Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 14,4 M€ dont notamment :
 - La poursuite des études relatives aux contournements Nord-Ouest de Vic en Bigorre, Nord de Tarbes et Est de Saint-Lary Soulan ;
 - Des aménagements de sécurité à Campan (RD918), entre Arreau et Peyresourde (RD618), un tourne à gauche à Cantaous (RD817) ;

- La réparation des ouvrages de Luz-Saint-Sauveur (RD12), de Campan (RD113 et RD918), la poursuite des travaux du pare-éboulis des Gorges de Cauterets (RD920) ;
 - Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8,7 M€, dont notamment :
 - Des aménagements de sécurité à Bouilh-Perreuilh (RD89), à Génos (RD25), à Ferrere (RD925), à Escoubès-Pouts (RD807) ;
 - La réparation des ouvrages de Vielle-Aure (RD19), Galan (RD28), Vidouze (RD943), Gerde (RD208), Arrodets (RD26) ;
 - Acquisitions de matériels techniques, d'équipements routiers et de véhicules administratifs pour un montant de 2,8 M€ ;
 - Plan Vélo à hauteur de 600 000 € ;
 - Engagements déjà contractualisés pour un montant de 5 M€ : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier (2,5 M€), de la SPLAR Pyrénia (1,7 M€), du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa pour 165 000 €), de la RN21 (contrat de plan Etat-Région pour 100 000 €), du GPSO (Grand projet du sud-ouest) pour 120 000 €, et des fonds de concours aux communes (350 000 €).
- ❖ Les recettes sont attendues à hauteur de 1 M€. Elles se composent essentiellement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID, du fonds vert et du FNADT.
- Bâtiments et collèges : 21,4 M€, dont notamment pour 45% la reconstruction du bâtiment des archives
- ❖ Bâtiments divers hors collèges : 14,9 M€
 - Poursuite des travaux pour la construction du bâtiment des archives départementales pour 9,7 M€ (livraison du bâtiment prévue début 2025) incluant l'acquisition de la parcelle de l'Etat (bâtiment de la Direction Académique et Canopé) et les études pour les aménagements de la phase 2 ;
 - Travaux de rénovation à l'annexe de l'Hôtel du Département 11 rue G. Manent pour 665 000 € (rénovation intérieure et façades vitrées) ;

- Réfection du parking de l'Hôtel du Département pour 500 000 € (opération reportée de 2022) ;
 - Travaux pour les bâtiments dédiés à l'exploitation des routes pour 1,1 M€ : rénovation vestiaires/sanitaires du centre d'exploitation d'Argelès, finalisation des travaux de photovoltaïque, étude pour le centre d'exploitation de Camors et pour le chalet de la Mongie, incluant les acquisitions nécessaires ;
 - Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu pour 575 000 € : réfection de la toiture et étude pour aménagement des extérieurs ;
 - Travaux à l'abbaye de St Sever de Rustan (salle à manger et vestibule) avec notamment un chantier d'insertion pour 635 000 € ;
 - Travaux de rénovation à la base Hautes-Pyrénées Sport Nature (HPSN) pour 100 000 €, nécessaires au bon usage des équipements (volets roulants, sécurisation barrière piscine) ;
 - Solde de l'opération de réhabilitation du bâtiment de la Place Ferré et travaux de sécurisation du parking pour 520 000 € ;
 - Travaux de réfection de la galerie vitrée et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) à la gendarmerie Charraz pour 428 000 € ;
 - Opération de réaménagement des locaux de l'ADAC pour 120 000 € (amélioration thermique et aménagement de bureaux supplémentaires) ;
 - Acquisition de matériel et mobilier pour 75 000 €.
- ❖ Bâtiments des collèges : 6,5 M€ dont principalement :
- Programme annuel des grosses réparations pour 1,25 M€ ;
 - Démarrage des travaux de réhabilitation du collège Massey à l'été 2024 pour 930 000 € ;
 - Fin des opérations 2023 : travaux sur le photovoltaïque, rénovation thermique des collèges de Tournay et Voltaire et façades du collège Victor Hugo pour 1,3 M€ ;
 - Au titre des nouvelles opérations 2024 : création de sanitaires au collège de Bagnères, réfection de l'entrée du collège d'Arreau (report de 2023), rénovation intérieure au collège de Lannemezan et Paul Eluard, remplacement de menuiseries aux collèges de Maubourguet et Desaix, géothermie au collège Victor Hugo, pour un montant de 2,7 M€ ;

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège de Loures Barousse pour 225 000 € en 2024.

➤ Education et enseignement supérieur : 1,7 M€ dont notamment :

- ❖ Renouvellement de matériel de cuisine pour 653 000 € ;
- ❖ Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) pour 500 000 €, selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
- ❖ Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires pour 50 000 € ;
- ❖ Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges pour 150 000 € ;
- ❖ Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 343 000 € (gymnase de Trie-sur-Baïse, de Massey, et de Maubourguet) ;
- ❖ Subvention à l'IUT pour l'appel à projets 'matériel innovant' pour 25 000 €.

➤ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 4,2 M€

Les dépenses d'investissement portent sur trois axes majeurs :

- ❖ La cybersécurité, pour un montant de 958 300 €, devenue un enjeu de continuité et de souveraineté ; en témoignent les attaques multiples contre les systèmes de stockage des données de diverses collectivités ;
- ❖ L'acquisition de logiciels, licences et matériels pour un montant de 2,7 M€ répartis comme suit : acquisition de licences et logiciels (2 M€), acquisition de matériel informatique (423 000 €) et acquisition de matériel de télécommunication (307 000 €) ;
- ❖ L'informatique dans les collèges pour un montant de 500 000 € correspondant en majeure partie à du renouvellement de matériel informatique.

Les recettes d'investissement 2024 de la Direction des Collèges, des Bâtiments et du Numérique sont estimées à 4,2 M€. Elles sont essentiellement issues des Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) ainsi que de la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat.

4^{ème} commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Jeunesse, vie associative, et cadre de vie	Fonctionnement	5 597 630	5 739 069	5 476 271	5 727 761	4,6%
	Investissement	1 242 592	945 654	828 185	2 615 760	215,8%
Total		6 840 222	6 684 723	6 304 455	8 343 521	32,3%

Les dépenses de la 4^{ème} commission consacrées à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, sont proposées à 5,7 M€ en fonctionnement et 2,6 M€ en investissement.

Fonctionnement➤ Logement et habitat : 1,7 M€ (+20% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique par :

- ❖ Une participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) en augmentation de 100 000 € (suite à la baisse exceptionnelle en 2023 du fait d'un fonds de roulement important), soit une dotation de 1 M€ pour 2024 ;
- ❖ Le démarrage en 2024 d'une nouvelle MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour l'accompagnement social à la sédentarisation des gens du voyage ;
- ❖ Le lancement d'une étude pour le renouvellement du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) est l'élément essentiel de cette politique, compétence du Département dont la gestion est confiée à la Caisse des allocations familiales (CAF). La CAF se désengage progressivement de la gestion du FSL, et déjà depuis 2023, ce sont les services du Département qui traitent les paiements du FSL énergie (aides financières sous forme de subventions à destination des ménages pour le paiement des factures d'énergie). Par contre, la CAF continue de traiter les prêts et subventions du FLS Maintien et FSL Accès, et reste également gestionnaire du fonds jusqu'à fin 2024. Néanmoins, un travail est d'ores et déjà engagé avec les différents services concernés (Paierie, servie logement, pôle comptable et services des finances) pour anticiper la reprise du FSL Maintien et Accès.

➤ Archives départementales et patrimoine : 309 950 € (+6% par rapport au CA 2023)

Cette augmentation s'explique par des prestations de service plus importantes pour des opérations de classement, de numérisation et de conservation préventive, prestations qui ont été singulièrement moins notables en 2023 que d'ordinaire.

❖ Archives : 45 500 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement courant des services : le service conservation, numérisation et archives iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service relation avec les publics, et valorisation.

❖ Culture occitane et territoire : 132 600 €

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur les actions et animations proposées par service de culture occitane, notamment le concours d'expression gasconne et le festival des Escalas de Printemps et d'autre part sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges.

❖ Service patrimoine : 131 850 €

Ces crédits sont destinés à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen. Il est également prévu la poursuite du soutien à l'association Action Territoriale pour l'animation du site de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan grâce à une aide de 48 600 € comme stipulé dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département, la CC Adour Madiran et l'association Action Territoriale.

➤ Action culturelle et médiathèque : 3,6 M€ (soit une baisse de 1% par rapport au CA 2023)

Cette baisse s'explique notamment par la non reconduction du Festival 65^{ème} avenue en 2024, ainsi que par une baisse des crédits sports car le Tour de France féminin et la Vuelta ne passeront pas dans les Pyrénées en 2024.

❖ Abbaye de l'Escaladieu : 50 200 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du service : la boutique de l'abbaye, l'animation du site (ateliers et manifestations proposés au public et l'entretien des espaces extérieurs.

La totalité des activités menées sur le site ont généré des recettes de plus de 90 000 € en 2023 (billetteries du site, des spectacles, ventes de la boutique).

❖ Médiathèque départementale : 373 000 € dont :

- 284 000 € pour les missions du service telles que définies dans le schéma départemental de développement de la lecture publique approuvé en 2023 : la constitution des collections (tous supports et numériques) mises à disposition des usagers, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération premières pages, le mois du film documentaire, partir en livres...). En 2024, grâce à la mise en place d'une plateforme d'accès unique par le Département et à l'acquisition de ressources numériques mutualisées avec l'agglomération TLP, les usagers de toutes les bibliothèques publiques des Hautes-Pyrénées bénéficieront d'une offre unique et étoffée.
- 89 000 € consacrés aux acquisitions relatives à la documentation pour l'ensemble des services de la collectivité.

❖ La jeunesse : 312 501 €

- Le soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement ;
- L'organisation de la 2nde édition de la fête des 3^èmes, temps d'échange et de partage pour les collégiens ;
- Le lancement de la boussole des jeunes des Hautes-Pyrénées, dispositif d'accès aux droits et aux services pour les 15-30 ans. Le Département est soutenu financièrement par l'ANRU, la CAF et la MSA ;
- La découverte du Pic du Midi par les collégiens ;

- Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat).

- ❖ La culture, 1 M€ est prévu pour :
 - Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Haut-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (868 710 €) des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts-vivants (musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature ;
 - Les programmations culturelles du Département (175 500 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles et une exposition d'art contemporain sur le thème du vêtement, de la robe plus particulièrement, ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, pour l'organisation des escales d'automne sur le territoire départemental.

- ❖ Le sport, 1,7 M€ sont prévus pour :
 - Soutenir l'accès au sport et encourager les performances sportives par un soutien financier (1 455 000 €) en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau, pour l'organisation de manifestations sportives et le soutien à l'action structurante de l'Office départemental des sports,
 - Accueillir en 2024 : le Tour de France masculin avec une arrivée à Saint-Lary et un départ de Loudenvielle (132 000 €) et en mai le relais de la flamme olympique (60 000 €),
 - Soutenir les sports de nature (24 500 €) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités,
 - Organiser la manifestation Cycle'N'Trip en juillet 2024 (16 000 €).

❖ Fonds d'animation cantonal (FAC) : 96 000 €

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

➤ Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000 €

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

Investissement

➤ Politique habitat dont :

- ❖ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation)
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI),
- ❖ Le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes).

Les CP 2024 sont prévus à hauteur de 2,1 M€ et sont en très forte augmentation (+1,7 M €). En effet, à partir de cette année, des crédits de paiement sont inscrits pour la rénovation urbaine sur le quartier de l'Ophite à Lourdes dont la majorité des opérations sont programmées sur 2024-2025. Ainsi, je vous propose la répartition suivante :

- 500 000 € pour le soutien aux propriétaires privés
- 35 000 € pour la subvention au PLAI porté par Habitat et humanisme
- 56 220 € pour le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI)
- 1,5 M€ sur la rénovation urbaine pour le quartier prioritaire l'Ophite sur Lourdes.

Par contre, aucun crédit n'est inscrit en 2024 concernant le quartier de Bel-Air sur Tarbes : les opérations de construction-reconstruction démarreront ultérieurement pour cette opération (1^{ers} crédits de paiement inscrits pour 2026).

➤ Archives départementales et patrimoine : 407 600 €

❖ Patrimoine : 62 600 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen. Deux dossiers arrivent à échéance en 2024 (32 000 €) et trois devraient également être réalisés sur l'exercice.

❖ Archives départementales : 345 000 €

Ces crédits sont destinés aux opérations suivantes :

- Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation : 50 000 €,
- Conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation : 50 000 €,
- Acquisition de documents et œuvres d'arts : 30 000 €,
- Acquisition de meubles pour les plans et documents hors-format : 180 000 €. Ce marché est destiné à équiper 2 magasins du nouveau bâtiment en matériels spécifiques. Les meubles acquis ces dernières années seront déménagés mais un nombre important de meubles (ne répondant plus aux normes de conservation, en très mauvais état et intransportables) doivent être renouvelés.
- Acquisition de matériel technique : 35 000 €

L'acquisition de plusieurs équipements pour l'atelier de reliure et de restauration ainsi que l'achat de chariots ergonomiques pour le magasinage est envisagée. Ces investissements n'avaient pu jusqu'alors être envisagés, en raison de l'exiguïté des locaux. L'aménagement de l'atelier de restauration implique également l'installation de mobilier sur mesure et résistant. En accord avec les services de la Direction des collèges, des bâtiments et du numérique, l'acquisition de tous ces équipements sera portée par le service des Archives (réseau de fournisseurs et besoins très spécifiques). Certains matériaux étant fabriqués uniquement sur commande avec des délais de livraison supérieurs à 12 mois, des commandes avec versement d'acompte sont prévues en 2024.

- En prévision du déménagement, en 2025, dans le nouveau bâtiment des archives, deux marchés vont être lancés en 2024 :
 - ✓ Un marché pour le démontage, le transport et la réinstallation dans le nouveau bâtiment de 15 km de rayonnages utilisés sur le site annexe de Bordères-sur-l'Echez ;
 - ✓ Un marché pour le déménagement des fonds d'archives : les premières estimations effectuées en 2019 au moment du déménagement de l'annexe d'Eugène Ténot sont nettement en deçà des besoins réels pour la réalisation de cette opération. 24,5 km de documents sont en réalité à transférer (soit +5,5 km par rapport à l'estimation initiale). Il s'agit d'un transfert multi-sites avec reconstitution des collections, du déménagement des équipements de l'atelier et du service (meuble à plans, presses, massicot, vitrines...) avec des contraintes d'accès sur le bâtiment de la rue des Ursulines et du transfert administratif du service. Les derniers marchés conclus par d'autres services d'archives départementaux montrent également une augmentation très significative du coût des prestations par rapport aux prix de 2019 (+ 40%). En conséquence, les crédits sont ré-estimés à 528 000 € et seront sollicités en 2025.

➤ Action culturelle et médiathèque : 72 000 €

❖ Sports de pleine nature : 30 000 €

Une AP de 90 000 € a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Pour 2024, je vous propose d'inscrire 30 000 €.

❖ Culture : 30 000 €

Je vous propose d'inscrire 30 000 € de CP sur l'AP « Moyens généraux » pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.

❖ Médiathèque : 12 000 €

Je vous propose de créer une AP de 30 000 € et de prévoir 12 000 € en CP 2024 afin d'acquérir du matériel technique pour la médiathèque départementale ainsi que pour le réseau de lecture publique.

- Attractivité et solidarité territoriale, communes urbaines : 53 440 € pour solder le dernier dossier instruit en 2021.

5^{ème} commission Finances, ressources humaines

Commission	Section	BP 2023	BT 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2024/ CA 2023
Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	117 597 580	122 500 931	98 399 767	112 349 296	14,2%
	Investissement	56 207 313	57 461 388	52 346 362	75 375 306	44,0%
Total		173 804 893	179 962 319	150 746 128	187 724 602	24,5%

Les dépenses de la 5^{ème} commission pour le BP 2024 sont proposées à 112,3 M€ en fonctionnement et à 75,4 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 16 M€.

Avec le passage à la nomenclature comptable M57 et la disparition des chapitres de dépenses imprévues, je vous propose d'inscrire 9,4 M€ pour des augmentations prévisionnelles de dépenses en fonctionnement et 1,5 M€ pour d'éventuels travaux d'urgence en investissement.

En fonctionnement, hors enveloppe d'augmentation prévisionnelle de dépenses, l'écart entre le CA 2023 et le BP 2024 s'explique principalement par des augmentations de contributions ou de subventions au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,6 M€) et à la régie haut débit (+0,5 M€ compensés par une baisse équivalente de la subvention d'investissement) et par une augmentation des dépenses de personnel (+2,8 M€).

Elle administre notamment les fonctions supports permettant d'accompagner les services du Département. A cet effet, la DGS gère notamment des dépenses transversales comme la masse salariale, ainsi que les assurances.

➤ Direction de l'administration et des finances (DAF)

❖ Emprunt et remboursement de la dette

En 2023, nous n'avons contracté aucun emprunt, en raison notamment des taux excessivement élevés du marché, et afin de préserver nos marges de manœuvres sur notre capacité d'emprunter dans des conditions plus favorables. En 2024, je vous propose d'inscrire un emprunt d'équilibre de 16 M€, légèrement au-dessus du remboursement en capital que nous effectuerons (PPP routier inclus), soit 15,8 M€.

Je vous propose également d'inscrire 2,5 M€ destinés aux dépenses d'intérêts qui, même si elles augmentent (+ 250 000 €) restent contenues du fait de notre structure de dette (83% en fixe et 17 % en révisable).

❖ SDIS : 13,7 M€

Le montant de la subvention prévue sur 2024 déroge à nouveau à la convention pluriannuelle signée en 2022 avec le SDIS. En effet, elle plafonne normalement l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé l'année précédente. A ce titre, nous devons retravailler la convention qui nous lie au SDIS, afin d'intégrer une clause de dérogation relative au financement des augmentations subies dans le domaine des ressources humaines.

Face aux difficultés rencontrées par le SDIS pour absorber les hausses liées aux dépenses de personnel (augmentation du point d'indice) et de l'énergie, je vous propose de porter la contribution du Département à 13 238 098 €, soit + 7 % par rapport à 2023.

En investissement, le solde (410 357 €) de la subvention du Département (605 500 €) pour les travaux de construction de la caserne de Lourdes, sera versé en 2024, auquel viendront s'ajouter 20 000 € de FAR versé par la DDL pour la caserne de Bordères-sur-l'Echez.

Financements au SDIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Proposé 2024
Contribution en fonctionnement	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 771 510	12 371 000	12 929 098
Subvention en investissement						250 000	0	0	195 143	430 357
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotation Globale d'Équipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	12 080 510	12 875 143	13 668 455

❖ Régie Haut-Débit

Pour faire face à une perte de recettes commerciales de l'ordre de 500 000 € et afin d'équilibrer la section de fonctionnement de la Régie, je vous propose d'augmenter la subvention de fonctionnement de 530 000 € pour la porter à 2 645 000 € et de diminuer la subvention d'investissement du même montant pour la porter à 2 770 000 €.

➤ Direction des ressources humaines (DRH)

Les dépenses totales de personnel du Département comprennent, quelle que soit la direction concernée : la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élevaient à 90,1 M€ (dont 16,5 M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 87 M€ au réalisé 2023.

Le Département compte aujourd'hui 1 766 agents (dont 238 assistants familiaux) pour une moyenne d'âge de 47,5 ans ce qui représentait une masse salariale de 80,4 M€ en 2023 (dont la masse salariale des assistants familiaux de 12,5 M€). La mise en œuvre de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants de l'ASE, dite loi Taquet, a été finalisée en 2023 (revalorisation salariale des assistants familiaux effective sur les payes de décembre 2023). Pour 2024, les crédits relatifs à la masse salariale sont prévus à hauteur de 82,9 M€ (dont 12,8 M€ pour les assistants familiaux).

Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux, avec les élus) s'élevaient à 75,4 M€ : elles augmentent de 2,7 M€ par rapport au réalisé 2023, soit + 3,8 %.

Entre 2018 et 2022, les dépenses de masse salariale sont globalement stables. Néanmoins, malgré la stabilité des effectifs, différentes mesures nationales, depuis 2022, de revalorisation du traitement indiciaire des personnels territoriaux ont eu pour conséquence une augmentation sensible de la masse salariale, perceptible sur les deux derniers budgets et qui continue de déployer leurs effets sur l'exercice 2024 (effet année pleine), dont notamment :

Mesures réglementaires nationales	Montants en année pleine pour 2024
Attribution de 5 points d'indice à tous les agents	640 000
Revalorisation point d'indice de 1,5%	420 000
Revalorisations des minimas sociaux (SMIC, indice plancher, minimum garanti)	86 600
Revalorisation des grilles de rémunération des premiers grades des cadres d'emplois des catégories B de 2023	52 000

Rachat compte épargne temps (CET) : augmentation du montant réglementaire par jour	40 000
Revalorisation des barèmes de remboursement des frais de déplacement	35 000
Total	1 273 600

La variation de la masse salariale et des dépenses RH est également liée à des mesures internes, qu'il s'agisse de l'augmentation incompressible annuelle liée au glissement-vieillesse-technicité (impact des avancements d'échelons, des avancements de grade et de la promotion interne), ou de décisions de la collectivité concernant la gestion du personnel.

Autres mesures	Montants année pleine pour 2024
GVT (avancements d'échelons, avancements de grade, promotion interne)	336 437
Reprise des CLIC en gestion directe compensée par une baisse des subventions précédemment versées aux CLIC	310 000
Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant	300 000
Frais de gardiennage (vigiles dans les sites accueillant du public)	200 000
Assurance capital décès	25 000
Total	1 171 437

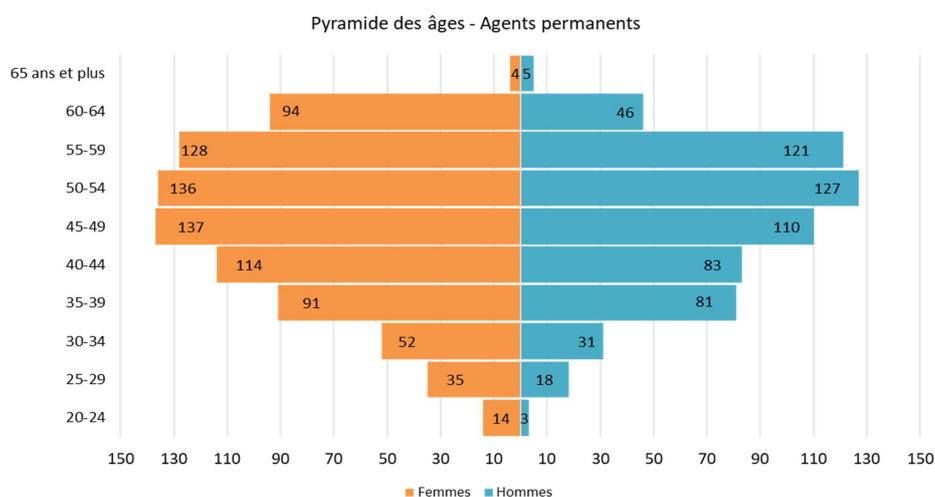
Les évolutions décidées au niveau national rendent d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel.

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- ❖ Anticiper la mise en place de la protection sociale complémentaire selon l'évolution réglementaire ;
- ❖ Poursuivre la simplification et la dématérialisation des procédures RH applicables aux agents / directions, et des processus internes de gestion (dossier de l'agent...) ;
- ❖ Automatiser et sécuriser les données afin d'assurer la cybersécurité des systèmes, et de renforcer le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
- ❖ Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions et dans la maîtrise des effectifs ;

- ❖ Harmoniser et développer la politique de prévention, afin notamment de favoriser les reconversions / reclassements professionnels et de lutter contre l'absentéisme et les divers types d'absentéisme.

Par ailleurs, la pyramide des âges des agents de la collectivité met clairement en évidence la forte augmentation des départs en retraite dans les prochaines années, même si la réforme des retraites de 2023 et sa mise en œuvre ont occasionné un décalage des départs (rallongement d'un à deux ans de la période d'activité).



Ce sont près de 200 agents (hors assistants familiaux) qui sont concernés sur les 5 années à venir, et le mouvement se poursuivra au-delà puisqu'aujourd'hui, 608 agents sur postes permanents, soit 42,5% de l'effectif permanent ont plus de 50 ans. A cela, s'ajoute la difficulté pour recruter les compétences nécessaires à nos activités, liée tant à une évolution du marché du travail, qu'à l'attractivité de la fonction publique dans son ensemble, ou encore à l'inadéquation des formations des candidats à nos besoins. Un nouveau chantier structurant est donc ouvert pour réinterroger et faire évoluer l'ensemble de nos modalités de recrutement, de formation, de maintien dans l'emploi, de reconversion professionnelle, de montée et de maintien en compétence des agents de la collectivité.

Dépenses de la DRH	BT 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution CA à BP 2024
Frais de déplacements	505 200	313 665	375 000	19,5%
Frais pédagogiques de formation	196 900	179 518	155 500	-13,3%
Paye et indemnités	67 362 334	69 289 045	71 417 500	3,0%
Actions sociales, prévention et sécurité	885 574	643 033	939 200	46,05%
Autres dépenses de fonctionnement RH Augmentation valeur faciale des titres restaurant, juillet 2023	2 676 302	2 237 458	2 546 200	13,8%
Total	71 626 310	72 662 718	75 433 400	3,81%

Compte épargne temps

Nous avons l'obligation comptable de provisionner les dépréciations de créances et les risques.

Pour le premier cas, une provision a été constituée depuis 2013 pour un montant de 2,9 M€. Elle est mobilisée et abondée de 400 000 € environ par an.

Pour le second cas, la Chambre régionale des comptes nous recommande dans son rapport du 17 avril 2023 de provisionner deux types de risques :

1. Les risques « éventuellement » liés aux « contentieux ouverts en première instance » ;
2. « Les charges afférentes aux jours épargnés sur comptes épargne temps de l'ensemble du personnel, afin de couvrir le coût supporté par la collectivité lors de la consommation des droits ouverts de ses personnels ».

Toutefois, l'article D3321-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président du conseil départemental doit constituer la provision à hauteur du risque constaté ». C'est pourquoi il est nécessaire au préalable d'évaluer ces risques, pour ne provisionner que les montants nécessaires.

1. Risques liés aux contentieux ouverts en première instance

Après analyse, seules les 6 dernières années présentent des contentieux encore en cours. Parmi ces contentieux, seules 2 des 3 dernières années comportent des recours en plein contentieux où la partie adverse a fait une demande indemnitaire. Il s'agit d'une demande d'indemnisation d'un usager pour un préjudice suite à un accident de la route et d'une demande d'indemnisation d'un assistant familial suite à son agression par un enfant de l'ASE qui lui était confié.

On compte donc 2 recours en plein contentieux avec une demande indemnitaire pour un total de 53 077 €. Cela représente une demande indemnitaire annuelle moyenne comprise entre 8 846 € et 26 539 €, selon qu'on se rapporte à 6 ou 2 ans.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant	0 €	0 €	0 €	10 727 €	42 350 €	0 €
Nombre	0	0	0	1	1	0

De plus, dans les deux contentieux précités, la probabilité de perdre est très faible dans la mesure où l'usager de la route est victime d'un accident lié à des travaux effectués non pas par le Département mais par GRDF et l'assistant familial est loin d'avoir démontré la réalité de l'agression.

Somme toute, le risque a une gravité basse (faible montant) et une probabilité basse (jugements attendus en notre faveur). En d'autres termes, le risque lié aux contentieux ouverts en première instance est, aujourd'hui du moins, quasi inexistant et ne mérite pas une provision.

2. Risque lié à la monétisation du compte épargne temps des agents

En début d'année, les agents peuvent demander la monétisation des jours épargnés au-delà du 16^{ème} jour épargné. Au 31 décembre 2023, le montant que le Département serait susceptible de verser aux 750 agents concernés était de plus de 1,9 M€, alors que le paiement des indemnités demandées s'élève à un peu moins de 300 000 €. Ce montant est dans la moyenne des indemnités versées sur les exercices antérieurs.

Considérant que la prévision budgétaire s'élève chaque année à 350 000 € pour couvrir cette dépense, et que le risque que tous les agents concernés de la collectivité demandent tous en même temps la monétisation de tous leurs jours au-delà du 16^e est quasi-nul, je vous propose de provisionner à hauteur de 500 000 €. Cette provision ajoutée aux crédits votés annuellement au budget permettrait d'honorer 850 000 € de demande d'indemnisation soit, plus de 2,5 fois plus que ce qui est constaté sur les exercices antérieurs.

Cette provision apparaît donc suffisante et pourra être ajustée en fonction de l'évolution des montants des indemnités versées sur les exercices futurs.

➤ Direction de la communication

Les dépenses 2024 de la Direction de la communication s'élevèrent à 882 000 € en fonctionnement (+ 1,97% par rapport au CA 2023) et concernent les actions relatives :

- ❖ Aux différents salons et manifestations ;
- ❖ A l'édition de supports de communication (programme de l'Escaladieu, Ha-Py Mag, etc.) ;
- ❖ Aux insertions publicitaires ;
- ❖ A la communication digitale ;
- ❖ A la production de vidéos ;
- ❖ A la création d'objets promotionnels ;
- ❖ Aux missions relevant de la communication interne comme l'arbre de Noël.

De nouvelles actions de communication sont à financer cette année, telles que :

- ❖ Le nouveau portail mamediathequenumerique65.fr et la boussole des jeunes ;
- ❖ La présence sur de nouvelles manifestations : relais des flammes olympique et paralympique (19 mai et 25 août 2024) ;
- ❖ Le renouvellement d'une partie du matériel utilisé lors des salons et manifestations : barnum, arche gonflable.

III. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature.

En dépenses, les chapitres constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre nature.

	Dépenses 575 031 146		Recettes 575 031 146	
Fonctionnement 407 454 216	011 - Charges à caractère général	33 520 143	002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 792 940
	<i>Dont augmentation prévisionnelle de dépenses</i>	9 350 433	013 - Atténuation de charges	2 784 750
	012 - Charges de personnel	78 883 050	016 - Allocation personnalisée APA	25 383 000
	014 - Atténuation de produits	3 001 000	017 - RSA	315 400
	016 - Allocation personnalisée APA	53 460 750	70 - Produits de services	866 600
	017 - RSA	43 764 350	73 - Impôts et taxes	130 059 450
	65 - Autres charges de gestion courante	111 729 917	731 - Impositions directes	117 077 027
	6586 - Frais de fonctionnement des élus	300 000	74 - Dotations, subventions et participations	75 599 949
	66 - Charges financières	3 712 453	75 - Autres produits de gestion courante	3 504 250
	67 - Charges exceptionnelles	184 000	76 - Produits financiers	170 050
	68 - Dotation aux provisions	900 000	77 - Produits exceptionnels	800
	78 - Reprises sur provisions	900 000	78 - Reprises sur provisions	900 000
	Total réel fonctionnement	329 455 663	Total réel fonctionnement	398 454 216
042 - Amortissements	28 200 000	042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	9 000 000	
023 - Virement vers l'investissement	49 798 553			
Total dépenses fonctionnement	407 454 216	Total recettes fonctionnement	407 454 216	
Investissement 167 576 930	040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	9 000 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	49 798 553
	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	040 - Amortissements	28 200 000
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	55 440 496	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
	16 - Emprunts et dette assimilées	17 480 366	Neutralisation du solde d'investissement reporté (1068)	55 440 496
	20 - Immobilisations incorporelles	2 653 748	024 - Produits de cessions	190 000
	204 - Subventions d'équipement versées	27 540 581	10 - Dotations, fonds divers (hors neutralisation 1068)	7 400 000
	21 - Immobilisations corporelles	6 734 561	13 - Subventions d'investissement	5 749 937
	23 - Immobilisations en cours	45 725 178	16 - Emprunts et dette assimilées	17 666 667
	<i>Dont travaux d'urgence</i>	1 540 498	27 - Autres immobilisations financières	131 277
	26 - Participations et créances rattachées	0		
	27 - Autres immobilisations financières	2 000		
	Total réel investissement	155 576 930	Total réel investissement	86 578 377
	Total dépenses investissement	167 576 930	Total recettes investissement	167 576 930

IV. Taux de répartition de la taxe d'aménagement entre les espaces naturels sensibles et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

L'article 101 de la loi de finances pour 2017 nous demande de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril.

Le calcul des taux de répartition 2024 est fonction :

- Du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 465 000 € sont proposés dans le cadre du BP 2024 ;
- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 1 864 983 €.

La répartition des dépenses éligibles s'établit à 75 % pour les ENS et à 25 % pour le CAUE. Ainsi, le taux de la taxe d'aménagement de 1,9% se décompose en taux de 1,43 % pour les ENS et 0,47 % pour le CAUE.

V. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

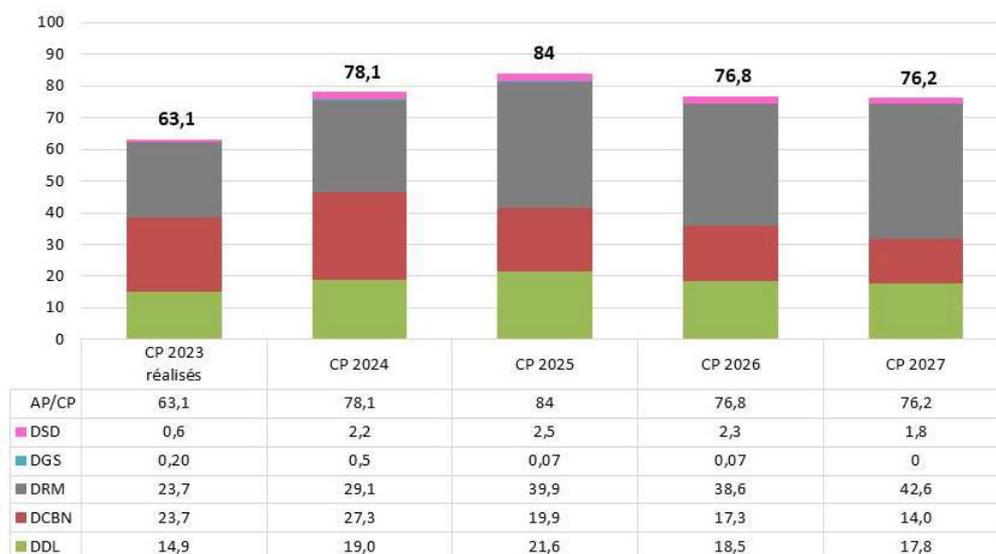
Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et évite ainsi la gestion de la plupart des restes à réaliser. L'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2024, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€), de la totalité du PPI, que les opérations soient gérées en AP/CP ou pas.

	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
DGS	0,20	0,5	0,07	0,07	0
DCBN	23,7	27,3	19,9	17,3	14,0
DDL	14,9	19,0	21,6	18,5	17,8
DRM	23,7	29,1	39,9	38,6	42,6
DSD	0,6	2,2	2,5	2,3	1,8
AP/CP	63,1	78,1	84	76,8	76,2

DRM : PPP routier	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5
DGS : Haut-Débit	3,1	2,8	2,8	2,8	2,8
Travaux urgence intempéries	0	1,5	1,5	1,5	1,5
DGS et DDL : divers	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres investissements	5,7	6,9	6,9	6,9	9,5
Total PPI	68,8	85	90,9	83,7	85,7

AP/CP du PPI (M€)



Aux 78,1 M€ de CP 2024, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les travaux d'urgence intempéries (1,5 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (2,8 M€), pour atteindre 85 M€.

**

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2024 ;
- D'approuver la création d'une provision de 500 000 € liée à la monétisation du compte épargne temps ;
- D'approuver la répartition de la taxe d'aménagement ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;

Annexes 1 Autorisations de programme

Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
55218	AGRIENVI - 2024/1	APPEL A PROJETS RESEAUX 2024	500 000	50 000	75 000	-	-	-	-
55219				50 000	75 000	-	-	-	-
55221				50 000	75 000	-	-	-	-
55222				50 000	75 000	-	-	-	-
55230	AGRIENVI - 2024/2	APPEL A PROJETS RESEAUX 2025	500 000	-	50 000	75 000	-	-	-
55231				-	50 000	75 000	-	-	-
55233				-	50 000	75 000	-	-	-
55234				-	50 000	75 000	-	-	-
55242	AGRIENVI - 2024/3	APPEL A PROJETS RESEAUX 2026	500 000	-	-	50 000	75 000	-	-
55243				-	-	50 000	75 000	-	-
55245				-	-	50 000	75 000	-	-
55246				-	-	50 000	75 000	-	-
55446	AGRIENVI - 2024/4	APPEL A PROJETS RESEAUX 2027	500 000	-	-	-	200 000	300 000	-
55447	AGRIENVI - 2024/5	APPEL A PROJETS RESEAUX 2028	500 000	-	-	-	-	200 000	300 000
55489	AGRIENVI - 2024/6	EAU ETUDE RESEAU SUIVI RESSOUR	100 000	10 000	60 000	30 000	-	-	-
55523	MEDICOSOC - 2024/1	SUBV. ETS MEDICO SOCIAUX	1 000 000	-	250 000	250 000	250 000	250 000	-
	MOYGEN - 2024/1	DEPENSES IMPREVUES	0	-	-	-	-	-	-
55491	MOYGEN - 2024/3	MEDIATHEQUE - MATERIEL	30 000	6 000	5 000	4 000	-	-	-
55490				6 000	5 000	4 000	-	-	-
TOTAL GENERAL			3 630 000	222 000	820 000	788 000	750 000	750 000	300 000

Annexe 2
Maquette du budget principal 2024

		Dépenses			Recettes	
		575 031 146			575 031 146	
Fonctionnement	407 454 216	DSD	184 922 190		IFER	1 700 000
		DCBN	9 035 866		Compensations fiscales	1 760 000
		DRM (dont PPP routier)	13 146 250		Fraction de TVA remplacement FB	88 708 700
		DDL	10 002 061		Fraction de TVA remplacement CVAE	11 171 316
		DRH	75 433 400		TICPE (complémentaire)	3 800 000
		DGS			FN GIR	7 683 763
					Taxe d'aménagement	1 400 000
					TSCA	57 850 000
					Taxe finale conso. d'électricité	3 300 000
					DMTO	30 000 000
					DMTO péréquation	5 900 000
					Diverses taxes	2 248 000
					Fiscalité et autres taxes	215 521 779
					DGF	49 900 000
					DGD	1 800 000
					DCRTP	8 600 000
					Dotations	60 300 000
			Compensations principales RSA, APA et PCH	42 632 027		
			Fonds de solidarité (FSD) AIS	4 800 000		
			Dotation de compensation péréquée	8 307 671		
			Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000		
			Total compensation des AIS	57 039 698		
			Autres recettes sociales	11 601 154		
			Autres recettes	12 198 645		
			Excédent reporté	41 792 940		
			Sous-total réel fonctionnement	398 454 216		
		Amortissements	28 200 000		Ordre divers (travaux en régie...)	9 000 000
		Virement vers l'investissement	49 798 553		Total recettes de fonctionnement	407 454 216
		Total dépenses de fonctionnement	407 454 216			
Investissement	167 576 930	Ordre divers (travaux régie...)	9 000 000		Virement depuis le fonctionnement	49 798 553
		Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000		Amortissements	28 200 000
		DCBN	27 338 101		Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000
		DDL	18 999 301		FCTVA	7 400 000
		DRM (dont PPP routier)	31 657 667		Amendes de police	480 000
		DSD	2 206 556		Dot. Soutien à l'Investissement Départemental (DSID)	1 981 285
		DGS			DCBN	
					Dotation d'équipement des collèges	874 227
					DCBN autres	1 728 876
					DDL	16 500
					DRM	660 000
					DGS autres	330 326
					PPI	85 000 000
					Emprunt d'équilibre	16 000 000
					Revolving	1 666 667
					Neutralisation solde d'investissement reporté	55 440 496
					Sous-total réel investissement	86 578 377
		Capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 469 767		Total recettes d'investissement	167 576 930
		Revolving	1 666 667			
		Solde d'investissement reporté	55 440 496			
		Sous-total réel investissement	155 576 930			
		Total dépenses d'investissement	167 576 930			

AP/CP du PPI proposé

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votés(s)	AP proposées	AP votées + CP antérieures	Réalisé CP antérieures	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
DGS	MATRIEL COMMUNICATION	MOYEN-200-8	150 000 €	0 €	150 000 €	36 070 €	113 930 €	35 000 €	40 450 €	-0 480 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MATRIEL DE SECURITE ET DE PREVENTION RESSOURCES HUMAINES	MOYEN-200-7	50 000 €	0 €	50 000 €	59 274 €	30 000 €	29 000 €	27 826 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SECURITE INCENDIE	SOUTIER-200-7	695 500 €	0 €	695 500 €	135 143 €	410 357 €	410 357 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	TRAVAIL URGENCES INTERPRISES	MOYEN-200-2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total DGS			906 500 €		906 500 €	614 913 €	477 387 €	89 490 €	88 108 €						
DOL	ACHAT MATRIEL	MOYEN-200-1	24 000 €	0 €	24 000 €	9 063 €	14 937 €	5 500 €	9 437 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	AGRICULTURE ET FORET 2024-2028	AGRIEMV-200-8	1 024 000 €	175 000 €	1 199 000 €	251 563 €	947 433 €	156 100 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €	145 000 €
	APPELA PROJETS RENOUVELLEMENT DE RESEAUX 2023	AGRIEMV-200-1	500 000 €	-23 000 €	477 000 €	101 514 €	375 486 €	200 000 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPELA PROJETS RESEAUX 2024	AGRIEMV-200-1	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPELA PROJETS RESEAUX 2025	AGRIEMV-200-2	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPELA PROJETS RESEAUX 2026	AGRIEMV-200-3	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPELA PROJETS RESEAUX 2027	AGRIEMV-200-4	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	APPELA PROJETS RESEAUX 2028	AGRIEMV-200-5	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES BÂTIMENT TENOT	INFRA207-K2-020-12	470 000 €	533 400 €	1 003 400 €	114 506 €	888 894 €	215 000 €	673 484 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ARCHIVES DOCUMENT 2021-2028	CULTURE-200-2	1 402 566 €	0 €	1 402 566 €	474 280 €	928 286 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	135 000 €	13 386 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2022	SOUTIER-200-11	3 564 113 €	0 €	3 564 113 €	2 013 446 €	1 570 477 €	1 010 800 €	518 847 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2023	SOUTIER-200-12	3 800 000 €	-394 000 €	3 406 000 €	88 780 €	3 317 220 €	1 645 900 €	1 315 800 €	414 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2024	SOUTIER-200-13	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	350 000 €	2 530 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2025	SOUTIER-200-14	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	350 000 €	2 530 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COMMUNES URBAINES 2026	SOUTIER-200-15	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	2 530 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020	SA09-1-200-74	1 348 378 €	0 €	1 348 378 €	1 023 576 €	325 000 €	275 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2021	SOUTIER-200-2	1 737 700 €	0 €	1 737 700 €	1 327 700 €	411 000 €	311 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2022	SOUTIER-200-3	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2023	SOUTIER-200-4	2 538 000 €	1 262 000 €	3 800 000 €	0 €	3 800 000 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2024	SOUTIER-200-5	580 209 €	0 €	580 209 €	526 769 €	53 440 €	55 440 €	0 €	0 €	0 €	350 000 €	2 250 000 €	1 200 000 €	0 €
	EAU - ETUDE RESEAU DE SUIV DE LA RESSOURCE	AGRIEMV-200-4	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	10 000 €	60 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU ETUDIERS RESEMENT BARRAGES	AGRIEMV-200-1	666 866 €	0 €	666 866 €	119 207 €	547 659 €	50 000 €	136 864 €	136 864 €	86 867 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU FONCIER RESEMENT INSTITUTION ADJOUR 2021-2028	AGRIEMV-200-6	1 165 785 €	-2 215 €	1 163 570 €	1 164 076 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2019	SAEP-200-3	1 134 206 €	-14 754 €	1 119 453 €	1 084 873 €	34 579 €	34 579 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2020	AGRIEMV-200-2	384 113 €	-14 097 €	369 016 €	219 670 €	120 346 €	113 900 €	6 446 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2021	AGRIEMV-200-1	1 811 361 €	-14 862 €	1 796 500 €	659 174 €	1 137 325 €	1 007 800 €	128 425 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2022	AGRIEMV-200-2	1 500 000 €	-808 428 €	691 572 €	10 567 €	681 005 €	551 500 €	119 105 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2023	AGRIEMV-200-3	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	278 300 €	115 700 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2024	AGRIEMV-200-4	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2025	AGRIEMV-200-5	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2026	AGRIEMV-200-6	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2027	AGRIEMV-200-7	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €
	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT 2028	AGRIEMV-200-8	1 200 000 €	300 000 €	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	800 000 €	400 000 €	0 €	0 €
	EAU PROTECTION CAPAGES	SEPC-200-1	1 071 220 €	0 €	1 071 220 €	934 465 €	137 756 €	5 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	12 264 €	0 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAIL INSTITUTION ADJOUR	ST400-200-1	971 184 €	0 €	971 184 €	913 728 €	57 456 €	57 456 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	EAU TRAVAIL INSTITUTION ADJOUR 2021-2028	AGRIEMV-200-3	3 700 000 €	0 €	3 700 000 €	1 544 448 €	1 755 552 €	885 150 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €	217 087 €
	ECOLIS 2021-2028	EDUCATION-200-3	800 000 €	0 €	800 000 €	153 335 €	646 665 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	AGRIEMV-200-7	542 850 €	0 €	542 850 €	500 000 €	42 850 €	42 850 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	SENK-200-91	29 388 €	-1 728 €	27 660 €	28 200 €	-439 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	ENERGIES RENOUVELABLES	SOUTIER-200-2	350 000 €	0 €	350 000 €	86 244 €	271 756 €	90 000 €	70 000 €	70 000 €	41 756 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 007	FA07-200-1	5 397 325 €	-6 357 €	5 390 968 €	6 380 656 €	10 393 €	10 393 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 203	FA03-200-2	5 397 325 €	-10 029 €	5 387 296 €	6 316 734 €	34 000 €	34 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 209	FA09-200-3	5 398 847 €	-8 558 €	5 390 289 €	6 381 168 €	28 821 €	28 821 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 209	FA09-200-3	6 468 213 €	-49 391 €	6 408 822 €	6 291 175 €	117 747 €	117 747 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2021	SOUTIER-200-2	7 147 088 €	-27 466 €	7 119 622 €	6 645 347 €	473 955 €	400 000 €	71 595 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2021	SOUTIER-200-1	7 150 000 €	-9 000 €	7 141 000 €	5 285 399 €	1 854 608 €	1 000 000 €	854 608 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2023	SOUTIER-200-1	7 960 000 €	-23 300 €	7 936 700 €	2 194 478 €	5 742 222 €	3 800 000 €	1 942 222 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2024	SOUTIER-200-2	5 900 000 €	-23 300 €	5 876 700 €	7 960 000 €	0 €	2 200 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2026	SOUTIER-200-4	5 900 000 €	1 460 000 €	7 360 000 €	0 €	7 360 000 €	0 €	2 200 000 €	3 880 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2026	SOUTIER-200-5	5 900 000 €	1 460 000 €	7 360 000 €	0 €	7 360 000 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 880 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €	0 €
	FAR 2027	SOUTIER-200-1	5 900 000 €	1 460 000 €	7 360 000 €	0 €	7 360 000 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 880 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €
	FAR 2028	SOUTIER-200-2	5 900 000 €	1 460 000 €	7 360 000 €	0 €	7 360 000 €	0 €	0 €	0 €	2 200 000 €	3 880 000 €	1 780 000 €	0 €	0 €
	FONCIER RURAL ECHANGES AMIABLES	SECHAN-200-1	89 470 €	0 €	89 470 €	80 708 €	8 762 €	0 €	8 762 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	FONDS DEPARTEMENTAL ENVIRONNEMENT 2021-2028	AGRIEMV-200-5	1 440 000 €	0 €	1 440 000 €	200 165 €	1 237 835 €	144 500 €	185 000 €	185 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 935 €	0 €
	FONDS MATRISE DECHETS 2021-2028	SEJUR-200-6	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	158 598 €	1 441 402 €	355 000 €	248 000 €	110 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	88 415 €
	INTERPRISES COMMUNES	SEJUR-200-1	2 475 442 €	0 €	2 475 442 €	2 422 800 €	52 642 €	52 642 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	INTERPRISES COMMUNES 2021-2028	SOUTIER-200-1	2 133 332 €	0 €	2 133 332 €	330 071 €	1 803 261 €	350 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	253 245 €	0 €	0 €

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votés(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposées	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	
DDB	MATERIEL CULTUREL 2021-2028		240 300 €	0 €	240 300 €	84 601 €	155 339 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	35 398 €	0 €	0 €	0 €	
	MEDIA THEQUE - MATERIEL		0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	12 000 €	10 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	TOURISME 2020-3		313 000 €	182 000 €	495 000 €	438 370 €	11 885 €	0 €	50 000 €	445 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	MUSE EN TOURISME RIEF		454 241 €	-3 386 €	450 855 €	47 800 €	352 200 €	62 600 €	51 000 €	45 000 €	46 000 €	46 000 €	45 000 €	54 600 €	0 €	0 €
	PASTORALE		400 000 €	0 €	400 000 €	47 800 €	352 200 €	62 600 €	51 000 €	45 000 €	46 000 €	46 000 €	45 000 €	54 600 €	0 €	0 €
	PATRIMOINE PRIVE 2021-2028		2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	2 735 000 €	0 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	500 000 €	500 000 €	535 000 €	0 €	0 €
	CULTURE 2020-3		1 623 274 €	0 €	1 623 274 €	1 495 578 €	127 686 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PLAN AMENR LOURDES		1 254 745 €	-25 970 €	1 228 775 €	1 091 028 €	137 748 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2019		1 404 536 €	20 881 €	1 383 655 €	810 160 €	573 495 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2020		1 710 932 €	-231 436 €	1 479 556 €	743 380 €	736 176 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2021		2 012 500 €	-64 688 €	1 947 812 €	1 682 000 €	265 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2022		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2023		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2024		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2025		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2026		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2027		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	POLES TOURISTIQUES 2028		1 750 000 €	262 500 €	2 012 500 €	0 €	2 012 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PROJET JEUNESSE		100 000 €	0 €	100 000 €	5 620 €	24 380 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ROUES		100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	AGREMENT 2023-2		126 000 €	0 €	126 000 €	10 420 €	115 580 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SPORTS DE NATURE 2022-2028		167 700 €	18 408 €	186 108 €	62 314 €	113 794 €	0 €	18 860 €	21 457 €	18 860 €	17 769 €	17 769 €	13 924 €	5 243 €	13 386 €
	Total DDB		15 768 370 €	18 408 €	15 786 778 €	176 113 916 €	113 794 916 €	113 794 916 €	18 860 €	21 457 €	18 860 €	17 769 €	17 769 €	13 924 €	5 243 €	13 386 €
	DDB	ANILL - RENOVATION URBAINE		6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	6 000 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		EPHAD PRIERE PALUS - SMART PE		185 200 €	0 €	185 200 €	93 600 €	91 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		EPHAD SUBVENTIONS		210 000 €	0 €	210 000 €	210 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LODGEMENTS PARTICULIERS 2015			1 135 447 €	0 €	1 135 447 €	945 286 €	189 361 €	0 €	100 000 €	90 361 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LODGEMENTS PARTICULIERS 2021-2026			3 270 000 €	0 €	3 270 000 €	530 521 €	2 739 479 €	400 000 €	50 000 €	60 000 €	60 000 €	700 000 €	439 478 €	0 €	0 €	0 €
MOBILIER ET MATERIEL MEDICAL PVI			35 000 €	0 €	35 000 €	18 731 €	17 269 €	0 €	8 500 €	4 000 €	4 769 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAN BALLEURS SOCIALX 2022-2026			651 000 €	0 €	651 000 €	0 €	651 000 €	52 220 €	98 780 €	24 100 €	79 200 €	55 600 €	113 200 €	0 €	0 €	0 €
PLAN HABITAT URBAINISME 2021-2026			70 000 €	0 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SUBV ETS MEDICOS SOCIALX			0 €	1 000 000 €	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €	0 €
Total DDB			11 858 847 €	1 000 000 €	12 858 847 €	12 666 647 €	10 726 109 €	12 666 647 €	2 184 220 €	2 486 641 €	2 287 669 €	1 751 400 €	746 079 €	468 800 €	795 000 €	0 €
DCBN		ABBAYE ESCALADEU MATERIEL ET TRAVAILX		3 307 800 €	0 €	3 307 800 €	2 313 831 €	393 970 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		ARCHIVES NUMERISATION		1 005 000 €	0 €	1 005 000 €	406 007 €	598 993 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €
		CULTURE 2020-1		2 754 000 €	2 500 000 €	5 254 000 €	10 340 553 €	15 323 447 €	9 701 218 €	4 860 000 €	762 239 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		ARCHIVES RESTRUCTURATION BATIMENT TENOT		5 565 874 €	2 000 000 €	7 565 874 €	2 648 665 €	4 918 211 €	1 443 211 €	865 000 €	115 000 €	120 000 €	2 255 000 €	0 €	0 €	0 €
		BAT ADMINISTRATIFS		3 921 580 €	2 585 000 €	6 506 580 €	3 935 600 €	5 112 980 €	867 980 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 270 000 €	765 000 €	0 €	0 €	0 €
		BAT CULTURE		49 401 929 €	6 532 570 €	55 934 499 €	15 582 206 €	34 352 293 €	7 675 893 €	6 206 503 €	8 753 787 €	6 722 000 €	4 988 511 €	0 €	0 €	0 €
		BAT EDUCATION		2 262 221 €	25 000 €	2 287 221 €	1 589 937 €	52 284 €	0 €	25 000 €	2 284 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		BAT EDUCATION UNIVERSITE		2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	2 383 000 €	0 €	500 000 €	833 000 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €	0 €
		BAT EDUCATION UNIVERSITE		2 804 279 €	0 €	2 804 279 €	1 895 679 €	908 600 €	0 €	428 800 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €
		BAT GENDARMERIE		3 083 225 €	3 470 000 €	6 553 225 €	1 759 101 €	4 794 124 €	1 088 964 €	475 935 €	470 000 €	60 000 €	1 370 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €
		BAT ROUTES		1 877 270 €	30 000 €	1 907 270 €	724 909 €	1 182 361 €	0 €	1 088 964 €	800 000 €	1 200 000 €	1 370 000 €	1 250 000 €	0 €	0 €
		BAT SOCIALX		219 254 €	208 849 €	428 103 €	148 608 €	300 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
		BAT SPORT		25 563 017 €	0 €	25 563 017 €	25 332 931 €	230 086 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		BATILMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAILX DE RENDEMENT		2 572 846 €	0 €	2 572 846 €	2 572 846 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		BATILMENTS ROUTES MATERIEL ET TRAVAILX		1 093 256 €	0 €	1 093 256 €	1 093 256 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		COLLEES EQUIPEMENTS SPORTIFS		6 953 200 €	-1 188 €	6 952 012 €	6 523 932 €	428 080 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	COLLEES REHABILITATIONS		1 714 922 €	54 427 €	1 769 359 €	767 314 €	1 002 046 €	487 232 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	144 853 €	0 €	0 €	
	COLLEES SUBVENTIONS MATERIEL MOBILIERS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2021-2026		1 165 000 €	0 €	1 165 000 €	1 165 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CONSTRUCTION CENTRE EXPLOITATION MUSEE		4 750 000 €	55 000 €	4 805 000 €	616 698 €	4 188 302 €	0 €	958 302 €	500 000 €	600 000 €	600 000 €	900 000 €	0 €	0 €	
	COSENCRURTE		4 853 257 €	100 000 €	4 953 257 €	2 339 985 €	2 569 775 €	0 €	458 679 €	458 679 €	500 000 €	500 000 €	695 000 €	0 €	0 €	
	EDUCATION 2020-1		18 233 278 €	437 000 €	18 670 278 €	4 516 421 €	13 754 156 €	2 626 693 €	2 725 000 €	2 725 000 €	2 292 000 €	3 462 500 €	0 €	0 €	0 €	
	INFORMATIQUE COLLEES		1 134 256 €	10 000 €	1 144 256 €	288 634 €	860 422 €	0 €	150 622 €	365 000 €	115 000 €	115 000 €	115 000 €	0 €	0 €	
	INFORMATIQUE HORS COLLEES		1 602 492 €	0 €	1 602 492 €	1 602 492 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE		169 893 344 €	18 007 088 €	187 900 432 €	84 866 884 €	92 973 548 €	27 288 101 €	19 940 099 €	17 288 802 €	14 044 000 €	14 352 247 €	0 €	0 €	0 €	
	POLE UNIVERSITAIRE DUF GENIE CIVIL		18 708 900 €	0 €	18 708 900 €	4 014 376 €	14 694 524 €	0 €	200 000 €	3 720 000 €	6 820 000 €	2 428 000 €	1 453 624 €	0 €	0 €	
	AMENAGEMENT ROUTE DEPARTEMENTALE 8 SOLLIES BERNAIC		4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	0 €	4 770 000 €	0 €	120 000 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €	0 €	0 €	
GRAND PROJET SUD OUEST		8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	10 963 347 €	7 277 443 €	0 €	2 410 000 €	2 330 000 €	2 330 000 €	2 330 000 €	2 366 504 €	0 €	0 €		
MATERIELS TECHNIQUES ROUTIER		12 488 395 €	300 000 €	12 788 395 €	3 112 295 €	9 676 100 €	0 €	600 000 €	825 000 €	850 000 €	800 000 €	4 003 306 €	0 €	0 €		
PLAN VELO		17 950 000 €	0 €	17 950 000 €	400 500 €	17 549 500 €	0 €	1 764 615 €	1 785 500 €	1 833 500 €	1 861 500 €	1 869 500 €	5 448 385 €	0 €		
PREHERIA		2 800 000 €	0 €	2 800 000 €	780 555 €	2 019 445 €	0 €	350 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	4 000 000 €	0 €	0 €		
ROUTE NATIONALE 21 - OPER		61 716 116 €	910 217 €	62 626 333 €	21 495 026 €	41 131 307 €	0 €	8 735 000 €	8 133 000 €	7 648 000 €	8 004 000 €	8 004 000 €	69 442 €	0 €		
ROUTES DEPARTEMENTALES-FONDS DE CONCOURS		139 507 753 €	0 €	139 507 753 €	32 302 381 €	107 205 372 €	0 €	14 232 000 €	14 776 000 €	14 558 000 €	15 131 0					

Direction Gestionnaire	Libellé AP	n° AP	AP déjà votée(s)	AP proposées	AP votées + proposées	Réalisé CP antérieurs	AP disponible	CP 2024 dont reports proposés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
	SECURISATION DES GORGES DE LUZ	INFROUTRA2023-1	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	0 €	11 000 000 €	0 €	5 500 000 €	5 000 000 €	4 500 000 €	5 000 000 €	0 €	0 €	0 €
	TUNNEL LAGROUET BELSA	INFROUTRA2024-4	1 083 284 €	0 €	1 083 284 €	759 284 €	825 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €	155 000 €	0 €	0 €	0 €
	VEHICULES ADMINISTRATIFS	NOYGEN-2024-5	2 953 000 €	0 €	2 953 000 €	761 111 €	2 201 889 €	400 000 €	500 000 €	450 000 €	400 000 €	451 889 €	0 €	0 €	0 €
Total DRM			300 050 398 €	1 210 717 €	301 261 115 €	70 548 693 €	230 715 449 €	29 076 615 €	39 687 500 €	38 652 500 €	42 649 500 €	38 226 516 €	42 339 916 €	0 €	0 €
Total général			630 050 255 €	38 626 320 €	668 676 575 €	219 853 641 €	448 826 505 €	78 076 694 €	83 920 178 €	76 746 619 €	76 216 687 €	71 083 380 €	66 752 308 €	6 038 783 €	13 386 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. Laval – Merci président.

M. le Président – Et vous pouvez revenir sur le compte administratif.

M. Laval – D'accord. Alors je reviens au compte administratif 2023 et l'histogramme que vous voyez à l'écran, le résultat cumulé en 2022, exceptionnellement, était de 63,8 millions d'euros. Si celui de 2023 est un peu plus bas, c'est notamment lié au fait que nous n'avons pas fait d'emprunt l'an dernier. Du coup nous sommes imputés en quelque sorte dans le résultat des 16 millions habituels pour des raisons que vous connaissez, à savoir des taux trop élevés pour emprunter cette année-là. La partie suivante concerne les résultats de nos investissements en propre. Il y a des années de cela, la Cour des comptes relevait que les subventions versées - en bleu à l'écran - étaient supérieures à nos investissements en propre - en vert à l'écran. De fait, depuis des années et des années, nous avons inversé la tendance.

M. le Président – La partie verte étant les dépenses du département pour tout ce qui concerne le patrimoine départemental, que ce soit les bâtiments, les routes et autre. La partie bleue étant l'aide au développement local.

M. Laval – Nous avons atteint un nouveau record de dépenses d'investissement, même si l'année 2014 a été exceptionnelle en raison des crues.

J'en viens maintenant à quelques réalisations en images que je suis fier de vous présenter : les archives, le collège Beaulieu à Saint Laurent de Neste avec l'extension de de la cantine et la réfection du réfectoire. Sur le Val d'Arros, rénovation thermique. Si quelqu'un veut intervenir, n'hésitez pas. Le collège Voltaire, la DSD place Ferré avec les travaux de rénovation, les panneaux photovoltaïques à la fois sur des collèges et sur des sites routiers comme ici à l'écran. Vous voyez ici la gendarmerie Charraz qui a été rénovée de manière très importante...

M. le Président – Essentiellement les hébergements...

M. Laval – ...effectivement les hébergements des gendarmes situés à l'arrière de la gendarmerie. Vous voyez ici des ouvrages d'art avec des photos avant et après pour chacun des cas, que ce soit à Bun ou à Barèges. Des aménagements de sécurité sur les routes départementales à Sarriac-Bigorre, à Gripp. Encore des images d'aménagements de sécurité sur les départementales dont Pujo et Sailhan, c'est quand même une de nos compétences propres très importante et en augmentation dans le budget que je présentais tout à l'heure d'ailleurs. Ici vous voyez les aménagements à Hachan et Guizerix. Voilà pour la partie compte administratif.

M. le Président – L'année dernière, sur un budget d'investissement de 85 millions d'euros, un peu plus de 69 millions ont été consommés. Là, quelques opérations relativement intéressantes ont été citées, il y en a encore mais nous manquerions de temps s'il fallait toutes les énumérer.

M. Laval – Sur les sur les 85 millions que nous avons budgétés, en réalisant presque 70 millions, nous sommes à plus de 80 % de réalisation. C'est un montant exceptionnel par rapport à des années qui ont été un peu moins importantes dans le passé, pour des raisons parfois techniques d'ailleurs.

M. le Président – Je me permets d'insister sur cet aspect-là. C'est vrai que nous avons inscrit l'année dernière 85 millions d'euros mais on a dépensé environ 70 millions. C'est quelque chose de concret parce qu'on peut très bien voter des dépenses et ne pas les réaliser. L'intérêt c'est de les voter et de les réaliser et de point de vue-là, je crois que c'est à souligner et je les remercie les services, les directions des bâtiments, des routes, du développement local, l'administration générale, d'avoir atteint ce niveau de performance.

M. Laval – Concernant la partie budgétaire, vu le compte administratif précédent, nous allons atteindre l'équilibre, 41,8 millions d'euros de résultat de l'an dernier, on en parlera un petit peu plus loin. J'en viens aux points clés qui émanaient des orientations budgétaires que nous avons déjà vues précédemment :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement est exactement identique au montant BP 2023, c'est mieux qu'une maîtrise puisqu'avec une inflation prévisionnelle de 2,7 % sur 2024, c'est un effort important du département en termes de fonctionnement ;
- les dépenses d'investissement sont toujours à 85 millions d'euros avec le même objectif de réaliser des montants équivalents à l'an dernier ;
- poursuivre notre mobilisation pour rechercher des financements d'État notamment et européens, permettant d'investir davantage sur notre territoire ;
- poursuivre la gestion active de la dette par un recours à l'emprunt maîtrisé.

Là je suis bienheureux. Je ne sais pas si vous avez entendu ce matin sur France Inter, une candidate députée Insoumise disait que la dette et le déficit, ce n'était pas très grave. Je vois que ce n'est pas le cas ici puisque nos projets sont totalement différents sur l'emprunt et les gestions de la dette. C'est une bonne nouvelle. Voilà pour ma partie personnelle.

J'en viens au plan d'investissement pour 2024.

Dans l'en-tête de notre document de présentation du budget, était inscrit : sérénité et ambition. Le Président avait rajouté opportunisme dans son introduction.

Nous pouvons être assez serein avec :

- un résultat de 41,8 millions d'euros,
- aucune réduction de DGF,
- un produit de TVA qui certes augmente modérément parce qu'il augmente moins que l'inflation, mais il augmente à un taux assez similaire à l'augmentation des taxes foncières bâties que nous avons dans le passé autour de 2 %. Donc là, à 2,25, on est quand même assez proche, même si à l'époque effectivement l'inflation était plus basse. L'un dans l'autre, nous ne sommes pas forcément gagnants mais la part de TVA augmente un petit peu.

Le PPI présente différents montants et le projet final, tout en bas, à 85 millions.

Dans ce PPI sont indiqués notamment les CP 2025, 2026 et au-delà, avec des objectifs comme la rocade, le plan vélo et autres, et l'augmentation importante au niveau des routes et mobilités, chères à notre président. Je ne décline pas les montants, vous les avez sous les yeux.

Les principales recettes.

- un excédent de 41,8 K€,
- des dotations DGF, notamment, stables autour de 60 millions d'euros, mais malgré ce que disait M. Lemaire, il n'y a pas de baisse pour l'instant et heureusement, de notre DGF.
- des DMTO qui étaient très élevés il y a encore deux ans à environ 41 millions d'euros à 35 l'an dernier, en baisse, à 30 cette année du fait des inquiétudes sur les achats immobiliers notamment,
- des recettes autre pour remplacer la CVAE notamment et le foncier bâti par une part de TVA c'est-à-dire des millièmes de la TVA nationale à 0,0400, je ne sais plus combien, 17 ou 19, je n'ai plus le chiffre en tête, de la part nationale de TVA.

De même pour la CVAE à 0,005 % de la TVA nationale pour compenser notre perte de CVAE. Une augmentation de TVA de 2,25 % malgré l'estimation du National de plus de 4 % et vous avez été prudent l'an dernier Président quand l'augmentation prévisible était de 4,5 % que nous avons laissé à 2,5, ce qui était le chiffre réel qui nous a été finalement donné sur l'année précédente. Donc cette année pareil, ils nous promettent 4,5 % et on a mis 2,25 et on espère être proche de la réalité, en tout cas nous sommes prudents.

- la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

A un moment donné, notre président du conseil d'administration du SDIS, Bernard Poublan, à la lecture du document page 48, a pu rêver un petit peu mais il y avait une erreur malheureusement, les chiffres sont à modifier et l'augmentation globale de la taxe spéciale s'élève à 7 millions d'euros et je crois que la part qui ciblait le SDIS n'est une augmentation que de 200 000 et pas de 23 % comme Bernard Poublan me l'a fait remarquer tout à l'heure en introduction.

Vous voyez donc sur ce graphique en camembert 3D, les différentes recettes pour notre budget.

Les recettes d'investissement.

Pour des raisons de décision nationale de présentation de nos recettes d'investissement, nous n'intégrons pas le basculement de ce qu'on pourrait faire de la section de fonctionnement et nos recettes s'élèvent à seulement environ 30 millions d'euros et non

pas les 85 que nous avons, même si, in fine, évidemment, on paiera notre investissement avec l'ensemble des recettes basé sur le fonctionnement et l'investissement.

Donc cette année, enfin nous revenons à un emprunt parce que les taux sont révisés à la baisse sérieusement donc nous pouvons de nouveau emprunter. Le fonds de compensation de TVA est lié au fait que nous avons énormément investi l'an dernier. C'est ce que disait le président en introduction, plus on investit une année, plus on perçoit de fonds de compensation de la TVA l'année d'après.

La dotation de soutien à l'investissement départemental est de 2 millions et d'autres recettes, notamment pour les subventions archives, collèges, Fonds vert, FNADT, amendes de police, ...

M. le Président – C'est ce que j'évoquais tout à l'heure, les aides un petit peu locales des services de l'État au travers de la dotation DSIL pour l'investissement du département.

L'État nous accompagne avec des petites sommes sur les différents collèges, sur les archives bien sûr et comme nous devons encore intervenir à la gendarmerie Charraz, qui est notre propriété, j'ai signé une autre demande hier après-midi pour essayer d'avoir un complément. L'un dans l'autre, en tout, ça fera environ 1,5 millions d'euros, entre les routes et les bâtiments.

M. Laval – Un de nos projets, effectivement, c'est d'aller chercher des recettes, quand on peut trouver, auprès de l'État, de l'Europe et autres partenaires.

Sur les dépenses réelles par commission. Je vais présenter deux diapos, une avec des chiffres concernant le fonctionnement et l'investissement et la même chose avec un graphique en barres avec, en vert le fonctionnement et en bleu l'investissement.

La hauteur des barres donne bien une idée de nos priorités en fonctionnement et en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement par commission sont déclinées ici en chiffres avec les augmentations par rapport au compte administratif. Comme indiqué en introduction, c'est effectivement le même montant de BP 2023 à BP 2024, malgré une inflation prévisionnelle de la Banque de France prévue à 2,7 %. Vous voyez les écarts par rapport au compte administratif et, comme le disait le Président en introduction, malgré les efforts faits sur les effectifs pour qu'ils n'augmentent pas, il y a quand même du fait du GVT et autres, des augmentations sur la DRH de 2,8 millions d'euros liés notamment à notre à notre pyramide des âges de personnel qui est assez vers le haut. Sans doute faudrait-il, par une démarche de démonstration d'attractivité de notre département, réussir à recruter sur le bas de cette pyramide des âges pour éviter cette augmentation trop importante et équilibrer un petit peu notre personnel en ressources humaines.

M. le Président – Sur les dépenses sociales notamment, RH solidarité départementale, on a environ 20 millions d'euros de dépenses supplémentaires imposées par les dispositions de l'État. On les a intégrés mais en même temps il y a eu des ajustements au niveau du budget de fonctionnement pour faire en sorte de rester à chiffre constant, 329,5 millions l'année dernière et 329,5 millions cette année tout en ayant intégré ces 20 millions d'euros de dépenses imposées.

Mme Thirault arrive en séance à 10 heures 17.

M. Laval – J'ai posé la question en cinquième commission sur les passages des fins de droit au RSA comme c'est envisagé mais nous n'avons pas de chiffres...

M. le Président – Pour le moment nous n'avons pas de décision mais c'est quelque chose auquel on peut s'attendre, ce qui nous impacterait d'environ 4 à 5 millions d'euros dans l'année. Nous ne l'avons pas budgété pour le moment mais nous avons environ 10 à 11 millions d'euros pour les dépenses imprévues où nous pourrions puiser. Nous avons mis l'emprunt à 16 millions d'euros. Même si on le portait à 20 millions d'euros à cause de dépenses nouvelles qui s'imposeraient à nous dans le prolongement des commentaires récents du gouvernement, nous devons peut-être ajuster l'emprunt ou puiser dans nos dépenses imprévues.

M. Laval – Dépenses imprévues qui s'appellent maintenant « Augmentation prévisionnelle des dépenses ». Au niveau national, ils étaient contents de changer le nom.

M. le Président – Je ne vois pas l'intérêt...

M. Laval – Aucun...

M. le Président – Je trouve que l'appellation « dépenses imprévues » était plus simple et parlait.

M. Laval – Ceci-dit, il faut espérer que si on nous demande encore 5 millions de plus pour les dépenses concernant le RSA, nous ayons la dotation correspondante en face. On peut rêver... Comme disait Martin Luther King, « I have a dream »... Alors ayons un dream... francisons la chose.

J'en reviens au graphique camembert des dépenses réelles de fonctionnement. Les différentes parties sont déclinées en plusieurs petits morceaux et montrent la répartition des moyens. Donc principalement, évidemment, la DSD, la DRH, le SDIS, la direction des routes et de la mobilité et les autres directions apparaissent également. Les montants sont indiqués de manière dégressive sur la partie de droite. Cette partie sur les dépenses réelles d'investissement avec un montant de l'ordre, sur les 155,6 millions d'euros que vous voyez expliqués donc avec les petites flèches qui font passer à 85 millions d'euros. C'est la reprise des barres que nous avons tout à l'heure en vert et en bleu, donc ça c'est la partie bleue, avec donc une partie de solidarité territoriale 18,5 et bien entendu infrastructures départementales et mobilité hauteur de 59 millions pour nos moyens principaux notamment. Vous voyez également les écarts avec le compte administratif qui est globalement positif puisque nous avons l'ambition de réaliser 85 millions d'euros l'an prochain. La même chose avec un graphique en camembert avec des choses un peu simplifiées par rapport au tableau précédent puisque tout le PPI apparaît à droite avec un reste de 5 millions d'euros et les 155 millions d'euros qui apparaissent avec l'ensemble des camemberts pour indiquer pourquoi on arrive à 155,6 millions d'euros.

Nous passons aux dépenses d'investissement sur le territoire avec des infrastructures routières, collèges, bâtiments numériques, solidarité territoriale, haut débit, habitat EHPAD et autres dépenses du SDIS notamment, avec inclus bien sûr les dépenses imprévues qui s'appellent maintenant, pour l'investissement, les dépenses d'urgence., Une nouvelle dénomination là aussi.

Le respect des équilibres.

Sur ce tableau, vous voyez les dépenses à gauche et les recettes à droite. N'y voyez aucune vision politique, c'est un hasard. Au global, fonctionnement et investissement, on retrouve nos 329,5 millions d'euros sur nos dépenses, avec bien entendu des recettes qui sont supérieures et qui basculeront in fine pour financer nos aides en dépenses nos dépenses d'investissement.

M. le Président – Par rapport à ces écritures d'ordre, un simple commentaire. Dans le dossier presse qui a été remis, le fonctionnement et l'investissement s'équilibrent à 427 millions d'euros c'est-à-dire 321 millions de dépenses de fonctionnement dont 211 millions pour la direction de la solidarité départementale, pour tout ce qui concerne la solidarité sociale. 85 millions d'investissement que je viens d'évoquer et 13.5 millions d'emprunt, cela nous amène à 427 millions. Je vous ai dit, par exemple, la cinquième commission vous propose d'approuver par chapitre nature le budget principal du département des Hautes Pyrénées pour 2024 qui s'équilibre à 575 millions. Là, sont intégrées les dépenses d'ordre, ce sont des écritures comptables, l'administration est là pour vous apporter les précisions nécessaires.

M. Laval – Vous faites bien de le dire, Président, parce que dans le graphique camembert du dossier presse, ont été intégrées les dépenses de personnel dans chaque direction donc les chiffres sont un peu différents de ceux qu'on voit ici. C'est pour ça que, par exemple, pour la partie solidarité, on est à 211 millions alors que nous étions à 183 en fonctionnement, hors personnel. L'explication vient en partie de là.

M. Lages – En fait ce sont deux présentations différentes...

M. Laval – Oui ce sont deux présentations différentes.

M. Lages – Avec la M57, il y avait la présentation par nature et la présentation par fonction. Il y a les deux. Ce sont les mêmes chiffres mais ventilés différemment.

M. Laval – Tout à fait tout à fait.

M. le Président – Nous avons voulu donner, notamment à la presse, des choses moins technocratiques que ce qui est dans le budget tel qu'il ressort de l'administration et qui est conforme à la comptabilité M 57. Nous souhaitons quelque chose de lisible et compréhensible par le grand public y compris en interne, pour nous aussi...

M. Laval – Y compris en interne. En dehors de cette partie-là, l'équilibre budgétaire est respecté aussi en fonctionnement. Nous avons donc ici les dépenses à gauche, les recettes à droite avec cette fois la partie ressources humaines notamment. Les recettes sont déclinées de manière un peu plus précise dans ce document et on retrouve par exemple la partie DMTO qui a été baissée de 35 à 30 millions d'euros, la péréquation DMTO qui pour nous est positive, heureusement à presque 6 millions d'euros. Les dotations étaient indiquées à 60 millions d'euros, vous voyez que la DGF n'est que de 50 millions d'euros, elle était bien supérieure il y a quelques années. Les événements politiques l'ont faite baisser.

J'en viens à la partie investissement. Vous voyez le chiffre principal sur le PPI, à gauche, soit 85 millions d'euros. La partie revolving et ordre, et comme le dit le Président, c'est une partie un peu obscure pour nous qui ne sommes pas forcément tous des financiers. Il faut retenir notamment la partie sur l'investissement et la partie des recettes à droite d'où viennent les montants qui permettent de financer ces investissements massifs de 85 millions d'euros prévus pour 2024. Et on retrouve l'emprunt d'équilibre à 16 millions d'euros. Le camembert multicolore à l'écran montre que nous mettons beaucoup de moyens sur l'investissement mais là les choses sont un peu mélangées.

M. le Président – Là il y a fonctionnement et investissement.

M. Laval – Il y a tout. Ce n'est pas forcément simple, mais ça donne les domaines dans lesquels nous agissons en fonctionnement, sachant que le fonctionnement est aussi de l'investissement pour le territoire.

M. le Président – Bien sûr. Je le dis dans les réunions cantonales pour la répartition du fonds d'aménagement rural, il y a dans chaque canton des bénéficiaires du RSA, des personnes qui bénéficient de la prestation handicap, de l'APA et autre, c'est de l'argent aussi injecté sur le territoire et qui permet de payer des personnes qui s'occupent des personnes âgées ou handicapées ou des bénéficiaires du RSA éventuellement. Cet argent qui est injecté à travers le territoire crée de l'emploi.

M. Laval – Oui. Nous voyons beaucoup, notamment sur Tarbes...

M. le Président – Là c'est la synthèse de tout, fonctionnement et investissement. Pour le grand public, fonctionnement et investissement, ça ne parle pas forcément.

M. Laval – En tout cas les deux participent...

M. le Président – C'est un travail un peu compliqué qui a été fait ces jours-ci, je le dis à travers les services de l'administration générale, de la communication et des personnes du cabinet, pour arriver à ce document. C'est la première fois qu'on le présente sous cette forme-là, j'espère que vous vous y retrouverez. Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe qui est derrière moi pour avoir des précisions.

M. Laval – Il y a, à Tarbes, énormément de personnes au RSA, nous bénéficions donc des aides à la fois d'investissement du département qui investit abondamment sur la ville mais aussi par le fait des aides apportées aux personnes démunies dans notre ville

notamment, et bien entendu dans chacun de nos cantons, je parle de Tarbes parce que je suis de Tarbes, mais nous avons beaucoup plus de personnes au RSA à Tarbes qu'ailleurs parce que c'est beaucoup plus grand, c'est logique. Cette aide du département est évidemment une aide aussi à l'emploi local, que ce soit RSA, APA, aide aux personnes âgées ou handicapées notamment. Donc ce camembert explique mieux ce que l'on fait dans tous les domaines.

Concernant la partie plus administrative du budget, je dois vous donner l'avis de la commission.

La cinquième commission vous propose :

- d'approuver, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2024 qui s'équilibre à 575 031 146 €. La section de fonctionnement s'élève à 407 454 216 € et la section d'investissement à 167 576 930 €.

Le budget 2024 reprend les résultats du compte administratif :

- en dépenses, au compte 001, le solde d'investissement reporté : 55 440 496 €,
 - en recettes, au compte 1068, la neutralisation du solde d'investissement : 55 440 496 €,
 - l'excédent de fonctionnement résiduel en recettes au compte 002 : 41 792 940 €
- d'approuver le plan pluriannuel d'investissement joint au rapport.

J'ai terminé Président.

M. le Président – Merci M. Laval pour cette présentation sincère et conforme au document.

Mme Abadie.

M. Bégorre quitte la séance à 10 heures 31.

Mme Abadie – Merci Président.

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le budget mis au vote aujourd'hui réaffirme notre positionnement, encore une fois résolument volontariste mais très contraint, comme vous l'avez souligné Président, en particulier sur le plan social où la réglementation nationale impose de plus en plus de charges et de responsabilités aux départements.

Dans le domaine de l'autonomie qui concerne les personnes âgées et les personnes handicapées, quelques gesticulations retardent d'indispensables décisions structurelles, notamment pour le financement des établissements comme les EHPAD qui se retrouvent

tous, il faut le souligner, en grande difficulté et se tournent vers le département pour un soutien qui s'avère urgent sur l'ensemble de notre territoire.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la réglementation vient là aussi compliquer une situation sociale inquiétante, étroitement liée à un contexte défaillant sur le plan sanitaire et en particulier dans le domaine de la psychiatrie. Pour faire face, les agents de la direction de la solidarité départementale, autour de Nathalie Assibat, mettent toute leur énergie en travaillant en étroite et efficace partenariat avec les institutionnels et associatifs, eux aussi très impliqués. Mais ils trouvent de plus en plus de limites à leur action. Il est important aujourd'hui de les remercier et de les assurer de toute notre considération. Avec Isabelle Lafourcade et nos collègues siégeant dans les différentes instances telles que la CCPD, la MDEF et le Conseil de famille, nous pouvons témoigner ici de situations qui mettent en évidence des difficultés grandissantes. Il y a quelques jours, les services de l'aide sociale à l'enfance avaient à placer, puisque c'est l'expression que l'on peut employer, 16 enfants sur notre département, dont une fratrie de cinq qu'il faut évidemment, comme le prévoit la loi mais comme nous nous appliquons à le faire, éviter de séparer. Pour ces 16 enfants, il y avait seulement 2 places disponibles ou en établissement ou en famille d'accueil sur ce département. Donc les services allaient devoir « jouer des coudes » avec les assistants familiaux, pousser un peu les murs des établissements, mais en tous les cas trouver des solutions pour que ces enfants soient pris en charge en toute sécurité. Alors, vous l'avez dit Président, toutes les opportunités sont à saisir pour innover ainsi que pour aller chercher des financements et les investissements dans le domaine social sont donc plus que jamais nécessaires, sans que l'on puisse compter sur la solidarité nationale, une aberration s'il en est dans le domaine de l'enfance. Le week-end prochain se déroule, à Tarbes, le salon des seniors qui témoigne de l'attention portée aux Haut-Pyrénéens les plus âgées. A nous de démontrer que dans ce département où il fait vraiment très bon vieillir, il pourra aussi faire très bon grandir pour les plus jeunes. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président – Merci. D'autres interventions ?

M. Pouban.

M. Pouban – Oui, puisque le SDIS a été évoqué par Frédéric Laval, je veux lui rappeler que l'augmentation récente de la contribution de fonctionnement au SDIS s'explique par le fait que les dépenses réelles du SDIS sont constituées à plus de 80 %, et tu le sais, par des dépenses de personnel et qu'elles ont été marquées, comme l'est notre collectivité, par l'augmentation de dépenses réelles subies. Et puis, dans les années 2016, 2017, 2018, nous avons fait de gros efforts et d'ailleurs je crois qu'à cette époque-là, tu étais vice-président en charge des finances au SDIS. En tout cas, comme tu sais, nous fonctionnons toujours à effectif constant, si ce n'est que nous avons fait une meilleure répartition des effectifs sur le territoire et je crois que c'est plutôt bien dans l'intérêt de la victime. J'en profite pour souligner le renforcement d'un dialogue de gestion instauré avec le SDIS. Ce rapprochement, que nous avons initié avec Pascal Saurel, fait de séances de travail avec nos deux financiers que sont Jean Mur et Alexandre Cassagne, nous amène de l'expertise, de l'efficience et finalement de l'optimisation.

M. le Président – Merci M. Poublan.

Pas d'autre intervention ?

M. Datas-Tapie.

M. Datas-Tapie - Merci M. le Président. Bien évidemment je ne peux qu'approuver ce budget. J'ai juste une petite question, M. le Président. Il y a beaucoup d'investissements et de fonctionnement dans les mobilités dont PYRENIA, donc l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Je voulais savoir quel avenir vous voyez sur cet aéroport ?

M. le Président – C'est une bonne question. Je vous remercie de la poser, même si on dirait qu'il y a aujourd'hui une période de pause, il n'y a pas trop de turbulences du côté de nos voisins palois. Encore que les choses s'agitent, je pense en sous main. Je crois que les deux préfets de région et les préfets de départements doivent se rencontrer prochainement au sujet de l'aéroport. J'ai échangé encore hier ou avant-hier avec le préfet pour rappeler la position des Hautes-Pyrénées, tout particulièrement la mienne mais je vous l'ai partagée à plusieurs reprises et on a eu l'occasion de la partager récemment avec le ministre des Transports. J'étais à Paris, au Sénat, par rapport à la politique du ZAN que je conteste mais on ne va pas en parler aujourd'hui, sauf si vous y tenez. Donc en attendant mon tour, j'ai été interpellé par Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques, qui m'a indiqué qu'elle avait la possibilité de rencontrer le ministre des Transports dans quelques minutes. J'ai répondu que je ne pouvais pas m'y rendre parce que je devais aller devant cette commission du Sénat. Donc c'est Olivier Guyonneau, qui connaît très bien ma position, qui est allé à la rencontre du ministre pour rappeler notre position c'est à dire qu'un aéroport deux piste, comme ça a été dit, ne génère pas d'économie, ne garantit pas une meilleure gestion des infrastructures parce que les services d'incendie et de secours et autre, toute la logistique qui gère l'aéroport reste en place, au mieux on mutualise un directeur et encore ce n'est pas évident. Après, arrêter de dire que c'est l'OSP qui pénalise les résultats de Pau, c'est absolument faux et on peut le démontrer. Par contre, on a ouvert la porte au fait d'imaginer une OSP commune aux deux aéroports, c'est-à-dire une obligation de service public qui intégrerait l'aéroport de Tarbes et l'aéroport de Pau. Sur l'aéroport de Tarbes, il y a une rotation le matin et une rotation le soir à laquelle nous tenons et je ne souhaite pas sa remise en cause. Mais rien n'interdit de faire des rotations à mi-journée depuis Orly sur Pau. C'est une hypothèse de travail à laquelle je souhaiterais qu'on puisse collaborer peut-être avec Pau s'ils y tiennent. Et si toutefois ils accepteraient aussi de financer une OSP, comme nous le faisons, nous, dans les Hautes-Pyrénées. De ce côté-là ils n'ont pas été trop habitués jusque-là à participer financièrement pour financer des OSP ou des low-costs. Bon, cet échange a eu lieu, je n'irai pas au-delà. Nous sommes sollicités pour financer la LGV Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Dax et j'ai clairement dit au préfet, je l'ai écrit au préfet de région et je vous ai fait partager aussi cette décision, que nous ne financerons Bordeaux/Dax qu'à condition que l'État s'engage à nous conserver l'OSP au-delà de 2026 parce qu'on a la particularité d'être un territoire de piémont enclavé, Pau l'est aussi plus ou moins, mais Tarbes encore plus que Pau. Donc on veut bien être solidaire des lignes LGV Bordeaux/Toulouse, Bordeaux/Dax mais il faut aussi que l'État soit solidaire de la position qui est la nôtre. Alors moi je ne demande pas forcément

impérativement à l'État de financer une future OSP à compter de 2026 parce que si le trafic dans l'avion dépasse 150 000 passagers, l'État n'a pas forcément obligation de participer. Néanmoins, à vouloir conserver le bénéfice de l'OSP pour disposer de ce qui est appelé les slots, mais un slot c'est plutôt un créneau qui permet d'atterrir au plus près de l'aéroport à telle heure et de redécoller à telle heure, comme c'est le cas aujourd'hui avec Volotea. Vous êtes ici un certain nombre à utiliser ce moyen de transport, quand vous arrivez à Paris, vous sortez de l'avion, vous traversez une passerelle et vous arrivez directement à l'intérieur de l'aéroport. Quand c'était Air France, avec Hop ou Amélia ou autre, on atterrissait à perpète et un bus vous amenait à bon port. Donc disposer de ces créneaux et de ce slot sur l'aéroport d'Orly à compter de 2026, j'y tiens. Si on nous le garanti, je pense qu'on essaiera de contribuer au financement de Bordeaux-Mérignac. Après, j'ai envie d'aller même au-delà de cette réflexion à laquelle j'ai pas mal réfléchi quand même parce que Tarbes-Lourdes est avant tout un aéroport international à vocation touristique et ça, on ne se le rappelle pas suffisamment. 70 % des clients sont internationaux et cet aéroport a un trafic aujourd'hui de l'ordre de 600 000 passagers. Je rappelle qu'il y a 2 ou 3 ans, on était quand même à 300, 350 000. On est autour de 600 000 maintenant. Il faut rappeler que cet aéroport a quand même une capacité d'accueil de 1,5 millions de passagers ! 1,5 millions, ce n'est pas neutre ! 1,5 millions, ça fait de cet aéroport un gros aéroport ! Il y a quand même 14 400 m² d'aérogare, 16 comptoirs d'enregistrement, une piste de 3 km et 45 mètres de large mais sur laquelle on va engager les travaux dans les mois à venir qui vont nous compliquer la vie parce qu'il va falloir arrêter sans doute le fonctionnement de l'aéroport pendant un mois, mais on va élargir cette piste de 7,50 mètres de chaque côté. Cela nous est demandé par la DGAC pour permettre toujours l'atterrissage des gros porteurs comme les A380 ou des B747 et autre. Même s'il n'y en a pas beaucoup, un certain nombre vient à Tarbes pour l'entretien ou le démantèlement chez Tarmac. Il y a tout l'espace. Et puis il y a quand même un autre atout, qu'on n'a peut-être pas suffisamment pris en compte, c'est qu'une voie ferrée passe à côté de l'aéroport, à moins de 800 mètres de l'aérogare. Et moi, j'ai envie qu'on réfléchisse à ce qu'on peut faire avec cette voie ferrée. L'avenir de l'aérien, je crois que ça sera avant tout sa connexion avec le rail. Le piémont est le grand oublié de la situation. Je rappelle quand même qu'à aujourd'hui, Tarbes, Lourdes et Pau n'auront pas de ligne LGV. Je trouve que ça crée un déséquilibre territorial qui est injuste. On paie des impôts pour financer ces lignes LGV et nous, on n'aura rien. Il me semblerait que réfléchir à une forme d'intermodalité sur la zone aéroportuaire, faire qu'au plus près de l'aéroport il y ait un jour une gare, une voie ferrée étroitement reliée à l'aéroport est une hypothèse de travail qu'il ne faudrait pas exclure parce que ça donnerait à la plateforme et à cette plateforme intermodale de l'aéroport de Tarbes-Lourdes, quelque chose qui la situerait parmi les grands aéroports de la région et qui serait quand même, pour l'économie du département et pour l'image du département, quelque chose de très important. On est quand même à deux pas de la ville de Lourdes, centre mondial de pèlerinage, 3^e ville hôtelière de France. C'est à prendre en compte. En même temps vous garderez les liaisons avec la gare de Lourdes comme avec la gare de Tarbes, on pourrait imaginer un système de cadencement RER qui pourrait être intégré dans tout ça et ça compenserait un peu le handicap par rapport au raccordement avec les lignes LGV. Voilà. Je proposerai, éventuellement, à PYRENIA de participer peut-être à une réflexion autour de ce sujet. Je proposerai également à l'agglo, Gérard Trémège, en tant que président de l'agglo. Je n'entends pas engager un budget énorme sur quelque chose comme ça, il n'est pas

question de lancer une étude de faisabilité technique et financière mais de savoir ce que pourrait être une stratégie comme celle-là en termes d'opportunités commerciales, d'opportunités de renforcement de l'image et de l'attractivité de l'aéroport. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un aéroport qui a de grandes dimensions mais qui n'est pas exploité à sa juste mesure et qui doit être peut-être une occasion, une opportunité pour le département d'avoir une grande plateforme qui se situe je dirais Toulouse, Bordeaux, Montpellier, le grand sud. Je veux pas faire injure mais Pau n'a pas les moyens d'assurer ce type de de d'intermodalité. Biarritz non plus. Tarbes l'a. Il y a aussi la zone industrielle à côté de PYRENIA. Il faut avoir une réflexion. Je n'entends pas y mettre un gros budget mais je vous proposerai éventuellement de consacrer 50 ou 100 000€ à une réflexion comme celle-là pour essayer de d'imaginer quelque chose d'une certaine ambition pour le département et à ce moment-là tourner la page sur ces polémiques avec l'aéroport de Pau. Pau a aussi une place à prendre mais dans un modèle sans doute différent. Demain il y aura l'avion électrique, plein de choses vont se faire autour de l'avion électrique, Pau aussi peut se positionner. Pau est avant tout un aéroport d'affaires. Ce que nous ne sommes pas, nous. Et si Pau s'affaiblit aujourd'hui, c'est parce qu'il est avant tout un aéroport d'affaires, qu'il a une concurrence malgré tout avec le train parce qu'ils sont malgré tout il y a 1 h de moins pour aller de Pau à Paris que de Tarbes à Paris. Pau a sans doute des choses à imaginer aussi de son côté. Moi je ne suis pas élu de Pau et du Béarn, je suis élu des Hautes-Pyrénées. Evidemment ce n'est pas demain la veille qu'un schéma comme celui-là peut se réaliser mais à mon avis il mérite d'être regardé et qu'une réflexion soit engagée parce que l'avenir c'est l'avion mais aussi la connexion avec le rail et que ce piémont pyrénéen ne soit pas complètement isolé, au contraire, que tous les gens du sud et du grand sud-ouest puissent venir se raccrocher à cette plateforme aéroportuaire multimodale. J'ai été un peu long sur le sujet et j'espère que les choses évolueront positivement. J'ai au préfet de région pour tenter d'obtenir le maintien de l'OSP au-delà de 2026 parce qu'on m'a dit qu'il pourrait y avoir un mandatement d'office. J'ai dit amusez-vous puis on en rediscutera parce que si on nous fait payer d'office parce qu'on devrait payer pour Bordeaux/Pau, pour Bordeaux/Dax et en même temps nous supprimer l'OSP, la ficelle serait un peu grosse quand même ça fera un peu de bruit autour de cette affaire.

Mme Carrère.

Mme Carrère - Merci Président. Juste quelques mots pour saluer encore ce budget que nous allons voter, ce budget volontariste, tant qu'on peut le faire, avec bien sûr des dépenses sociales qui augmentent avec l'aide aux personnes âgées pour un montant de 67,5 millions d'euros. On en reparlera tout à l'heure à l'occasion du vœu que nous allons présenter. Ces dépenses sociales, je tiens quand même à dire que ce sont des dépenses qui derrière fournissent aussi de l'emploi et sont valorisantes pour notre territoire. Nous pouvons être fiers de gérer aujourd'hui ce type de dépense et notamment auprès des personnes les plus fragiles comme les personnes âgées. Vous l'avez dit, Président, cette année le département s'en sort relativement bien. Jusqu'à quand ? Je tenais à dire qu'il faut arrêter de dire que les collectivités sont dépeniées et que c'est open bar quand elles votent leur budget. Non, ce n'est pas cela. Il faut donner vraiment l'idée à nos citoyens que quand on vote le budget au département, c'est à l'euro près et que nous faisons en sorte de programmer des investissements qui sont des véritables besoins pour

nos territoires. Je tiens vraiment à saluer aussi les services du département et notamment le service des finances, sous la houlette du directeur général, qui nous permet d'avoir une clarté sur les comptes. Vous avez dit « Jusqu'à quand on pourra s'en sortir relativement bien ? » Moi j'ai quelques inquiétudes avec le contexte et notamment deux points. Le premier point, ce sont les économies demandées et promises par le ministre Le Maire dont on ne sait pas aujourd'hui encore à combien elles seront fixées mais on s'insurge souvent du fait que l'État demande aux collectivités de participer au déficit public alors que les collectivités n'ont pas la possibilité de voter des budgets en déficit et c'est un peu dommage qu'on lui demande ces économies. S'il faut en faire, on en fera mais j'espère que ça ne sera pas sur le dos des besoins en investissement de nos collectivités. À ce jour on ne sait pas à combien seront chiffrées ces demandes d'économie. Il y a eu hier une réunion avec les présidents de groupe et Bruno Le Maire à Paris. Nous n'avons pas eu de réponse sur les économies supplémentaires qui seront demandées. Aujourd'hui 10 milliards d'euros ont été, par décret, annulés alors que ces crédits avaient été votés au projet de loi de finances en décembre. Donc c'est le premier coup d'économie prévu par le gouvernement. On annonce un supplément est fixé aujourd'hui aux alentours de 20 milliards d'euros donc je ne sais pas, aujourd'hui nous n'avons aucune lisibilité sur ces coupes budgétaires qui seront proposés. On ne sait pas si ça sera sur les dotations, si ça sera sur les subventions d'investissement. Nous aurons bien sûr les réponses en avril avec la présentation obligatoire par le Parlement du pacte de stabilité. Le deuxième point qui m'interroge et qui me pose quelques inquiétudes, c'est le rapport Woerth dont on attend vraiment, avec beaucoup d'inquiétude, la sortie. Un rapport avec un député qui assure vouloir remettre de l'ordre dans l'exercice des compétences des collectivités, je cite ces propos : « Il faut que les collectivités fassent ce qu'elles doivent faire et pas plus ». Eh bien nous ici, heureusement qu'on fait plus que ce que l'on devrait faire parce que sinon notre département n'aurait pas cette vivacité et cette tonicité et je pense qu'on a quelques inquiétudes aussi, en tout cas on pourra se défendre et on pourra essayer de contrer un petit peu cette idée qu'on doit contraindre les collectivités dans leurs compétences, rien que leurs compétences, toutes leurs compétences. Bien sûr le rapport Woerth aussi, de ce que l'on sait, proposera d'accentuer un pouvoir de décision sur les fractions de l'impôt national. Bon, ça sera peut-être un moindre mal mais nous préférons quand même avoir la main sur une fiscalité comme nous l'avions les années précédentes et il faut qu'on recrée en tout cas un lien entre les citoyens et la collectivité par le biais d'un impôt local. En tout cas, c'est ce pourquoi je militerai toujours à vos côtés. On nous promet une loi de programmation des finances locales. C'est une bonne chose, ça nous permettra d'avoir de la visibilité et de la stabilité pour nos finances publiques à l'avenir et ce n'est pas Frédéric Ré qui me contredira, lui qui se débat au quotidien avec ses compensations de taxe d'habitation ou, à chaque fin d'année, il doit rendre une masse financière importante et il n'a aucune visibilité sur son budget pour l'année. En tout cas merci pour ces propositions de budget et encore une bonne année de travail devant nous avec de beaux investissements. Merci.

M. le Président – Merci Mme Carrère. Je partage et rejoins vos propos. Je souhaite quand même que quelles que soient les dispositions nationales en matière de restriction budgétaire, on essaie déjà de partir sur le budget 2025 avec la même logique, les mêmes niveaux d'investissement. On ne met pas en cause la politique sociale, je suis attentif à tout ça. J'ai demandé d'ailleurs qu'un audit soit réalisé pour voir un petit peu les

possibilités afin de gérer tous ces problématiques autour de la petite enfance et autre. Je cherche un certain nombre de solutions. J'ai évoqué des pistes avec Pascal Saurel, il faut qu'on arrive à avoir une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement en général sur la politique sociale en particulier. Je crois quand même que dans notre département, des efforts importants sont faits année après année. Bien sûr on pourrait encore aller toujours bien au-delà mais quand on est dans la situation actuelle où cette fameuse baisse des DMTO, la baisse de ceci et de cela, et encore je regarde sur WhatsApp les commentaires de mes collègues présidents des départements de gauche d'Occitanie, je peux vous dire qu'on n'est pas, de loin, les plus mal parce que certains départements n'arrivent pas à boucler le budget de fonctionnement. Et pour faire un peu d'investissement, c'est tout sur emprunt. Ce n'est pas forcément notre cas. On a quand même encore quelques marges de manœuvre. Nous n'avons pas vu de courbe de la dette mais pendant que la plupart des départements sont à 40 % au niveau de la dette, nous on est à environ 20 %. Donc nous avons encore quelques marges de manœuvre. Après, sur les dépenses sociales, on sera attentif et on fera ce qu'il y a à faire. J'ai l'habitude de dire qu'on ne laissera pas les personnes au bord du chemin mais il y a quand même, pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA et autre, un certain nombre de choses à voir parce qu'il n'est pas normal que, à un moment où des entreprises ont souvent besoin, ça risque de ne pas durer parce que si la crise semblait finie, ça risque de de générer du chômage. Mais à un moment donné on a besoin de main d'œuvre mais on ne trouve personne pour travailler. En même temps on a 5 500 bénéficiaires du RSA ou 20 000 demandeurs d'emplois à l'échelle du département. Là il y a quand même des choses qu'il va falloir démystifier.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. Chères et chers collègues, je vais revenir si vous le voulez bien sur les mobilités et je trouve ce qu'a dit le Président extrêmement pertinent. Plutôt que de réfléchir sur les mobilités en silo, avion, ferroviaire, route, c'est vrai, pour le coup c'est bien de prendre un peu d'altitude et d'essayer de voir globalement le sujet qui est important. Il s'agit du déplacement des femmes, des hommes et des biens. Je souhaiterais donc évoquer deux sujets relatifs aux mobilités qui sont cités dans le rapport et que vous avez naturellement traité en partie Président. Dans un premier temps je vais expliquer mon vote concernant le grand projet ferroviaire du sud-ouest qui ne bénéficiera pas, vous l'avez dit, aux 229 000 habitants du département mais qui, pour autant, sont mis à contribution par l'intermédiaire de notre collectivité. Le second sujet, que je partage avec Geneviève, concerne le contournement Nord de l'agglomération tarbaise. Tous les jours, 11 000 véhicules jour empruntent la RN 21 qui transperce les communes de Séméac et d'Aureilhan pour traverser l'agglomération Tarbaise, donc côté Est. Cette pathologie est unique nous semble-t-il dans le département puisqu'il s'agit d'une route nationale, en réalité d'une voie à caractère très urbain qui sert de rocade en déchirant un tissu d'habitats dense sur 4 km. Elle mesure à peine 7 mètres de large au centre de d'Aureilhan. Donc tout d'abord le grand projet du sud-ouest qui prolongera les infrastructures ferroviaires grande vitesse entre Bordeaux vers Toulouse et vers l'Espagne. En effet, si le désenclavement des territoires par le ferroviaire est pertinent, le compte n'y est pas pour nous, Haut-Pyrénéens. D'autant que le barreau ferroviaire Bagnères/Morcenx, qui était dans les premiers projets potentiels ferroviaires, a disparu et

nous savons que l'usine CAF à Bagnères est demandeur, pour son activité qui est le cœur de sa mission, d'une voie ferrée. Donc à Tarbes, nous sommes situés à équidistance des terminaisons des aménagements de la phase 1, à savoir au nord de Toulouse et au nord de Dax et Tarbes ne verra pas sa desserte ferroviaire améliorée, vous l'avez indiqué, et notre département ne bénéficiera pas de l'attractivité apportée donc par les lignes grande vitesse. En plus, ce type de projet découle du phénomène de métropolisation et accentue, c'est prouvé, le même phénomène de métropolisation de manière inéluctable avec des effets néfastes, ça a été souligné déjà, pour nos territoires ruraux interstitiels entre des métropoles. Rappelez-vous nos craintes sur le ZAN. Rappelez-vous nos craintes sur le système Neste et l'approvisionnement en eau de toute la métropole toulousaine. En tout cas en ce qui me concerne, en cohérence avec mon vote du 30 novembre 2023 à la communauté d'agglomération, mes chers collègues, je m'abstiendrai sur la ligne des 120 000 € du GPSO. A titre documentaire, à l'agglomération, nous avons été 63 à nous abstenir et 45 avaient voté de manière favorable. Je quitte le rail, je vais sur la route. Désormais je souhaite m'exprimer, avec Geneviève, à propos de la RN 21 qui est une source de préoccupation très forte à la fois pour les usagers et pour les riverains exaspérés par les nuisances d'un trafic complètement surdimensionné au vu des caractéristiques de la voie. Cela fait plus de 20 ans maintenant que ce projet de contournement Nord de Tarbes a été établi comme étant la seule solution à une situation pénible pour les automobilistes et insupportable pour les habitants qui ne comprennent plus que la puissance publique n'intervienne pas. Leur impatience est parfaitement légitime et vous l'avez, Président, parfaitement prise en compte. Les statistiques sont alarmantes. Quotidiennement, 11 000 véhicules. Parfois en pointe, 15 000 véhicules dont plus de 800 à 1 000 poids lourds en transit chaque jour ouvrable traversent Séméac et Aureilhan sur une distance importante de linéaire très étroit et densément peuplés dégradant à la fois le patrimoine bâti, mettant en danger la sécurité de nos concitoyens et altérant, au-delà du supportable, la qualité de vie. En 2010, la commune d'Aureilhan, alertée par des médecins, avait dû réaliser de lourds travaux d'insonorisation des deux écoles qui bordent la route nationale. Des dizaines d'élèves se plaignant de fréquents maux de tête. L'État avait identifié cet itinéraire comme point noir du bruit et avait financé en 2011 le changement de centaines d'ouvrants de logements situés en bordure de la voie. Il y a plus de 10 ans maintenant, vous aviez, Président, de façon très formelle, demandé à plusieurs reprises que cette opération soit inscrite sous maîtrise d'ouvrage de l'État dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 avec corrélativement une proposition de déclassement de la RN 21 actuelle. En novembre 2014, auprès de M. Mailhos, préfet de région, et vous aviez proposé un cofinancement État/Département pour les études et les acquisitions foncières d'opportunité en argumentant que la traversée d'Aureilhan était l'une des deux sections supportant le plus haut niveau de trafic de la RN 21 en Midi-Pyrénées. En 2015, après plusieurs mois de discussion, satisfaction vous est donnée puisque le contournement est inscrit au volet mobilité multimodale du CPER de la région Midi-Pyrénées pour 1 million d'euros. Mais plus tard, l'État, maître d'ouvrage, relance une étude d'opportunité de cette rocade pour, je ne crains pas de l'affirmer, dissimuler la décision déjà prise de ne surtout pas la faire. Aussi, le 11 octobre 2019, le Conseil Départemental, sous votre présidence, vote une motion qui rappelle que : « Ce projet est une priorité en termes d'aménagement du territoire et d'infrastructures routières à l'échelle des Hautes-Pyrénées ». Puis des comités de pilotage sous égide de l'État furent réunis, qui doivent démontrer

l'opportunité d'un tel projet. Cela n'avance pas. Au cours du COPIL du 22 juillet 2020, devant différents responsables de l'État des niveaux local et régional, devant les élus des communes concernées par ce formidable aménagement routier, vous proposez, Président, que le département prenne en charge ce contournement et vous êtes entendu. En novembre 2020, le ministre chargé des transports, M. Djebbari, indique que le contournement Nord a vocation à être porté par le conseil départemental pendant que l'aménagement de la RN 21 actuelle sera porté par l'État. Je précise juste qu'à ce jour rien n'a été fait et je pense qu'ils étaient satisfaits de donner au département cette rocade. Puis, le 17 février 2022, je me rappelle, j'étais au premier rang, à Orleix, devant Jean Castex alors Premier ministre, vous déclarez : « Cette rocade Nord nous apparaît comme indispensable et le trafic de la RN incompatible avec la densité de l'urbanisation », tout en invitant l'État de manière malicieuse à apporter, pourquoi pas, une contribution. Ce projet de contournement Nord de l'agglomération s'inscrit donc dans la continuité de la réalisation du contournement Nord-ouest inauguré en 2013. Le tracé projeté, de Bordères à Orleix, optimisera les déplacements et apportera du confort aux usagers de la route. Ce projet d'une grande ampleur, estimé à 29 millions d'euros, en effet, d'une importance cruciale, permettra une amélioration significative du réseau routier départemental. Grâce à cette nouvelle infrastructure, les déplacements seront bien plus fluides, les temps de trajets réduits, les échanges économiques facilités. L'amélioration de la circulation routière favorisera l'attractivité du territoire tout en offrant aux habitants un environnement beaucoup plus paisible. Ainsi donc, au fil de 20 années de promesses, d'hésitation, de tergiversation et de désengagement, l'État n'a rien fait de concret. Depuis la reprise de ce dossier par le département, notre collectivité a agi : dépôt du formulaire au cas par cas, choix du bureau d'étude pour la réalisation des inventaires faune/flore, début des inventaires sur site, notification du marché socle pour les études techniques et environnementales, consultation de la SAFER et de la chambre d'agriculture pour l'étude de mobilité agricole et lancement du marché prestataire pour mener l'étude d'impact. Nous tenons à remercier les services pour leur marche en avant et nous vous félicitons des progrès enregistrés pour la réalisation de ce projet structurant pour le département. Je terminerai, mes chers collègues, en indiquant ma totale disponibilité pour accompagner celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient venir se rendre compte sur place de l'impérieuse nécessité de réaliser ce contournement Nord. Président, votre travail de conviction et votre prise d'initiative pour retirer à l'État la maîtrise d'ouvrage de ce grand projet routier et la faire assurer par le département aura été déterminante dans ce dossier. Les crédits de la poursuite des études sont inscrits dans le budget 2024. Les usagers, les habitants et les élus que nous sommes vous en sont reconnaissants. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président – Merci M. Boubée pour ce travail rétroactif. La situation aurait pu être très simple il y a quelques années. Il y a 4 ou 5 ans, j'avais écrit à l'État en disant que le contournement d'Adé, pour moi, c'était 55 millions d'euros et ça aurait dû coûter bien moins cher parce que maintenant on a pris un compte les zones humides, le marais de Saux et tout le bazar et pour traverser ce qui était un truc sans grand intérêt et environnemental, il faut faire un pont, un viaduc de 120 ou 130 mètres de long, 20 mètres de large, donc un budget relativement énorme de 10 millions d'euros rien que pour ça, alors que une certaine époque, on aurait déblayé l'éperon rocheux, on aurait remblayé le marais de Saux et on serait passé et ça aurait coûté nettement moins cher.

Mais bon, c'est comme ça. J'étais parti sur l'idée de 55 millions d'euros. J'avais évoqué environ 30 millions d'euros pour la rocade Nord, soit un total de 85 millions d'euros. On doit pouvoir retrouver la lettre. 85 millions d'euros, j'avais dit à l'État de nous donner 9 millions d'euros par an pendant 5 ans, soit 45 millions d'euros, un complément de la région et le reste financé par le département. Mais j'avais mis une clause incontournable : il faut que l'autorisation environnementale soit délivrée par l'État avant l'engagement. L'État n'a pas voulu choisir cette option et a décidé de reprendre la main. Donc, résultat : le contournement d'Adé va sans doute se faire. Il y a encore quelques turbulences et on n'est pas encore au bout du chemin parce que cette fameuse zone humide, quand on prend 1 m² de zone humide, eh bien il faut compenser par 1,5 m². Autrement dit ça ce chiffre en hectares, je ne sais plus le nombre d'hectares de zones humides mais il faut trouver une fois et demi ce même nombre en dehors en tant que mesure compensatoire. Tout ce qui avait été signé plus ou moins à Orleix, quand Jean Castex était là, des aménagements en traverse d'Aureilhan, de Séméac et autre, à priori dans le contrat de plan État-Région actuel, ça ne semble plus d'actualité. Je dis ça sous le contrôle de Pascal Saurel puisque c'est un échange qu'il a eu récemment avec les services de la région. Ce n'est plus d'actualité. Alors qu'il aurait été plus rationnel, comme je l'avais proposé à Jean Castex à l'époque et qui était d'accord avec moi, on pouvait pas le dire grand public pour ne pas désavouer son administration de l'État, mais je considérais qu'il aurait été plus opportun que l'État, plutôt que de financer des travaux dans Aureilhan, Séméac ou autre, participe au financement de la rocade Nord aux côtés du département. Ça n'a pas été le choix retenu. Malgré ça, on continue d'avancer dans cette stratégie de réaliser cette voie transversale. J'ai écrit récemment au président de l'agglomération parce que je pense qu'il est normal qu'elle soit partenaire co-financier de cette opération, comme c'est le cas dans la majorité des projets de cette nature. Je n'ai pas la réponse encore mais je pense que ça sera gardé sans doute positivement. Je l'espère. La logique veut qu'on fasse ce barreau transversal au Nord de l'agglomération, on peut aller d'Orleix à la Villa Corina pour rejoindre la rocade Nord-Ouest et Ouest et revenir sur l'A64. S'il devait y avoir un itinéraire de l'État, c'est bien celui-là et pas continuer à traverser Aureilhan, Séméac, le boulevard Kennedy et revenir de l'autre côté... ça a vocation à revenir au département mais ce n'est pas un itinéraire de dimension nationale. On a du mal à se faire entendre sur ce sujet-là mais rien n'est encore complètement enterré. Je demande aux services de faire avancer la procédure bien sûr parce qu'il faut faire toutes les études au cas par cas, d'inventaire faune et flore, tout le cinéma habituel où on perd un temps énorme dans les procédures. C'est pour ça que dans le même temps j'en reviens, ce que j'ai dit tout à l'heure, si on veut être en capacité de faire tout cela, le plan pluriannuel d'investissement 2025, 26, 27, 28, il faut qu'on reste à 85 millions d'investissement et pour rester à 85 millions d'investissement, il faut serrer la maille ailleurs par des choix rationnels et efficaces. 85 millions, c'est ce qui permettra et d'absorber la rocade Nord de Tarbes, la déviation Est-Ouest de Vic, le contrôle qui va coûter au département 17 millions d'euros TTC. Voilà. Les conditions sont celles-là. Alors moi je suis encore dans la perspective en 2025, je n'ai pas d'inquiétude, je pense qu'on continuera à rester à 80, 85 millions. Au-delà, j'ai du mal à lire plus loin parce que aujourd'hui, si on emprunte que 16 millions d'euros cette année, on pourra en emprunter 20 ou 25 l'année prochaine et rester toujours sur ce niveau d'investissement. Le tout, c'est d'arriver à avoir des orientations budgétaires très rigoureuses.

M. Ségnéré.

M. Ségnéré – Merci Président. C'est une belle journée et nous voterons donc ce budget. Si nous sommes situés à cet endroit-là dans cet hémicycle, ce n'est pas parce que nous sommes issus d'une droite décomplexée, comme a pu le dire avec un peu de malice un collègue et ami présent ici mais plutôt d'une droite responsable, assumée, de proximité et de terrain. Dans ce cadre-là, avec l'ADN qui est le nôtre, nous nous félicitons et nous nous féliciterons toujours de la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré de nouvelles dépenses contraintes imposées. Et nous nous féliciterons toujours du maintien d'un investissement haut à 85 millions avec le maintien de l'enveloppe FAR et de l'écoute également, Président, dont vous avez fait part lors de la quatrième commission concernant l'augmentation significative du fonds d'animation cantonal. Dans les prochains mois et pour la suite de la mandature, nous serons attentifs à quatre sujets principaux. Bien évidemment la mise en application, ou pas, de la loi ZAN, avec toutes les réserves que nous avons pu formuler lors des différentes commissions. Nous serons attentifs également à la validation et le prolongement de l'OSP au niveau de l'aéroport, vous en avez longuement parlé et dans ce cadre-là, toujours fidèles à notre vote du 30 novembre, au niveau du financement de la LGV, nous ne nous abstenons pas mais nous sommes contre le financement par nos collectivités de la ligne LGV tant qu'il n'y a pas une assurance et une garantie du prolongement de l'OSP jusqu'en 2032. Troisième point, nous sommes également, vous le savez, favorables à ce que l'hôpital commun ne soit plus retardé et que les choses avancent maintenant de manière positive et rapide. Et bien sûr, nous serons attentifs à la prise de considération par l'État de l'indispensable rôle des collectivités locales et de proximité dans l'économie. Sur ces quatre sujets, nous nous félicitons, M. le Président, que le département et l'agglomération, car nous sommes quatre élus dont les cantons sont situés sur l'agglomération, soient alignés sur ses positions et nous souhaitons véritablement que sur ces sujets importants, on puisse parler et essayer de parler tous ensemble d'une seule et même voix. C'est donc en conscience et en responsabilité et sans réserve aucune que nous retournons ce budget. Merci.

M. le Président – Merci M. Ségnéré. Vous évoquez la loi ZAN et aujourd'hui rien n'est complètement stabilisé. J'ai eu un message d'un proche de M. Béchu avant hier matin à 07h54 : « Bonjour Président, il y a une réunion interministérielle demain pour savoir si un assouplissement du ZAN peut passer par la loi. Affaire à suivre. Amitiés. Antoine Grézaud ». Depuis, je n'ai pas eu d'autres nouvelles. J'ai répondu que je comptais sur lui pour me tenir informé. Je ne vous cache pas, pour dire si j'interviens sur le sujet, que j'ai même envoyé un message dimanche au Président pour dire que je ne voyais rien venir au niveau du ZAN, puisque j'avais eu l'occasion d'en discuter récemment au Tourmalet avant qu'il ne parte en Guyane avec le ministre M. Béchu. Je ne prends pas de paris mais il y aura peut-être quelques arbitrages. Moi je souhaiterais que la loi soit remise sur le tapis parce que maintenant... je pourrais vous lire un message que m'avait envoyé Nicolas Datas... on s'aperçoit à Toulouse que pour faire les bâtiments pour accueillir la construction des fameux Airbus, ils sont bloqués par le ZAN et le député Portarrieu dit qu'il a voté cette loi avec les deux pieds, avec les deux mains et il maintenant il s'aperçoit qu'il est bloqué. Elle fera des dégâts et pas que dans ce domaine-là. Elle en fera ailleurs.

Mme Laborde.

Mme Laborde – Merci M. le Président. Chers collègues, comme la plupart d’entre nous, je ne peux que me désoler des baisses de recettes sur lesquelles nous ne pouvons agir, parallèlement à une augmentation, elle aussi subie, de missions dont l’Etat se débarrasse.

Notre action va bientôt se limiter à faire le dos rond, à réduire des dépenses qui n’étaient pourtant pas extravagantes. Depuis que je suis dans cette maison, je n’ai vu passer que des dépenses en lien avec une volonté sincère de développer le Département, au service des Haut-Pyrénéens et dans tous ses territoires.

En tant qu’élue du monde rural, je tiens à souligner et remercier l’exigence de notre institution à maintenir les différentes aides aux communes. Certaines de ces communes qui sont également prises dans ce mouvement mortifère de dépossession de tout levier fiscal et de l’appauvrissement qui va avec. Si rien ne change, les premiers maillons de notre Démocratie que sont les maires ne pourront plus proposer de projets à leurs administrés, même avec une aide du Département. C’est déjà le cas parfois. Proposer des projets c’est pourtant faire vivre un territoire, c’est faire vivre des entreprises et leurs salariés, c’est aussi proposer un avenir commun à nos concitoyens. Sans cela, à quoi servent les élus ?

Certains s’étonnent que les ruraux, ainsi relégués au second plan, voire au troisième, se détournent des urnes ou pour des votes extrêmes. Le mouvement est réel, inquiétant et croissant.

L’investissement public au service des territoires et de leurs habitants est pourtant une clé non négligeable pour lutter contre ce mal de notre époque.

Il convient de préciser qu’il n’y a pas que les ruraux qui trinquent, car cette rigueur budgétaire touche en premier lieu les plus fragiles : chômeurs, allocataires du RSA, retraités modestes...

Pour notre collectivité, pas de décentralisation possible sans décentralisation de moyens. Faudra-t-il attendre que nous ne puissions plus entretenir notre réseau routier, réparer nos collèges et assumer nos compétences en matière sociale pour que les choses changent ?

Pour l’heure, je remercie nos services pour leur travail d’anticipation à cet avenir incertain, je les remercie pour nos administrés.

Monsieur le Président, je vous remercie aussi car je sais, et vous venez de le préciser, que vous soulevez ces problèmes, nos problèmes à toutes et tous, dès que vous avez l’occasion de rencontrer des responsables nationaux. Sachez que dans ces moment-là, les élus de notre groupe et certainement au-delà, sont avec vous et vous soutiennent.

Je vous remercie.

M. le Président – Merci Mme Laborde.

M. Lavit.

M. Lavit – Très rapidement, je ne vais pas rallonger le débat, tout a été à peu près dit. Je voudrais rajouter et vous soutenir fortement sur la thématique évoquée par Yannick Boubée concernant l'avion et le train et la corrélation entre ces deux mobilités. J'ai été invité il y a quelques mois (M. le maire de Lamarque était là) par des élus du 64 concernant un travail visant à créer une ligne Tarbes/Bayonne, une ligne pendulaire. Le Président de la République l'avait annoncé le 27 novembre 2022 : la création de ces fameuses lignes pendulaires, et il faut se battre parce qu'il y a du monde au portillon. Je vous en ai parlé récemment, j'en ai parlé aussi au président de l'agglomération. J'ai reçu un courrier de la région qui, à priori, n'est pas très favorable mais pourtant, ça me semble être, vous le disiez, une compensation à ce que nous n'aurons pas, puisque nous allons payer pour ne pas avoir la LGV, je suis formellement contre, moi aussi, le fait de payer pour une GPSO quand bien même cette dernière me rajoute 34 % de taxes additionnelles sur la taxe de séjour, ce qui me vaut le mécontentement des hôteliers de Lourdes, vous imaginez, au moment où je lève la taxe de séjour au plus haut. Tout cela a des conséquences mécaniques. Alors on ne pourra rien changer, il y a ce qu'on maîtrise et ce qu'on maîtrise pas. Nous avons travaillé il y a quelques années sur la ligne du train de nuit, nous devons travailler effectivement sur la ligne pendulaire et essayer d'y être éligible puisque, entre Tarbes et Bayonne, c'est quand même environ 600 ou 700 000 habitants, presque une métropole. Nous devons donc effectivement travailler et je souscris totalement à cette enveloppe dédiée. Vous avez toujours des idées, Président, il faut vous suivre dans ce cas-là parce que vous n'êtes pas opportuniste comme pour vos budgets mais je dirais plutôt offensif. Toujours offensif, la meilleure défense, j'en sais quelque chose, c'est l'attaque. Donc quand on propose et quand on avance, eh bien on arrive à avoir des résultats et parfois on arrive à convaincre des gens qui n'y croient pas. Donc cette enveloppe consacrée est absolument nécessaire, vous avez raison. Deuxième chose, vous investissez encore 85 millions d'euros cette année, j'espère que le taux de réalisation ne sera pas loin des 95 %, et vous avez raison parce que c'est vraiment un soutien territorial aux entreprises et nous en avons vraiment besoin. Et le PPI devient PPIF, il crée du fonctionnement évident. Dernier point, c'est un sujet redondant mais je veux le dire parce qu'il faut vous convaincre définitivement, que nous avons besoin de l'hôpital. Hier, à l'agglomération, nous avons voté pour une aide au maire de Lanne, M. Luquet, qui est un homme remarquable et qui depuis des années voit ce débat sur la table tel une arlésienne. C'est usant pour cet homme ! On le fait, on ne le fait pas. On le fait, on ne le fait pas. En attendant, il a demandé une aide au département, une aide à l'agglomération pour construire une future mairie, évidemment, parce que cet hôpital va voir le jour, nous en sommes tous convaincus. On a beaucoup avancé sur le projet. Peut-être qu'un jour je ferai venir le directeur, si vous le souhaitez M. le Président, pour avoir un réel état des lieux des avancées de ce projet qui est vraiment une évidence. Quand vous parliez de la RN 21, comment imaginer un hôpital avec 75 000 urgences, un hôpital doté d'une unité de radiologie interventionnelle, de cardiologie interventionnelle ? M. le maire de Lanne disait hier qu'il prévoyait 1 000 accouchements... non ce n'est pas 1 000 accouchements, c'est plus de 2 000 accouchements ! Je vous rappelle que la terre d'Occitanie et celle de la CA TLP notamment et du département est aujourd'hui très prisée par les nouveaux arrivants. Nous le voyons à Lourdes avec presque 600 nouveaux habitants, Tarbes presque 1 000, etc., etc. Les ruraux j'espère aussi verront arriver des nouveaux résidents. Il faut construire des crèches, il faut construire un hôpital,

il faut aménager le territoire. Et comment imaginer un hôpital sans avoir une quatre voies ? Imaginez-vous les flux de patients, d'ambulances, etc. pour aller vers le soin. Et je dis bien qu'il faut réorganiser l'offre de santé, j'en profite, pour qu'on arrête de dire qu'il manque des lits ! Non, il ne manque pas des lits ! Il faut organiser en amont, comme un ordinateur, une unité centrale avec des périphériques à Lannemezan, à Bagnères, à Tarbes, à Lourdes et ailleurs, des services de tri mais pas que, concernant aussi l'urgence psychiatrique et médico-sociale qui n'est pas très bien prise en charge, pour pouvoir aller vers cet hôpital commun et non pas unique, commun à tous, articulé avec les hôpitaux de Bagnères et Lannemezan, un hôpital territorial départemental qui traverse et qui franchit les frontières administratives ! Donc pour faire cet hôpital, il faut aussi structurer le territoire et l'aménagement du territoire, c'est aussi la quatre voies pour que tout soit relié à cet endroit où on soignera de manière qualitative. Je dis bien de manière qualitative. Nos soignants sont épuisés. Ils sont tous derrière ce projet. À nous, les politiques, d'engager fortement ce dernier virage pour faire cet hôpital dont nous avons besoin ! Parce qu'a contrario, ce que j'ai entendu hier soir me laisse vraiment très dubitatif. On s'oppose parfois mais il n'y a pas de solution posée. La solution elle est à faire revenir nos résidents pour avoir de la fiscalité, vous le disiez, Mme la Maire d'Omex, quand nous aurons de la fiscalité en plus, on pourra déjà éponger et surtout dans le rural qui souffre beaucoup en ce moment. Donc aménageons notre territoire, faisons venir des résidents et notre territoire d'Occitanie et notre département des Hautes-Pyrénées seront peut-être un territoire très prisé au moment, pour finir, où la migration climatique amènera fortement des gens chez nous parce qu'il fait humide, mais ce sera très prisé dans les années à venir. Merci et félicitations pour votre budget, M. le Président, nous vous soutenons, tout le temps !

M. le Président – Merci M. Lavit. Rapidement, sur l'affaire de l'hôpital, pour le moment le département n'est pas un élément de blocage. Toujours au cabinet de M. Béchu, j'ai eu un échange par rapport à la superficie pour qu'elle soit dans le quota de l'État et qu'elle n'impacte pas le territoire, tout en évoquant la problématique du ZAN. Le soir même de cet entretien, un message indiquait à Olivier qu'il avait une solution clean pour régler ce problème de l'hôpital pour ne pas que ça impacte le territoire au niveau de la superficie nécessaire et que ça soit pris dans le quota de l'État. J'en ai parlé avec le préfet et il m'a dit avoir eu aussi une réponse positive. De ce point de vue là, pas de problème. Concernant les accès, le département ne pose pas de problème, un investissement doit être fait entre la 2x2 voies et l'hôpital de l'ordre de 1 400 000 euros. Ce n'est pas ça qui posera problème. Ensuite il y a toutes les autres considérations dont je n'ai absolument pas la maîtrise. Il appartient ensuite aux différents acteurs, la commune de Lanne, le département sera présent pour aider la commune pour la construction de sa mairie ou l'aménagement de sa mairie, il n'y aura pas de problème. Ensuite l'assainissement et autres, ça ne relève pas de la compétence du département. Merci pour vos propos.

Mme Beyrié.

Mme Beyrié – Merci Président. Mes chers collègues, au nom du groupe socialistes et apparentés et peut être au risque d'être un peu redondante, je voudrais quand même saluer la maîtrise parfaite des dépenses de fonctionnement qui viennent de nous être présentées. Cela démontre à la fois une gestion responsable et rigoureuse des ressources

publiques. Je pense que cet engagement envers l'efficacité financière est cruciale pour assurer la stabilité et la pérennité de nos actions et de nos services. Le choix de l'investissement, un investissement record, comme il a été qualifié, au sein de notre département, nous paraît exemplaire. Ces initiatives favorisent une dynamique économique positive, stimulant des initiatives sur notre territoire. Nous sommes convaincus que ces investissements stratégiques contribueront à renforcer notre activité et à créer des opportunités pour les habitants de ce département. Il est également important de souligner que ces investissements soutiennent activement notre engagement pour les appels à projet. À travers ce soutien financier, nous encourageons l'innovation et favorisons le développement de projets novateurs qui bénéficieront à l'ensemble du territoire. Bien entendu, nous devons prendre en compte le contexte financier dans lequel les collectivités territoriales évoluent. Maryse Carrère nous a descendu les événements du National, Evelyne Laborde a souligné ce qui se passait au niveau des collectivités et des communes en particulier. Chaque année, l'État se retire davantage financièrement. La baisse des dotations d'équipement des territoires ruraux, dites DETR, le démontre clairement. Cette diminution des ressources impose une gestion prudente et une optimisation des dépenses pour garantir la continuité des services publics et la réalisation de nos projets prioritaires. Je salue ici le soutien par le biais du FAR, par le biais des appels à projet, ce dont les communes pourront bénéficier car en effet, quand les communes ont des projets, si la ligne prévue pour un financement d'État vient à baisser, souvent grâce au département, malgré tout et jusqu'à maintenant, le projet peut voir le jour. Merci Président pour le maintien de ces aides aux collectivités. J'aimerais développer l'impact positif de toutes ces initiatives dans les domaines qui me tiennent un peu plus à cœur, du tourisme et de la gestion de l'eau. Vous avez évoqué, président, et on en a débattu au sein de cette assemblée, L'aéroport, 600 000 passagers, l'importance d'avoir cette prorogation de l'OSP jusqu'en 2032 et éventuellement les menaces qui peuvent peser sur le financement des grands projets du sud-ouest. Moi je voudrais dire qu'en matière de tourisme, on le sait, notre département regorge de richesses naturelles, culturelles, patrimoniales, qui attirent de nombreux visiteurs chaque année. Les investissements prévus dans le budget visent à renforcer cette attractivité en développant les infrastructures touristiques durables, en soutenant les initiatives locales, en maintenant la promotion de notre territoire. Investir dans le tourisme permet la création d'emplois, la stimulation de l'économie locale et la préservation de notre identité. À cet instant, je voudrais saluer tout le travail mis en œuvre par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (HPTE), le bras armé de notre département, pour mettre en musique cette promotion du tourisme. Cette promotion du tourisme est effectuée à partir des attentes des visiteurs qui viennent chez nous. L'offre est montée à partir de ce qu'attendent les vacanciers. Quand on parle de l'aéroport, quand on parle du train, c'est arriver plus vite sur notre département et c'est aussi à nous de penser, avec tous les acteurs socioprofessionnels, comment acheminer nos touristes depuis ces points d'accès nationaux, internationaux vers nos destinations d'accueil que sont les hébergements que nous proposons. C'est parce que nous avons une volonté de monter en gamme notre département en matière de tourisme que l'on s'est aussi employé à travailler au soutien à l'accompagnement de la rénovation des meublés. Un financement est encore prévu cette année au niveau du budget. C'est aussi dans une offre également nouvelle que nous nous engageons et je pense à l'offre touristique au niveau de la nuit qui est nouvelle et qui fera de notre département, qu'il a été au moment de la RICE (Réserve Internationale de Ciel

Etoilé), un département qui pourrait être prisé de jours comme de nuit. Donc je salue le travail d'HPTTE et l'accompagnement par les services du développement local pour permettre aux collectivités territoriales de pouvoir mettre en œuvre leurs projets. En ce qui concerne la gestion de l'eau, qui est un enjeu majeur pour notre département, en particulier dans un contexte de changement climatique, les investissements dans ce domaine visent à garantir l'accès à la ressource vitale tout en préservant la qualité de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques. Nous soutenons des projets innovants de gestion de traitement des eaux usées et de préservation des écosystèmes aquatiques. En agissant de manière active sur la gestion de l'eau, nous assurons la durabilité de notre environnement et le bien-être des générations futures. Nous étions ensemble avec le Président à une conférence organisée à Saint-Lary et par leurs interventions, Gilles Bœuf et Bruno Coupry nous ont démontré combien l'eau, en fonction des territoires, en fonction des lieux, en fonction des sols, n'avaient pas les mêmes modalités d'usage, de consommation et de retour dans l'environnement. Et c'est à ce titre que je salue tout le travail qui est fait par le département pour accompagner cette préservation de cette ressource vitale. Pour conclure, le groupe socialistes et apparentés est convaincu par ce budget présenté qui représente une réponse solide et pragmatique au futur défi et notre vote ne pourra être que favorable, en témoignage de notre confiance en notre Président.

M. le Président – Merci chère binôme pour votre très bonne contribution. Merci.

M. Buron.

M. Buron – Merci Président. Depuis quelques années, l'État impose aux départements, sans aucune concertation, des dépenses supplémentaires notamment dans le secteur social, financement dans les établissements et services, hausse du RSA, augmentation des dépenses de l'ASE et dans le domaine des ressources humaines, revalorisation du point d'indice, diverses revalorisations salariales. Ces hausses des charges imposées par le gouvernement et la baisse des ressources des départements créent un effet ciseau susceptible de devenir problématique si cela devait perdurer. Ce que nous craignons car l'augmentation des dépenses, bien plus importante que celle des recettes, nous fait perdre, par rapport à l'an passé, 22 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable, loin de là. Il est très facile de décider tout en haut et de faire payer les autres. C'est « Je décide et vous payez ». Il faut savoir que certains départements ont été obligés de reporter le vote du budget en raison des difficultés pour parvenir à l'équilibre. Heureusement nous n'en sommes pas là. Cependant, bénéficiant d'une situation financière maîtrisée malgré une forte inflation et une baisse des recettes, nous avons eu la sagesse et la possibilité de faire des réserves au moment où les DMTO étaient à des niveaux élevés, ainsi que des taux d'intérêt très intéressants. Cette situation financière nous permet encore d'afficher 85 millions d'euros d'investissement, niveau élevé, qui seront injectés dans l'économie locale pour l'emploi, l'aménagement du territoire, avec 16 millions d'euros d'emprunt d'équilibre raisonné. Nous devrions cette année passer ce cap sans trop de difficultés. Mais pour l'avenir, nous ne cachons pas nos inquiétudes car le Président de la République veut engager la France dans une économie de guerre avec l'augmentation de 118 milliards d'euros de la future loi de programmation militaire 2024-2030. Dans le même temps, Bruno Le Maire annonce que tout le monde devra contribuer aux économies. Le ministre de l'Economie veut nous forcer à participer à l'escalade au

détriment des besoins de nos citoyens, en annonçant une première coupe budgétaire de 10 milliards d'euros, suivie de 20 milliards l'an prochain. Ce n'est pas au service public ni aux collectivités locales de financer cette guerre économique et financière totale à la Russie. Pour justifier l'injustifiable, on nous ressort le refrain que les collectivités locales dépensent trop et inutilement. C'est indécent. Ceux qui veulent la guerre ne sont pas ceux qui en paient les conséquences. Les jeunes ne doivent pas être la génération sacrifiée. Notre monde plonge dans des conflits internationaux de grande ampleur qui impactent directement nos territoires. L'extrême droite menace toutes les campagnes électorales à venir dans le monde, notamment celle de Donald Trump aux États-Unis et en France, la banalisation touche toutes les couches de la population. Nos gouvernements veulent utiliser la crise ukrainienne au service du capital. A cette crise s'ajoute la situation Palestine. L'offensive du gouvernement israélien à Gaza suite aux attaques terroristes du Hamas, à finalité Gaza sans gazaouis, la Palestine sans palestiniens. Peu importe la résolution de l'ONU. Ces guerres sont une mécanique de barbarie, de mort, de haine qui marqueront le XXI^e siècle. Malgré ce contexte mouvementé, incertain, voire dangereux, marqué de plus par le ralentissement de l'activité économique et la persistance de l'inflation, pour ce budget conforme au DOB largement débattu, nous ne tombons pas dans l'excès de prudence ou, comme préfère le Président, d'opportunisme. Au contraire, nous donnons les moyens pour agir au plus juste, pour continuer à préparer l'avenir avec méthode et ambition. Donc nous voterons ce budget.

M. le Président – Merci M. Buron pour votre intervention et la fidélité au vote du budget.

Mme Doubrère.

Mme Doubrère – Merci Président. Chers collègues, je me réjouis de tout ce qu'on a pu entendre ce matin quant à ce budget mais je voudrais parler de la compétence non obligatoire de notre département pour laquelle il est véritablement engagé c'est-à-dire la santé. Président, vous avez accompagné cette décision du centre de soins non programmés qui rend vraiment, vraiment, un grand service à notre population. Vous avez participé à un équipement très pointu, très spécifique pour encourager une chirurgienne de notre département, là aussi félicitations. Et puis, tout récemment, une réunion s'est tenue sur les problématiques de l'internat de l'hôpital de Tarbes. Qui a décidé cette réunion ? Je vais juste lire un passage. « La faculté de Toulouse a décidé de ne pas envoyer d'interne en médecine générale à l'hôpital d'Albi au prochain semestre. En cause, la vétusté de l'internat. Une décision qui va pénaliser le fonctionnement des urgences et qui inquiète les soignants de l'hôpital. » Nous avons visité, et je connaissais par ailleurs l'état de notre internat auparavant et là je m'exprime en tant que vice-présidente du conseil de surveillance et M. Lavit en est le président, je pense que vous avez raison, nous allons je pense prendre sur le budget des dépenses d'urgence, anciennement dépenses imprévues. En tout cas vous vous êtes engagé et la présence de M. Saurel à cette réunion a été déterminante. Déterminante au point que l'agence régionale de santé s'est prononcée également pour cette réhabilitation. Mais réhabilitation à minima ! Réhabilitation de sanitaires et de parties communes. Mais quand on sait l'état de cet internat et qu'il faut attendre encore cinq années avant de voir le futur hôpital et le futur internat à Lanne, on peut se poser des questions. En tout cas notre budget nous permet

d'aller sur ces compétences non obligatoires, de répondre à ces problématiques et ne pas subir la même chose que l'hôpital d'Albi aujourd'hui. En tout cas merci de cet engagement sur ces dépenses-là. Merci beaucoup.

M. le Président – Merci Mme Doubrère. Vous avez raison de souligner l'engagement du département en matière de santé. Tout à l'heure, Maryse Carrère disait que Woerth, future stratégie, souhaitait que chacun reste dans son domaine de compétence et n'en déborde pas. Je trouve cette approche stupide. Intellectuellement ça peut être très bien mais dans la réalité des choses, il y a 100 départements en France et les problématiques ne sont pas les mêmes suivant la situation de chacun. On ne peut pas comparer le département des Landes, un département de montagne, un département de la Creuse ou un département des Hautes-Alpes ou de l'Est ou ailleurs. Chacun a ses particularités et ses problématiques. J'avais évoqué à une époque que par exemple 20 % du budget d'investissement pourrait être utilisé aux problématiques spécifiques d'un territoire. C'était peut-être un choix de bon sens. On n'en est pas là. Malgré tout, sur la santé, on s'est affranchi un peu des règles pour d'abord, au travers du projet de territoire, créer ce dispositif qu'anime tout particulièrement Nicole Darrieutort sur l'offre santé, sous la présidence de Gilles Craspay, président délégué. L'offre santé permet de faire venir des internes, leur faire découvrir le département, les intéresser au département des Hautes-Pyrénées. La démarche du projet de territoire a été un élément, au-delà de l'offre santé il y a tout le reste mais sur l'offre santé ça a été un outil intéressant. Nous avons acheté le camion Prévent'TIMM, nous l'avons mis à disposition aujourd'hui de l'ARS et il circule à travers le département. Il va même aller peut-être dans les départements voisins pour apporter du service dans le cadre des compétences qui sont celles de cet équipement, du personnel qui accompagne. Le centre de soins non programmés n'a pas été non plus une histoire sans parole. Il y a eu plusieurs discussions avec Myriam Puyau, la Mutualité Française à Paris, la Mutualité Française ici, pour aboutir. On devait apporter 30 ou 50 000 euros, il a fallu en apporter 100 000, de mémoire, pour finaliser l'achat du mobilier, l'hébergement des internes dans la maison du département proche de l'hôpital. Hier vous avez eu cette réunion, l'État finalement amène 120 000 euros, le département mettra 120 000 euros pour aménager les locaux et accueillir les médecins internes. On pourrait très bien dire que nous n'avons d'obligation mais on le fait parce que c'est l'intérêt du département. Je suis même obligé de vous dire que j'ai donné pour instruction au service des routes d'engager deux fois 15 000 euros pour goudronner les abords de l'hôpital qui sont un champ de ruines et le parc routier s'en occupera parce que ça donne une image catastrophique des lieux. C'est autant de signes qui font que nous sommes quand même présents dans ces domaines-là pour servir, pour l'image aussi de la collectivité et être efficace sur le territoire. Nous continuerons dans cette logique-là dans des proportions compatibles avec des finances du département.

M. Boubée.

M. Boubée – Merci Président. De manière très brève, à la page 88 de votre rapport, il est mentionné en effet, dans la rubrique politique habitat, 1,5 millions sur la rénovation urbaine pour le quartier prioritaire l'Ophite à Lourdes. Je me dois de vous rendre compte de l'activité de l'OPH qui est un organisme sous égide du département avec plusieurs collègues administrateurs qui y siègent. Pour parler également de notre budget

d'investissement, puisque c'est une préoccupation que nous partageons de garder un effort également important sur l'investissement, en 2024 l'OPH aura acquis 195 logements à Promologis, donc une opération de croissance externe intéressante en termes de gestion bien évidemment, et va réaliser entre 17 et 18 millions de travaux, 12 millions de travaux neufs et 5 millions de réhabilitation thermique pour l'essentiel pour baisser la quittance de nos locataires. Donc aux côtés du département, nous allons donc, pour les personnes éligibles au logement social, soit 70 % de la population, nous allons donc investir 25 millions de travaux à vos côtés et c'est aussi grâce au soutien du département puisque c'est le plus gros contributeur sur le NPNRU de Lourdes. J'enlève L'ANRU pour les démolitions. C'est le département qui injecte le plus de fonds, viennent ensuite l'agglomération et la région. Ces subventions nous permettent d'avoir un effet levier extrêmement intéressant et important. Des synergies très très pertinentes se sont créées à travers ce financement du NPNRU. Je tenais à rendre compte de ceci et à remercier le département pour ce concours qui nous est extrêmement précieux pour faire notre travail.

M. le Président – Merci M. Boubée Yannick pour cette observation et Thierry Lavit l'avait soulevé lors de la dernière séance plénière. Pour faire aboutir cette opération NPNRU sur Lourdes et Tarbes Bel Air, il avait fallu un engagement fort du département parce que le contexte n'était pas simple dans la maison d'à côté un soir de réunion. Je referme la parenthèse. Je trouve que quand le département met 5 ou 6 millions d'euros et qu'à travers cela il déclenche une opération de plusieurs dizaines de millions d'euros, ça soutient les entreprises et il y a quelque part un peu de retour sur investissement. Il y a un apport social mais en même temps un retour important dans l'économie départementale notamment pour les entreprises du bâtiment en général. Personnellement je suis assez favorable au fait de poser un quand je retiens deux ou trois ou poser trois si je peux retenir dix. C'est le sens aussi de l'effort qu'on porte sur l'aéroport. Quand on pose 5 millions d'euros pour l'OSP, ça crie au scandale du côté de Pau mais grâce à cette OSP, grâce à l'arrivée de Volotea sur l'aéroport, ce sont 300 000 passagers de plus, ce sont des retombées économiques sur Lourdes et le reste du territoire et ce qui est généré par l'aéroport en termes de retombées sur le territoire, c'est plus de 90 millions d'euros je crois, 92 ou 93 millions d'euros. Donc en poser 5 pour en retenir 90, chaque fois que j'aurai l'opportunité d'avoir ce choix politique, je l'ai fait chez moi et je le referai en tant que président de département.

M. Lages.

M. Lages – Merci président. Mes chers collègues, les échanges ont été riches et très appréciables puisque chacun a pu apporter un éclairage. Ce budget, c'est notre budget. Celui que nous soutenons, celui que notre Président a façonné et auquel nous essayons, à notre mesure, de participer. Mais c'est notre budget avant tout et il faut que les Haut-Pyrénéens entendent que c'est une institution bien sûr unique qui dépose ce projet. Aujourd'hui en fait, comme souvent en la matière, au vu des incertitudes fréquentes auxquelles nos institutions sont soumises et notre pays d'une manière générale, je suis partagé entre la satisfaction de vivre un moment qui, rétrospectivement, un jour, nous apparaîtra comme un moment béni dans le sens où ce niveau record d'investissement pour notre institution est inédit et on s'interroge de savoir si on le revivra dans la durée.

Pourquoi cette prudence sur le moyen terme ? Parce que, Maryse Carrère l'a dit, on attend le rapport sur les collectivités de M. Woerth et de son binôme sur le tandem M. Bruno... Le Maire de Bercy... auquel je vous avoue faire une confiance tout à fait relative au regard du nombre d'années passées à la tête du ministère des Finances, bientôt 10 ans, et dans les prédictions, même si l'exercice est complexe surtout quand on a affronté des crises telles que le COVID et la guerre en Ukraine, on déchanté souvent entre le début d'exercice et la fin de l'exercice. Raison pour laquelle au temps t, je suis très satisfait de l'équilibre que nous avons, du résultat dégagé pour investir, pour aménager, pour faire la rocade, en prévision, à terme, pour faire des investissements sur les collectivités locales, pour prendre des parts dans le renouvellement énergétique du pays à travers la SEM Happy Energie où nous prenons des parts de participation dans du solaire. Notre collectivité est résolument tournée dans la dépense publique vers la construction de l'avenir. Tout à l'heure nous avons vu dans les réalisations et l'ensemble des clichés que nous ciblions nos investissements sur des économies à moyen terme notamment de fonctionnement puisqu'on isole nos bâtiments, on fait de la rénovation thermique, du changement d'éclairage, l'amélioration de dessertes qui dans certaines zones réduiront la pollution aux hydrocarbures. Tout ça n'est pas forcément valorisé mais nous situe dans une dynamique je crois très positive. Raison pour laquelle je reviens vers notre rapporteur du budget qui a initié les échanges au départ, en lui disant que si vous connaissez M. Bruno Le Maire de Bercy, invitez-le à ne pas prendre les travers que vous avez pointés d'autres gouvernements sur la baisse des dotations, ce serait vraiment un très mauvais service rendu à notre collectivité et à nos concitoyens. Essayez de relayer l'ensemble de nos demandes en termes d'accompagnement de nos budgets et notamment dans la dépense sociale. Même si les choses sont maîtrisées, elles le sont parce que le Président imprime avec l'ensemble des services des contraintes fortes à certaines dépenses pour pouvoir en maintenir d'autres, n'évudons pas quand même que la dépense sociale a progressé de manière record entre 2022 et 2023 et rien ne dit qu'entre 2023 et 2024, nous ne soyons pas dans une progression du même ordre. Rien ne le dit à ce stade, surtout quand on voit la saturation des dispositifs d'accueil d'urgence de l'aide sociale à l'enfance, les difficultés des secteurs médico-sociaux. Alors certes le Président nous a appris, et j'ai fait mienne cette règle, il faut faire pas à pas et nous verrons au cours des ajustements en décision budgétaire modificative les pas qui seront à faire pour rééquilibrer les dépenses de fonctionnement en la matière. Ce qui me fait dire d'ailleurs que les dépenses imprévues, pour moi, le sont de moins en moins, elles sont de plus en plus fléchées. Mais je me dis que le document initial qui nous flatte et nous honore sera susceptible je pense, à moyen terme, entendez sur les trois années qui viennent, de suivre des inflexions, peut-être pas dans la capacité à dégager toujours l'investissement dont parle le Président mais ça supposera sans doute de renoncer à la variété de nos interventions dans les domaines que nous connaissons aujourd'hui et qui ont été relayés par la plupart d'entre vous. Sur les débats qui ont été riches, la participation à un GPSO et une contribution au titre d'une solidarité pour un équipement qui ne nous dessert pas directement peut-être interrogée sauf si ça a été la position du Président, offensive encore une fois. Si nous la conditionnons justement au maintien de l'OSP, à ce titre-là il me semble tout à fait adapté de dire que nous pouvons participer pour un équipement qui ne nous sert pas si l'État continue à nous donner l'OSP et continue à apporter sa contribution de 1 million. Mais certains ailleurs pourraient dire qu'ils n'habitent pas dans les Hautes-Pyrénées, pourquoi l'État investit 1 million d'euros pour maintenir l'aéroport de Tarbes ? Donc je pense que

dans le parallélisme des choses, nous pouvons contribuer de manière solidaire au désenclavement, à l'aménagement de la LGV pour Toulouse. Comme dit le président, on ne vivra pas le barreau jusqu'à Dax mais il faut un équilibre dans les contributions respectives et qu'on entende notre projet. Le soutien à notre Président dans ses propos qui me font éminemment plaisir dans l'intermodalité, non seulement dans la logique de maintenir notre première activité économique départementale c'est à dire la capacité à amener le flux touristique et l'enrichissement notamment de Lourdes par ce biais là mais également parce que je fais partie des doux rêveurs qui pensent que l'industrialisation du pays n'est absolument pas terminée, que notre économie, je l'espère, au niveau européen rebondira dans le sens d'un nouvel aménagement et que le développement de la filière aéronautique ne me paraît pas du tout anachronique avec l'évolution de notre humanité. Certes on aurait tendance à penser que les questions environnementales devraient conduire ce segment économique à une mort programmée, je pense que les progressistes et les humanistes ne doivent pas renoncer à faire en sorte que les peuples continuent à se voir, qu'on continue à voyager sur l'ensemble de la planète. Il faut au contraire mettre tous nos moyens dans l'innovation technologique pour décarboner les moyens de transport et comme on sait que la métropole toulousaine, malheureusement ou heureusement, plafonnera en termes d'aménagement, le ZAN le préfigure mais je pense qu'à terme, des secteurs comme les Hautes-Pyrénées peuvent être l'alternative pour le secteur aéronautique afin de trouver un second élan et l'intermodalité pour le flux des marchandises, le flux des travailleurs sur une nouvelle zone. Alors M. le maire de Lourdes parlait de l'hôpital comme étant le grand projet mais je pense que la zone aéroportuaire a aussi le projet à nourrir de moyen terme qui est le développement industriel de l'aéronautique. Il ne faut absolument pas partir dans l'idée que des zones ne pourront jamais être aménagées au titre de l'artificialisation. Ce sera des choix que le territoire aura à opérer mais en termes de développement, je crois que nous devons nous autoriser ces projets et mettre une pierre dans l'étude de l'intermodalité aujourd'hui, comme notre président le propose, est la pierre qu'il faut mettre au bon moment pour être au rendez-vous à t+x. Faisons en sorte et croisons les doigts pour que les arbitrages ne soient pas injustes comme cela a été le cas avec le pacte de Cahors à l'époque où on a voulu pointer les collectivités locales comme étant les mauvais objets de la dette nationale. Je crois que de ce point de vue-là, l'État a à faire des choix et pour ça, je reviendrai sur l'image de Frédéric Laval qui m'a beaucoup plu, passée tout à fait subrepticement, entre la colonne des dépenses à gauche et des recettes à droites. Il faut savoir que quand on regarde le budget du département, en fait, la colonne de droite qui est celle des recettes, c'est la colonne de gauche de Bercy. Voilà peut-être pourquoi il y a un problème d'appréciation et je conseille, pour M. Bruno le maire de Bercy, c'est de mettre peut-être la colonne des recettes à gauche parce que je pense que notre problème, je l'ai déjà dit et je le redis ici, ce n'est pas le lieu, nous ne sommes évidemment pas au Parlement mais le problème majeur de ce pays... le volume de dépenses suppose de la maîtrise mais il y a des choses inéluctables comme la progression des dépenses sociales suite à des situations dramatiques pour des familles monoparentales, l'accueil des mineurs étrangers isolés, il y a des situations réelles auxquelles il a fallu faire face et on ne peut pas s'y opposer. C'est dans le cours des choses, il faut les accompagner. Par contre, il faut les financer et pour ça il y a des choix de politique nationale pour aller chercher la recette et aller la chercher de manière juste.

Je pense que toute l'appréciation de l'engagement politique, c'est notamment ce projet d'aller chercher les recettes de manière juste. Je vous remercie.

M. le Président – Merci M. Lages pour la globalité de votre propos et merci notamment de me rejoindre sur cette réflexion d'intermodalité. Alors je vous rassure, j'ai quand même encore les pieds sur terre, je sais très bien que je n'inaugurerai pas, ni peut-être aucun d'entre nous, ce type d'équipement mais je voudrais qu'on n' imagine pas qu'un système d'intermodalité remettrait en cause les gares de Tarbes et Lourdes, bien au contraire. Au contraire, ça permettrait de prendre le train à Tarbes ou à Lourdes et de rejoindre l'aéroport sans problème. Mais bon, je me méfie de des interprétations qu'on peut donner aux choses. Dans tous les cas, c'est une réflexion sur du long terme et je le dis souvent, il faut avoir un temps d'avance. C'est ce que j'ai essayé d'avoir dans d'autres domaines et ça n'a pas trop mal réussi. Voilà. J'en reste là pour le moment.

M. Laval.

M. Laval – Merci Président. Notre collègue Jean Buron a fait une petite digression sur laquelle je vais juste revenir pour quelques mots, à savoir nos projets d'avenir, notre stabilité économique dépend avant tout de notre sécurité. Hier Poutine disait que les pays baltes et la Pologne n'ont pas s'inquiéter. Franchement, moi ça m'a inquiété. Je ne savais pas que je ne devais pas m'inquiéter. Du coup ça m'a inquiété. Donc quand le Président Macron décide de mettre des moyens sur la défense, franchement je soutiens parce que sinon tout ce qu'on fait, franchement, ne servira à rien. Si demain il attaque la Pologne, ça serait une catastrophe économique pour nous tous. Donc la priorité est là et après effectivement on peut réfléchir à ce que nous allons faire parce qu'on est en sécurité, on sait que notre pays et l'Europe entière sont en sécurité et là on peut avoir des projets d'avenir comme on les a ici. Le deuxième point, concerne la critique sur les exigences de l'État, sur l'augmentation du RSA, l'augmentation du point d'indice, la loi Ségur, la loi Taquet, en soit c'est positif ! L'augmentation du point d'indice, c'est positif ! Donc dans la présentation que certains font sur ces points, il y a un côté négatif. Là où il y a une critique à formuler, c'est sur le fait que ce que l'on gagne en TVA pour financer tout cela est insuffisant. 2 millions d'euros gagnés sur la TVA pour financer des montants qui vont être supérieurs à 5 millions d'euros, il y a déséquilibre entre les deux, c'est là que ça ne va pas. Mais sinon, on ne peut que se réjouir que nos salariés soient mieux payés, que le RSA augmente ! Dans la présentation que certains font, on a l'impression qu'ils oublient que c'est surtout cette partie-là qui pose problème et sur laquelle on est tous d'accord, effectivement, on ne peut pas continuer à financer toutes ces exigences nationales sur notre propre budget. À un moment donné, il faut une participation de l'État à hauteur de de nos dépenses prévues. Donc sur ce point on est d'accord. Enfin j'espère. Ensuite il y a l'inquiétude sur la commission Woerth. Je me rappelle que depuis plus de 25 ans, les uns et les autres, tous les gouvernements confondus, veulent la suppression des départements. Je crois qu'avec un budget comme le nôtre, nous prouvons que nous sommes utiles, que nous sommes de proximité, que nous sommes proches de nos citoyens et que notre département doit continuer à exister dans sa situation au minima actuelle. Au minima actuelle. Donc je suis d'accord qu'il faut s'inquiéter, sauf que ce qu'on fait là aujourd'hui, c'est quand même prouvé, on sert à quelque chose. Donc gardons notre optimisme parce que nous prouvons, concrètement, notre utilité. Pour conclure,

je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais notre groupe Progrès & Solidarité soutiendra évidemment ce budget.

M. le Président – Je commençais à m'interroger...

(rires)

M. Laval – Après avoir dit que tout ce que faisons est extraordinaire ? Quand même ! Vous auriez été surpris Président.

M. le Président – Merci. Très bien.

M. Buron.

M. Buron – Frédéric parle de la Russie qui veut envahir ceci, envahir la Pologne, envahir ceci, cela. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on l'entend, c'est depuis la guerre froide. Je me souviens, il y a 30 ans, pendant la guerre froide, les chars soviétiques devaient arriver à Paris. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas de chars soviétiques à Paris. Comment ?

M. Craspay – Ils sont arrivés jusqu'à Prague quand même...

M. Buron – Oui mais c'était encore dans la zone... Mais oui, oui, oui... tu peux le voir comme ça, moi je te le dis comment je le vois... après le reste... Moi ce que je constate, c'est que dans la guerre froide, il y a des gens qui exagèrent d'un côté mais de l'autre, il ne faut pas croire que l'Occident est blanc comme neige...

(voix)

M. le Président – Stop ! Stop, stop... Si je devais dire un mot de conclusion, par rapport aux politiques de solidarité sociale, que ce soit RSA, PCH, APA, vous m'avez souvent entendu dire que ce sont des dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et que l'État devrait les assumer intégralement ! Je ne suis pas là pour faire l'apologie de tel ou tel parti politique mais quand a été créé le RMI, il était financé à 90 % par l'État. Après le RMI, c'est devenu le RSA, de RSA à l'APA, etc. et progressivement, chaque année un cran de moins et aujourd'hui on arrive à un niveau de charges qui est bien trop lourd et surtout trop lourd par rapport à une période où on n'a plus les leviers de fiscalité qui existaient. Par rapport à Woerth, la suppression des départements, je ne sais pas si on reconclura encore un ce sens mais je vous laisse le soin d'imaginer ce que serait la gestion de la politique sociale qui représente 211 ou 220 millions d'euros de budget si elle doit être portée ou par les intercommunalités ou par la région ! Eh bien je mets en doute quand même la gestion de ce type de situation. Personnellement je ne souhaite pas non plus que le département ne gère que la politique sociale. Le département a vocation à être ce qu'il est aujourd'hui, un outil au service du territoire et de son développement. Voilà. Je ne serai pas plus long, j'en resterai là parce qu'il est 12 heures 12. Je voudrais pour conclure, remercier les services, l'administration générale, son directeur Pascal Saurel, toutes ses équipes, les services du cabinet, les services de la communication.

29 mars 2024

Et puis il faudrait que je procède quand même à une formalité qui s'impose, c'est celle du vote...

Des avis contraire ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

J'en conclu que ce budget est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Il reste le dossier 506 à examiner.

Dossier n°506.
M. Pélieu, rapporteur.

Rapport du Président

**« INFORMATION RELATIVE A L'EXERCICE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS
AU PRESIDENT**

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, au moyens des tableaux joints au présent rapport, je vous informe des actes pris pour l'année 2023 dans le cadre des délégations qui m'ont été consenties par le Conseil départemental.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte. »

M. le Président – Par délibération du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Départemental a décidé de déléguer au Président certaines de ses compétences.

Conformément à l'article L.3211-2 du CGCT, je vous informe des actes pris dans le cadre de ces délégations, au moyen des tableaux joints au rapport.

Est-ce que ces tableaux appellent des observations ?

Il n'y a pas de vote, c'est simplement un donner acte.

Nous devons examiner un vœu. M. Lages le présente.

M. Lages – Merci Président. Mes chers collègues, eu égard à l'historique et aux discussions que nous avons eues par le passé sur le respect des délais prévus dans notre règlement intérieur, je vous demande d'excuser le décalage d'un jour du dépôt de ce vœu mais nous attendions de savoir si la loi « bien vieillir » allait être votée ou pas. Quand la commission mixte paritaire a rendu ses premiers éléments, nous avons finalement décidé de le déposer, partant du principe que de toute façon le texte irait au bout. Je vais faire lecture de ce vœu.

« Vœu

Réforme de la Dépendance : un cinquième risque pour bien vieillir !

Déposé par le Groupe « Passionnément Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires »

*Soutenu par les groupes « Nos territoires en commun », « Socialistes et apparentés »,
« Progrès et Solidarités »*

Après accord en Commission mixte paritaire, le Parlement a voté la Proposition de loi « Portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie ». Ce texte introduit notamment la possibilité pour les EHPAD de moduler les tarifs des places non habilitées à l'aide sociale en fonction des ressources des résidents mais aussi la nature des places proposées (chambres doubles, chambres simples...).

Même si cette souplesse apparente donnée aux établissements doit être encadrée nous dit-on « par un décret et les établissements ne pourront pas réduire leur nombre de places habilitées à l'aide sociale », beaucoup d'élus et de responsables d'établissements craignent que le choix de favoriser l'accueil des personnes ayant les meilleurs revenus devienne la règle - au détriment des personnes en ayant le plus besoin au regard de leur situation - et que la logique de déconventionner un maximum de lits de l'aide sociale suive.

Cette crainte est d'autant plus partagée que la plupart des EHPAD connaissent des problèmes financiers que seule une réforme du financement de la dépendance et des soins pourrait résoudre.

L'engagement de voter une Loi de programmation pour le grand âge figure bien dans le texte actuel, mais pour l'instant la nouvelle Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, Fadila Khattabi, n'a pas clairement assuré que ce débat parlementaire aurait bien lieu d'ici la fin de l'année, ni à un autre moment. Les acteurs du secteur, leurs fédérations, les associations de famille et d'usagers et les élus de tous les rangs politiques pointent pourtant son urgence et sa nécessité. Alors à son poste, Madame la Ministre Aurore Berger s'était d'ailleurs engagée à proposer une loi dans l'année 2024.

En conséquence, considérant :

- *La situation financière catastrophique de nombreux EHPAD, pouvant conduire à leur fermeture ;*
- *Le niveau de reste à charge déjà important pour les résidents et leurs familles ;*
- *Que le tarif hébergement ne saurait financer la dépendance et les soins ;*
- *Les besoins de nouvelles solutions de financement de la dépendance et des soins, en remplacement de la tarification actuelle ;*
- *Les risques accrus de demandes de déconventionnements à l'aide sociale par nécessité, mettant en péril l'accessibilité pour tous à ces établissements.*
- *Les risques de discrimination des personnes au regard de leurs revenus, sans tenir compte de l'urgence de leurs besoins ;*
- *La nécessité d'un débat parlementaire de qualité pour la loi de programmation souhaitée par tous.*

Les élus signataires :

- *Demandent qu'un nouveau plan de financement d'urgence des EHPAD puisse être rapidement mis en œuvre pour les établissements en grande difficulté ;*
- *Souhaitent que le Gouvernement annonce un calendrier législatif permettant d'engager rapidement un débat parlementaire - à la hauteur de l'enjeu et à l'écoute des professionnels du secteur - pour la construction de cette grande loi pour le bien-vieillir, et notamment s'agissant de la réforme du financement de la dépendance et des soins.*
- *Demandent dans ce cadre, que la Dépendance devienne effectivement un cinquième risque de l'Assurance Maladie. Si son existence théorique est actée par la loi organique et la loi du 7 août 2020 « relatives à la dette sociale et à l'autonomie », les modalités de financement restent encore à mettre en œuvre pour permettre de donner des moyens efficaces et pérennes aux établissements et services. Sans une branche dotée de ressources suffisantes, il sera à l'avenir impossible de garantir un égal accès et une qualité de prise en charge pour tous. »*

M. le Président – Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Abadie.

Mme Abadie – Comme le dit Laurent fort justement, ce vœu correspond vraiment à une situation d'urgence. Il faut savoir que sur ce département, je l'ai dit tout à l'heure mais je tiens à le répéter, il n'y a vraiment pas de grands soucis de gestion au niveau des établissements puisque tous les établissements se retrouvent en difficulté et que la stratégie nationale a l'air d'être celle de vider toutes les réserves qu'il peut y avoir. Cela a des conséquences parfois dramatiques pour certains établissements puisque plus aucun travaux ne peuvent être engagés. On veille à faire le minimum et le minimum pour certains établissements, c'est réfléchir à diminuer les frais d'alimentation par exemple, à diminuer les frais consacrés au personnel, quand on sait que le budget qui lui est consacré se situe entre 70 et 80 %. Donc c'est toucher vraiment au cœur même du métier de ces établissements et ils se tournent tous évidemment vers le département alors que

la solution du cinquième risque a été actée dans son principe et il faut maintenant passer à l'acte. Plus généralement, pour ma part, je ne suis pas forcément sûre que les citoyens français trouveraient à redire si de l'argent était consacré à cette cause-là. Ce cinquième risque a un coût mais je pense que la société est consciente que les personnes âgées en difficulté ne choisissent pas d'aller en établissement ou quand elles choisissent, c'est de plus en plus pour des raisons médicales. Les personnes accueillies en EHPAD sont de plus en plus âgées, de plus en plus dépendantes, elles n'ont pas choisi ça. Il est relaté aussi ce que pèse, dans un budget d'une famille, la prise en charge d'une personne âgée en établissement. Aujourd'hui, si vous êtes dépendant sur les Hautes-Pyrénées et que les établissements ne sont pas tous équipés pour pouvoir vous accueillir, eh bien les établissements privés demandent 3 500 € par mois pour accueillir une personne âgée. Qui dans les Hautes-Pyrénées pourra se payer ça ? Il y a vraiment une réflexion de fonds à voir sur le financement de ce cinquième risque, il est vraiment attendu par tout le monde et tous les établissements se tournent vers vraiment vers nous. En plus du soutien qu'ils viennent chercher, ils attendent aussi ce soutien que ce cinquième risque puisse être effectif.

M. le Président – Merci Mme Abadie.

M. Buron.

M. Buron – Simplement pour dire pourquoi nous ne sommes pas associés à vœu, tout simplement parce qu'il nous est parvenu tard. Je l'ai eu hier et nous étions plongé dans la réunion de la cinquième commission, donc on n'a pas pu travailler sur ce vœu. Peut-être eu-t-il été bien d'attendre la prochaine session pour pouvoir en discuter tous et en débattre tous. Ceci étant, le contenu me convient donc je soutiens bien entendu ce vœu.

M. le Président – Merci M. Buron.

Mme Carrère.

Mme Carrère - Merci M. le Président. Je souhaitais dire quelques mots sur l'objet de ce vœu. Aujourd'hui l'enjeu, c'est l'augmentation des personnes âgées dépendantes dans notre pays. Le rapport Libault précise que d'ici quelques années, nous aurons entre 2,7 et 3,7 millions de personnes âgées dépendantes dans notre pays, une espérance de vie bien sûr qui progresse mais qui signifie aussi du temps passé en mauvaise santé ou en dépendance. Donc c'est cet enjeu auquel il faut faire face. Je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas la loi que l'on a votée mercredi en deuxième lecture, avec le retour positif de la commission mixte paritaire, qui va révolutionner les choses et je pense qu'il faudra effectivement un débat beaucoup plus important, beaucoup plus conséquent. Tous les parlementaires qui sont montés à la tribune mercredi soir au Sénat ont appelé à cette grande réforme de la loi autonomie qu'on attend depuis près de 20 ans et que l'on ne voit pas arriver. Tous les gouvernements successifs ont reculé face à cette loi, bien sûr avec la problématique du financement en premier lieu qui ne pourra pas être éternellement sous-évaluée et éludée. Plutôt qu'une grande loi autonomie grand âge, on a eu une proposition de loi. Alors sachez qu'une proposition de loi est une initiative parlementaire, contrairement à un projet de loi où c'est le gouvernement qui le présente.

Cette proposition de loi, elle a le désavantage de ne pas avoir eu d'étude d'impact et d'être beaucoup moins étudiée dans le fond qu'un projet de loi n'aurait pu l'être. Donc cette proposition de loi a été votée à une grande majorité, elle apporte des choses intéressantes mais c'est relativement superficiel et elle ne s'attaque pas à la question bien entendu du financement. Déjà on a obtenu une avancée avec la promesse d'une loi de programmation en fin d'année qui permettra d'avoir des objectifs fixés et un financement plus pérenne et lisible dans le temps mais sur 5 ans, ce n'est pas forcément ce que l'on souhaite. Mais cet engagement dans cette loi, je ne sais même pas s'il pourra être tenu parce qu'on revient toujours à la diète promise de Bercy. Dont je ne sais même pas si aujourd'hui cette loi de programmation pourra être tenue en fin d'année, même si elle est inscrite dans la loi. Je suis aussi sûre que cette loi n'intègre pas des points importants, notamment les questions de la meilleure collaboration et une clarification du qui fait quoi. Elle aborde bien sûr ce fameux schéma départemental mais je pense qu'il faudra, à terme, avoir une gouvernance plus lisible pour les usagers et bien sûr une source de financement plus fiable et plus juste pour les conseils départementaux. Voilà ce que ce que j'avais à dire. Sur le point qui est abordé sur la libération des tarifs, sachez quand même que cette libération des tarifs sera encadrée avec un pourcentage. Un écart entre les tarifs fixés par les établissements et les tarifs de l'aide sociale ne pourra pas excéder un certain pourcentage qui sera fixé par décret. Il y aura aussi un nombre minimal, un nombre fixé de lits par EHPAD consacré à l'aide sociale. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui, on peut avoir l'utopie de l'universalité des aides mais le contexte financier tel qu'il est et dans lequel nous sommes au niveau de l'État rend ce rêve sûrement un peu difficile et un peu complexe. Et la solidarité vaut aussi qu'à un certain moment on puisse faire participer ceux qui ont des moyens plus importants pour venir soulager ceux qui en ont moins. En tout cas c'était le sens de cette loi telle qu'elle a été votée. Elle a été votée à une grande majorité à l'Assemblée nationale et aussi au Sénat. Voilà, merci.

M. le Président – Merci Mme Carrère.

M. Lages.

M. Lages – Juste un mot président. Même si pour moi l'exercice est un peu compliqué et je prends la parole sur le sujet pour éviter le conflit d'intérêt, vous l'aurez compris, même si en tant qu'élu on ne peut pas se désintéresser à une grande majorité de notre population. Mais en dehors de la tenue ordinaire et des votes ordinaires c'est-à-dire celui des vœux, juste pour vous donner quelques indicateurs qui montrent l'incongruité de la règle de financement de la dépendance pour les établissements. Par jour, pour les personnes les plus dépendantes en GIR 1, aujourd'hui le financement public de la dépendance, c'est l'équivalent d'une heure de ce que coûte 1 heure d'aide à domicile. Pour de l'aide 24/ 24. Donc il y a une distorsion complète de financement public des structures médico-sociales, ne serait-ce que vis-à-vis du domicile. Alors certes l'idée n'est pas de remettre en cause le financement et de l'aide du domicile mais on en arrive avec un GIR plafond, par exemple du GIR 1 de l'aide de l'APA à domicile à 1 900 € par mois, opposable au département au titre de la loi, pour une aide maximale de 70 heures par mois. Alors qu'avec l'aide départementale, trois fois moins, on est censé prendre en charge des gens 24 heures sur 24. Je voulais juste vous indiquer cette pure folie que des décrets d'application, derrière la loi d'adaptation au vieillissement, ont pu instiller et

mettre en place et la variable d'ajustement, comme l'a très bien dit Joëlle, les déficits sont interdits dans ce genre de structure donc si vous les faites, vous les assumez à n+2. Impossible, comme à l'hôpital, de sédimenter de la dette ou comme à l'État ou dans d'autres organisations. En clair, à part faire payer les familles ou restreinte la masse salariale, en bien c'est impossible. Donc comme la dépendance augmente, eh bien vous êtes dans de la génération institutionnelle, en fait de la maltraitance organisée. C'est ce en quoi le débat est éminemment crucial et éminemment urgent. Sur l'exercice 2023, l'État s'est limité à mettre un plan d'aide de 150 millions d'euros pour éviter aux structures en liquidation, en cessation de paiement suite à perte de trésorerie, de ne pas licencier et de pas fermer. Mais là on va passer de quelques établissements, 4 dans les Hautes-Pyrénées en 2023 à x dans les 3 ans qui viennent. Raison pour laquelle il est urgent de faire quelque chose.

M. le Président – Très bien. Merci.

Pas d'autres interventions, je mets ce vœu au vote.

Des avis contraire.

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

Je vous remercie, je vous invite à traverser la rue pour partager un moment de convivialité.

Je déclare close notre deuxième réunion de 2024 et je lève la séance.

(la séance est levée à 12 heures 30).

La secrétaire de séance

Le Président